

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 MARS 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A032

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Le portrait social du Pays d'Aix 2014

Le 12 mars 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 mars 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – AUGÉY Dominique - BALDO Edouard – BARRET Guy - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian - SALOMON Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : JOUVE Mireille suppléée par LALAUZE Andrée

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BASTIDE Bernard donne pouvoir à MORBELLI Pascale – BENKACI Moussa donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BOULAN Michel donne pouvoir à LHEN Hélène – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BURLE Christian – CIOT Jean-David donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CRISTIANI Georges donne pouvoir à HOUÉIX Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à FREGEAC Olivier - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à LEGIER Michel – FILIPPI Claude donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – GERARD Jacky donne pouvoir à CESARI Martine – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - MANCEL Joël donne pouvoir à BARRET Guy - NERINI Nathalie donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine – SLISSA Monique donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI Karima donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – CHARDON Robert – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 MARS 2015

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Co-rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale

**Objet : Le portrait social du Pays d'Aix 2014
Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence politique de la Ville, la CPA élabore un Portrait social du Pays d'Aix, avec l'AUPA comme maître d'œuvre, le Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) et l'Observatoire du Pays d'Aix comme partenaires. Le document proposé repose sur les données fournies par le DROS (données CAF au 31/12/2012 et données INSEE). Il présente à l'échelle infra communale (IRIS) la réalité de la précarité sur les communes du Pays d'Aix. À l'heure de la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville avec la nouvelle cartographie des quartiers prioritaires, ce document constitue une première approche qui a l'ambition d'éclairer les acteurs de la politique de la ville pour la mise en œuvre de leurs actions.

Exposé des motifs :

L'objectif du Portrait social est donc de répondre à plusieurs questions : Où se concentre la précarité en Pays d'Aix ? Quelle forme prend-elle ? Au-delà des périmètres d'intervention de Vitrolles, Pertuis, Gardanne et Aix-en-Provence concernés par la Politique de la Ville, quels sont les autres territoires présentant des fragilités ?

En effet, si le Pays d'Aix est un territoire dont le revenu médian par unité de consommation est élevé (22 400 €) avec des écarts de revenus équivalents au niveau national (5,6 entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches), mais nettement plus faible que sur le reste de l'aire métropolitaine (rapport de 1 à 12), il est aussi concerné par la précarité et la pauvreté.

Le document analyse ainsi les éléments concernant les évolutions du nombre de ménages à bas revenu, le nombre de titulaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou encore les emplois précaires et travailleurs pauvres sur ce territoire.

Il présente aussi les impacts de la crise sur ces populations à l'échelle infra communautaire en distinguant le Pays d'Aix Nord, le Pays d'Aix Sud et la ville d'Aix-en-Provence.

La question de l'accès au logement et à l'emploi pour ces populations est abordée, mettant en évidence des évolutions différenciées suivant ces 3 bassins.

Le croisement de plusieurs indicateurs (taux de chômage, revenu, taux de diplômés, taux d'emploi précaires, taux d'allocataires dont les ressources sont à 100 % constituées de prestations CAF, taux de familles parentales) a permis de constituer un indice de fragilité. Calculé à l'échelle des IRIS (pour les communes de plus de 10 000 habitants) et des communes, cet indice synthétique permet d'identifier les quartiers qui cumulent le plus les difficultés économiques et sociales. Une typologie de ces différents quartiers est présentée dans ce document.

Enfin, au-delà de ces approches statistiques, le document présente à partir d'une démarche d'observation de terrain, l'illustration de la dégradation du bâti dans certains centres anciens dans les communes qui présentent un taux de logement vacant important.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2011_A191 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 décidant de la mise en œuvre de la convention cadre AUPA/CPA ;

VU la délibération n°2013_B109 du Bureau communautaire du 7 mars 2013 relative à la mise en œuvre d'un observatoire dynamique du territoire ;

VU la délibération n°2014_B301 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014 approuvant la convention de partenariat avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale (DROS) ;

VU l'information faite en Commission Habitat et politique de la ville du 5 février 2015 ;

VU l'information du Bureau communautaire du 19 février 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

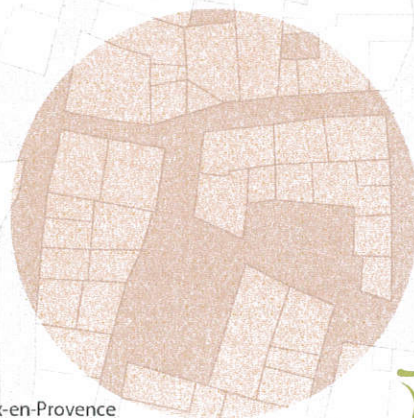
- **PRENDRE ACTE** du document relatif au portrait social du Pays d'Aix 2014 ;

Pays d'Aix

Le Portrait Social du Pays d'Aix

Décembre 2014

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014



DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

INTRODUCTION

CHAPITRE 1

LE PAYS D'AIX, UN TERRITOIRE RICHE ?

CHAPITRE 2

LE PAYS D'AIX N'EST PAS ÉPARGNÉ PAR LA CRISE

CHAPITRE 3

QUELLE PLACE POUR LES CLASSES MOYENNES ET POPULAIRES ?

CHAPITRE 4

DES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION ET DE PRÉCARITÉ CONCENTRÉS À QUELQUES QUARTIERS ET CENTRES HISTORIQUES

CHAPITRE 5

L'HABITAT DÉGRADÉ, UN AUTRE REGARD SUR LA PRÉCARITÉ

CONCLUSION

INTRODUCTION

LE PORTRAIT SOCIAL, OUTIL OPÉRATIONNEL AU SERVICE D'UN PROJET DE COHÉSION SOCIALE

Dans un contexte de redéfinition de la politique de la ville au niveau national, le portrait social apparaît comme un outil opérationnel permettant d'élaborer un projet de cohésion sociale et de définir une véritable stratégie d'intervention au titre de la Politique de la Ville, compétence communautaire obligatoire. Il s'agit aussi de rationaliser les aides et les financements afin de mieux cibler les quartiers et les populations en difficulté.

L'élaboration d'un portrait social, menée en étroite relation avec la Mission Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (maître d'ouvrage de cette démarche), est l'occasion d'éclairer les politiques publiques dans la mise en

œuvre d'une action coordonnée de lutte contre la ségrégation sociale et spatiale. Au regard de la hausse récente du chômage, du ralentissement très sensible de l'activité économique, une approche complémentaire est fondamentale pour le projet de territoire.

Pour cela, il convient de mobiliser les principaux acteurs intervenant dans le domaine de la précarité (Elus communautaires, Etat, CAF, Conseil Général, Conseil Régional, communes, bailleurs, partenariat privé...). Enfin, ce travail doit améliorer la lisibilité des actions soutenues ou développées par la CPA en direction des publics et territoires fragilisés.

UN PARTENARIAT ORIGINAL, UNE MÉTHODE INNOVANTE

Afin de bénéficier d'une expertise de qualité et de données récentes, le partenariat a été élargi au DROS. Le Dispositif Régional d'Observation Sociale, piloté par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, a été créé pour éclairer au mieux les décideurs dans la définition et l'évaluation des politiques sociales et la mise en œuvre d'actions de lutte contre la pauvreté. Nous remercions le DROS pour cette collaboration qui a permis d'intégrer des analyses spécifiques basées sur les données de la CAF, une source essentielle pour étudier la précarité.

Par ailleurs, la méthode retenue croise des approches à la fois statistiques et sensibles. Dans un premier temps, l'analyse de différents indicateurs a permis d'élaborer un indice synthétique de précarité (méthode du scoring) afin de cibler les secteurs les plus concernés par la précarité. Ces résultats ont été par la suite confrontés à une vision plus qualitative basée sur une analyse des phénomènes de dégradation du bâti et plus généralement du fonctionnement urbain dans certains centres historiques du pays d'Aix.

RAPPEL

UN PORTRAIT SOCIAL, POUR QUOI FAIRE ?

Eclairer les politiques publiques dans la mise en œuvre d'une action coordonnée de lutte contre la ségrégation sociale et spatiale

Définir une véritable stratégie d'intervention au titre de la Politique de la Ville (le pays d'Aix, chef de file dans la lutte contre la précarité)

Rationaliser les aides et mieux cibler les quartiers et populations en difficulté

Améliorer la lisibilité et la cohérence des actions menées par la CPA

La situation sociale d'un territoire se présente comme une réalité complexe qui croise des problématiques très différentes. Accès au logement, à la santé, à l'éducation ou à l'emploi sont autant de facteurs qui déterminent les conditions de vie des habitants. Dans un contexte de crise économique marquée, le pays d'Aix semble lui aussi de plus en plus concerné par la précarité et la pauvreté. En effet, malgré son image de territoire « riche » (réalité attestée par de nombreux indicateurs), des phénomènes de relégation sociale et d'exclusion existent et ne concernent pas seulement les quartiers d'habitat social, notamment dans certains centres urbains et historiques dégradés.

Partant de ce constat, le portrait social devra répondre à plusieurs questions:

Où se concentre la précarité en pays d'Aix ?

Quelle forme prend-elle ?

Comment évoluent ces phénomènes depuis le début de la crise ?

Assiste-t-on à l'émergence de nouvelles fractures sociales et territoriales ?

Les découpages « politique de la ville » sont-ils pertinents au regard de la réalité sociale des villes et villages de la CPA ?

Au-delà des périmètres d'intervention (Vitrolles, Pertuis, Beisson, Corsy, le Jas, Encagnane, la Pinette...) concernés par les différentes politiques publiques (CUCS, ZUS...), existe-t-il d'autres territoires « fragiles » (Meyrargues, Peyrolles, Jouques, les Pennes-Mirabeau, la Roque-d'Anthéron...) ?

Quelles pistes d'action envisager et où concentrer les moyens ?

ZOOM

LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE PORTÉS À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

*La réforme de la Politique de la Ville renforce le rôle de l'intercommunalité en matière de cohésion sociale et territoriale, dans une logique de projet. Les contrats de ville sont désormais conclus à l'échelle intercommunale, sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à cette échelle. Les signataires, que sont l'Etat et ses établissements publics, les communes et les EPCI concernés, ainsi que les départements et les régions, s'engagent à mettre en oeuvre des actions de **droit commun** concourant à la réalisation des objectifs de la politique de la ville. Les EPCI à fiscalité propre sont compétents pour élaborer le diagnostic de territoire, définir les orientations, animer et coordonner le nouveau contrat de ville 2014 - 2020. Ils devront mettre en oeuvre les actions relevant de ses compétences, ou celles de portée intercommunale, telles que définies dans le programme d'action du contrat de ville.*

ZOOM

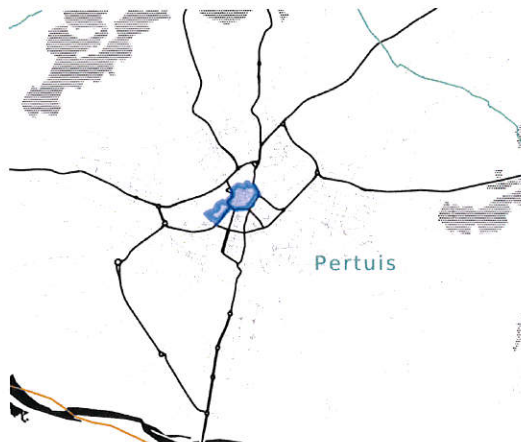
LES NOUVEAUX QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE

La nouvelle géographie de la politique de la ville définie par l'Etat est en cours de définition. L'objet de la réforme est d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants en les simplifiant et en concentrant les moyens. Désormais, un seul zonage politique de la ville remplace les différents dispositifs (ZUS, CUCS...) qui s'étaient empilés depuis vingt ans, sur la base d'un critère unique : la faiblesse des revenus. En pays d'Aix quatre communes sont concernées (Aix-en-Provence, Vitrolles, Pertuis et Gardanne).

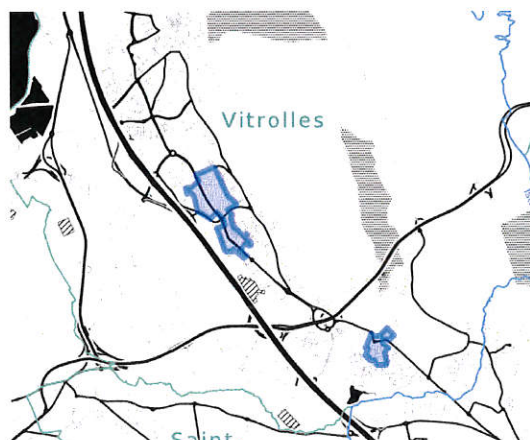
AIX-EN-PROVENCE



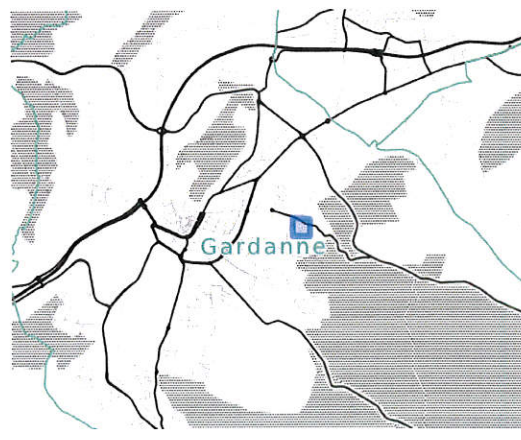
PERTUIS



VITROLLES



GARDANNE



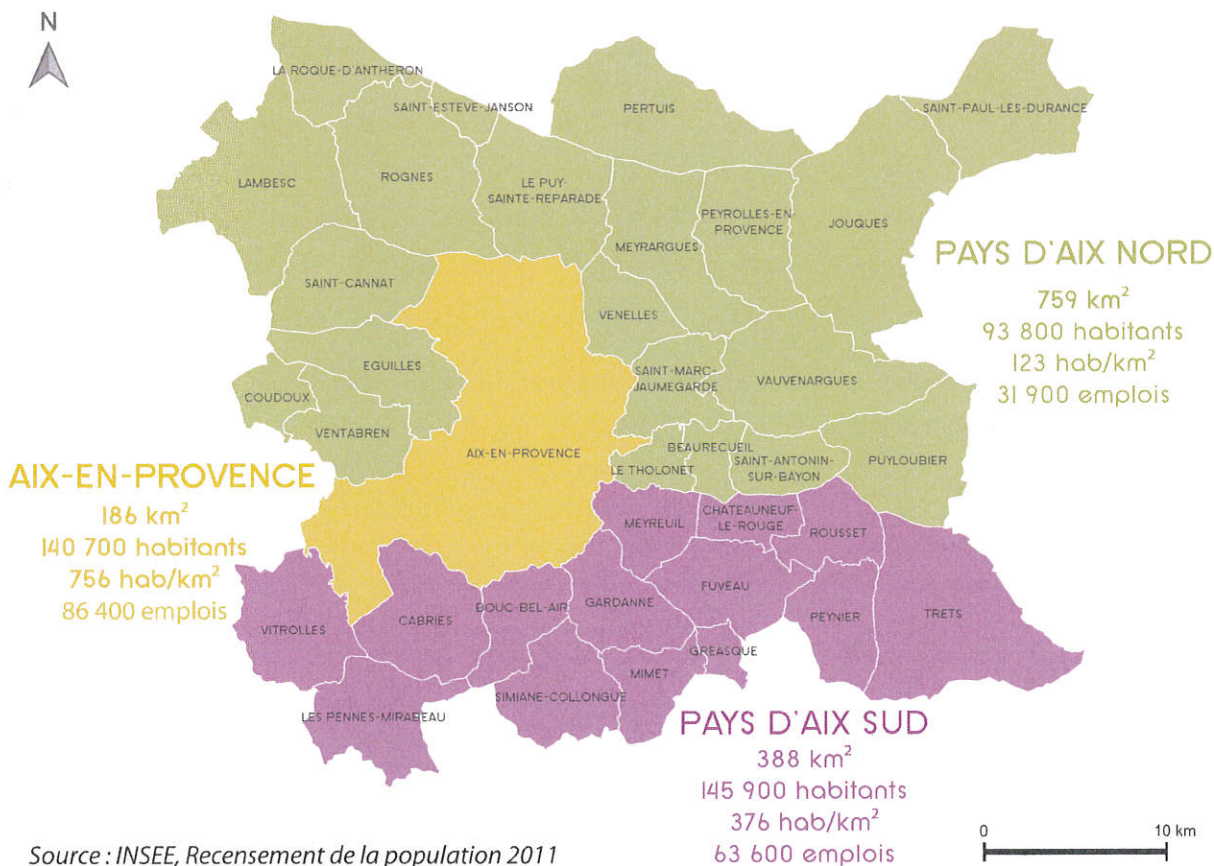
Découpages provisoires proposés par le gouvernement en juin 2014 sur le site www.ville.gouv.fr - En attente des découpages définitifs des nouveaux quartiers prioritaires



LE PAYS D'AIX, UN TERRITOIRE RICHE ?

1. UN TERRITOIRE DONT LE NIVEAU DE VIE EST ÉLEVÉ
2. 42% DES MÉNAGES DU PAYS D'AIX PERÇOIVENT DES AIDES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
3. LES TITULAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) SONT MOINS NOMBREUX EN PAYS D'AIX
4. UN TAUX DE « BAS REVENUS » ET DE PERSONNES FRAGILES INFÉRIEUR À CELUI DU DÉPARTEMENT
5. EMPLOIS PRÉCAIRES ET TRAVAILLEURS PAUVRES, UNE AUTRE RÉALITÉ DU PAYS D'AIX

Un découpage du pays d'Aix en trois sous-ensembles



1. UN TERRITOIRE DONT LE NIVEAU DE VIE EST ÉLEVÉ

Malgré l'existence de phénomènes de précarité très concentrés, le pays d'Aix fait figure de territoire plutôt « riche ». Le revenu médian par unité de consommation s'établit à un niveau élevé (22.400€ en 2011), du fait notamment d'une forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures. Sur l'ensemble des territoires de comparaison, les habitants du pays d'Aix disposent des revenus les plus élevés.

Par ailleurs, les écarts de revenus (rapport inter-décile qui mesure les écarts entre les 10% les plus « riches » et les 10% les plus « pauvres ») sont du même ordre que ceux observés au niveau national (5,6). Ces disparités sont nettement plus marquées dans les Bouches-du-Rhône (rapport inter-décile de 8) et surtout à Marseille (rapport de 12 dans Marseille Provence Métropole et de 15 à Marseille).

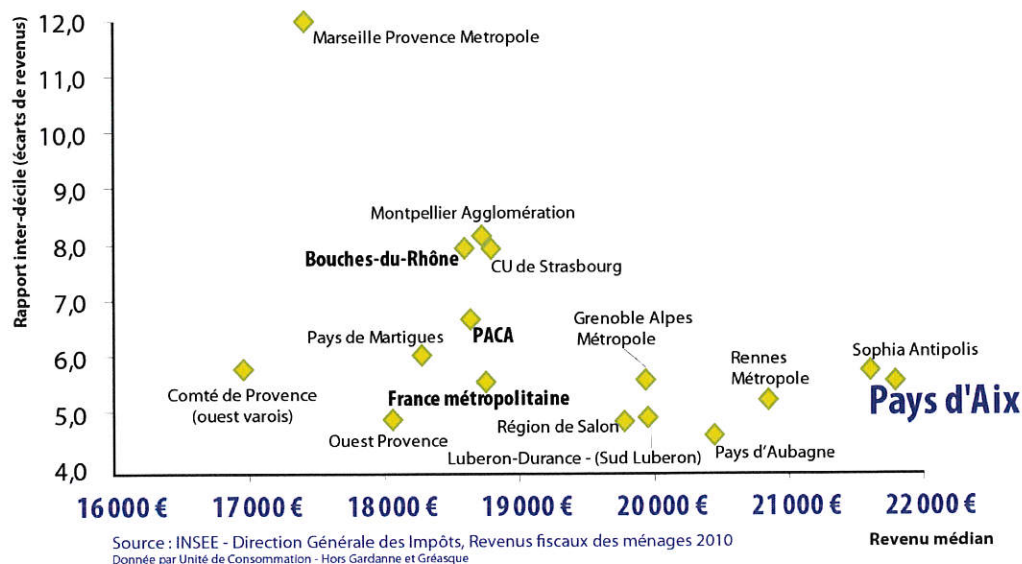
Dans une aire métropolitaine plus pauvre (à l'échelle des Bouches-du-Rhône, les revenus sont 15% moins élevés) et plus inégalitaire, la situation du pays d'Aix dénote. Cela est d'autant plus vrai que

cette spécificité s'observe aux deux extrémités, les ménages aisés étant plus riches qu'ailleurs et les ménages les plus pauvres moins pauvres.

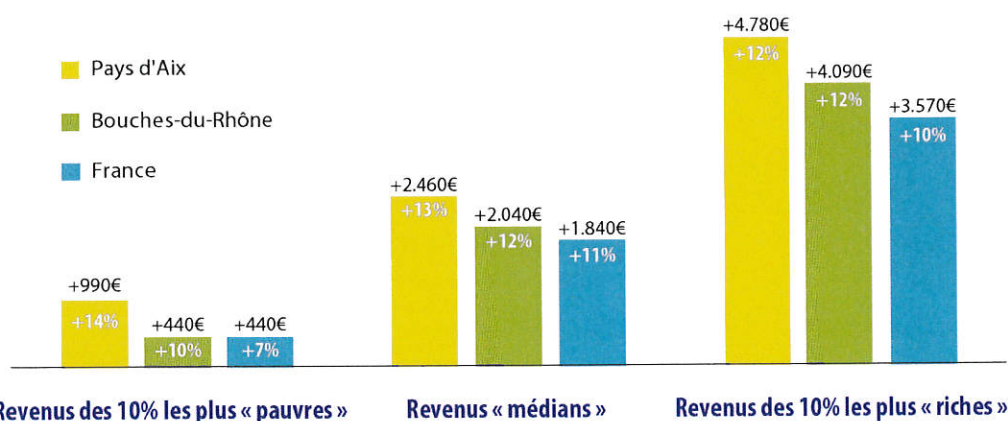
Depuis 2006, les revenus des habitants ont sensiblement progressé (+13%, contre +12% en France et + 11% dans les Bouches-du-Rhône). Cette progression des revenus est allée de pair avec une légère réduction des inégalités, contrairement aux tendances nationales et métropolitaines. En pays d'Aix, l'élévation du niveau de vie s'observe à tous les échelons, les revenus progressant chez les ménages aisés comme chez les plus modestes. Dit autrement, la performance économique du territoire a profité à tous, signe d'un développement plutôt vertueux.

Ainsi, le revenu médian des 10% des personnes les plus modestes a progressé de près de 1.000€ en quatre ans, un niveau deux fois plus élevé qu'en France et que dans la métropole (+440€).

**LE REVENU MÉDIAN D'UN MÉNAGE DU PAYS
D'AIX EST DE L'ORDRE DE 22.400€ (19.200€ EN
FRANCE)**



Niveaux et écarts de revenus en 2010



Source : INSEE - Direction Générale des Impôts, Revenus fiscaux des ménages 2006 - 2010
Donnée par Unité de Consommation - Hors Gardanne et Gréasque

Evolution des revenus selon le niveau de vie

ZOOM

LES REVENUS FISCAUX DES MÉNAGES

Le **revenu fiscal** est un revenu avant redistribution qui ne permet pas de raisonner en terme de niveau de vie. Le **niveau de vie** prend en compte le **revenu disponible** des ménages, c'est-à-dire l'ensemble des ressources des ménages, prestations sociales incluses et impôts déduits. Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement, donc sans les minimas sociaux, les prestations familiales, les aides au logement, qui ne sont pas déclarés. Ne prenant pas en compte l'effet redistributeur des revenus sociaux et de la progressivité de l'impôt, le revenu fiscal peut parfois faire apparaître des écarts très élevés entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux.

2. 42% DES MÉNAGES DU PAYS D'AIX PERÇOIVENT DES AIDES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Le pays d'Aix compte 67.900 foyers allocataires des CAF fin 2012 qui regroupent près de la moitié de la population. Bien que les prestations versées par les CAF ne concernent pas seulement des foyers précaires (les allocations familiales par exemple ne sont pas soumises à conditions de ressources), l'analyse de leur structure familiale révèle des spécificités démographiques et sociologiques selon les bassins de vie.

A Aix-en-Provence, comme dans la plupart des grandes villes, 56% des allocataires sont des personnes seules, en lien avec la forte proportion d'étudiants et de personnes âgées (37% en France). De même, dans le pays d'Aix Sud, ce sont les familles monoparentales qui sont particulièrement représentées (21% contre 17% en pays d'Aix et 16% en France).

EN PAYS D'AIX, 44.900 PERSONNES VIVENT DANS DES FOYERS ALLOCATAIRES À BAS REVENUS ET 16.000 DANS DES FOYERS ALLOCATAIRES FRAGILES

3. LES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) SONT MOINS NOMBREUX EN PAYS D'AIX

Fin 2012, 15% des allocataires des CAF perçoivent le RSA (soit 10.600 foyers), un niveau moins élevé qu'ailleurs. Parmi ces allocataires, la proportion de personnes qui ne travaillent pas est aussi moins importante (11% des allocataires CAF, 23% à MPM, 16% en PACA et 14% en France). Ces personnes bénéficient du RSA « socle » seul qui remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API).

Dans le même ordre d'idée, 18% des allocataires des CAF sont fortement dépendants des prestations sociales (plus de 50% de leurs ressources en dépendent). Ce taux est de 33% à MPM, 25% en PACA et 23% en France.

La diversité du tissu économique local permet d'offrir des solutions, mêmes imparfaites (temps partiel, CDD...), à de nombreux demandeurs d'emplois, et donc de limiter les situations de grande précarité. La crise économique actuelle

pourrait toutefois modifier la donne dans les prochaines années et accentuer les situations de précarité.

ZOOM

LES PERSONNES FRAGILES

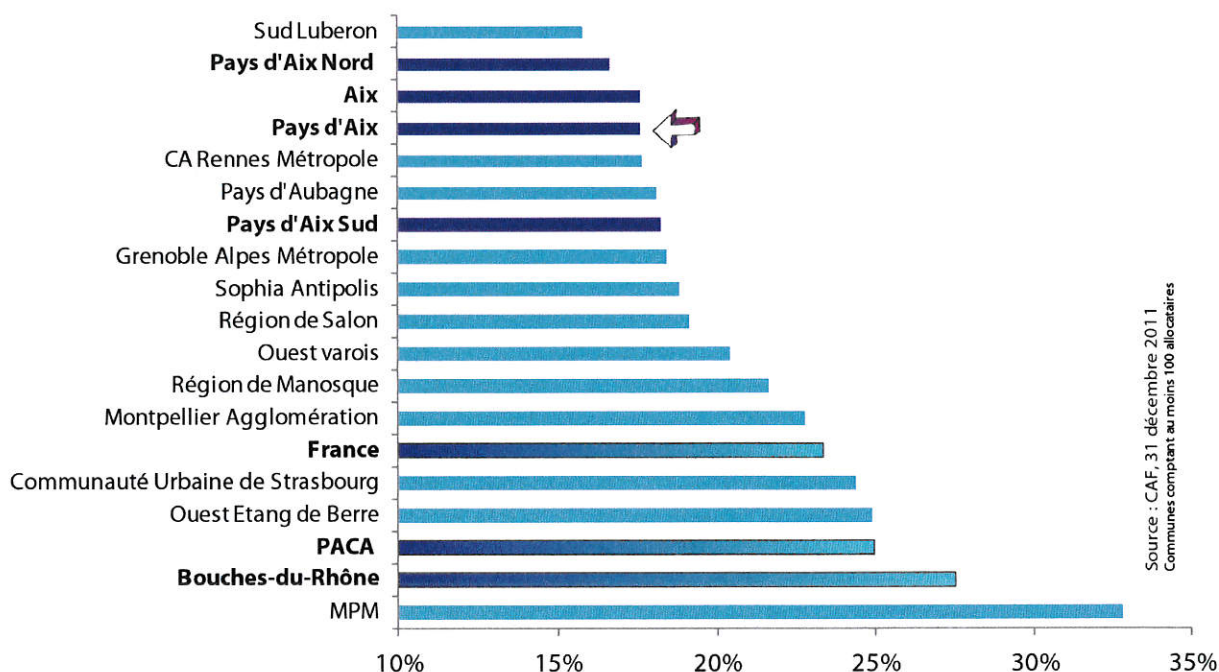
Les personnes fragiles correspondent à l'ensemble des personnes qui vivraient sous le seuil de bas revenus sans les aides de la CAF.

4. UN TAUX DE « BAS REVENUS » ET DE PERSONNES FRAGILES INFÉRIEUR À CELUI DU DÉPARTEMENT

Le pays d'Aix compte 20.600 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus fin 2012, pour une population couverte de 44.900 personnes.

Ainsi, 14% de la population de moins de 65 ans vit sous le seuil de bas revenu, un taux bien inférieur à celui du département (22%) et de la région PACA (20%). Au sein de la CPA, ce taux est légèrement plus élevé à Aix-en-Provence (15%) que dans le Pays d'Aix Nord (13%) et le Pays d'Aix Sud (14%). Toutefois quelques communes présentent un taux de bas revenus plus important, atteignant les mêmes proportions que le département, comme Vitrolles et Pertuis (23 % et 22%), mais aussi La Roque d'Anthéron (20%) et Gardanne (18%), suivies par Aix-en-Provence avec 18.000 personnes à bas revenus (15%).

Le taux de personnes fragiles est en revanche similaire à celui des territoires de comparaison. Avec 6.100 foyers allocataires fragiles, 16.000 personnes de plus vivraient sous le seuil de bas revenus en l'absence du versement des prestations de la CAF, soit 5% de la population de moins de 65 ans. Ce taux s'élève à 6% dans les Bouches-du-Rhône et 7% en région PACA.



Part des allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 50 % des prestations CAF

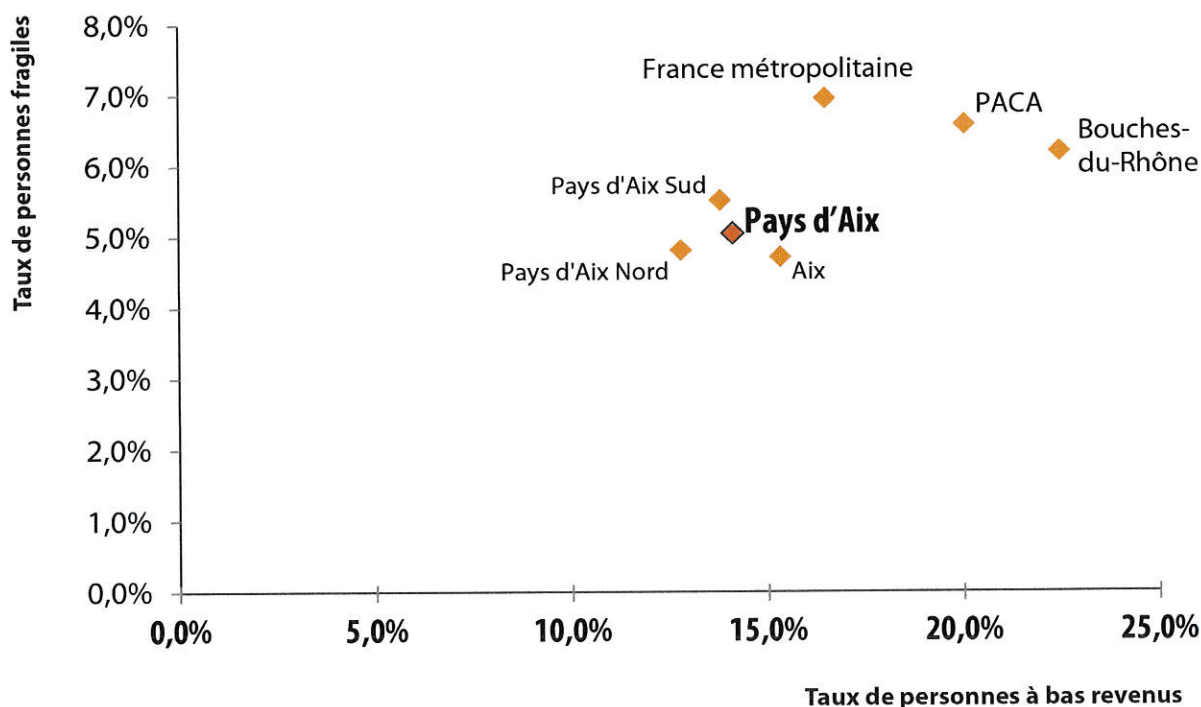
ZOOM

LES FOYERS A BAS REVENUS

Les **foyers à bas revenus** correspondent aux foyers allocataires de la CAF (hors personnes de plus de 65 ans et étudiants) dont le revenu par unité de consommation (UC) est inférieur à **1.001€/mois** en 2012 (soit 60% du revenu médian par UC en France métropolitaine). Les revenus pris en compte le sont avant imposition, mais après prestations sociales.

Les **personnes couvertes** incluent les conjoints, les enfants et parents à charge vivant dans un foyer où au moins une personne est allocataire de la CAF.

$$\text{Part des personnes à bas revenus} = \frac{\text{Nombre de personnes couvertes à bas revenus au 31/12/2012}}{\text{Population de moins de 65 ans en 2010}} \times 100$$



Source : CAF PACA - DROS - Traitement AUPA
Données au 31/12/2012

Taux de personnes couvertes fragiles et à bas revenus - En % de la population de moins de 65 ans

5. EMPLOIS PRÉCAIRES ET TRAVAILLEURS PAUVRES, UNE AUTRE RÉALITÉ DU PAYS D'AIX

Selon l'INSEE, 14% des salariés de plus de 15 ans n'ont pas de contrat à durée indéterminée (recensement de la population 2010). Ces formes particulières d'emploi que l'on pourrait qualifier d'emplois « précaires » incluent l'intérim, les contrats aidés, les contrats à durée déterminée et les contrats d'apprentissage ou stages.

Ce taux est semblable à celui du département et de la région PACA (15%). Aix-en-Provence concentre proportionnellement plus de salariés en emploi précaire que le reste du territoire de la CPA (17% contre respectivement 13% et 12% pour le pays d'Aix Nord et le pays d'Aix Sud).

Le constat est le même pour la part des salariés à temps partiel qui, à 19%, est similaire au taux de la région.

Fin 2012, 8.900 travailleurs connus des Caf ont un niveau de vie inférieur au seuil de bas revenus, soit 5% des actifs du pays d'Aix, contre 7% dans le les Bouches-du-Rhône et 6% dans la région.

LES PROJETS DE RECRUTEMENT EN PACA

Pour l'année 2014, 166.000 projets de recrutement sont recensés pour la région PACA (enquête Besoin en Main-d'Oeuvre -BMO, Pôle emploi - CREDOC). Ces projets sont en hausse de 7,4% par rapport aux résultats 2013 (+ 5,4% pour la France entière), avec une nette augmentation de la part des emplois saisonniers et des CDD de moins de 6 mois qui représentent 50% des intentions de recrutement.

PARMI LES ALLOCATAIRES CAF, PLUS DE 8.900 SONT DES TRAVAILLEURS À BAS REVENUS

14% DES SALARIÉS NE SONT PAS EN CDI, UN TAUX QUI ATTEINT 17% A AIX-EN-PROVENCE

2

LE PAYS D'AIX N'EST PAS ÉPARGNÉ PAR LA CRISE

1. UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE PERSONNES À BAS REVENUS, NOTAMMENT DANS LE PAYS D'AIX NORD...
2. ...COUPLÉE À UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE PERSONNES FRAGILES
3. A AIX-EN-PROVENCE, DES EFFETS DÉMOGRAPHIQUES EXPLIQUENT UNE CERTAINE STABILISATION DE LA SITUATION SOCIALE
4. DANS LE RESTE DU PAYS D'AIX, UNE TENDANCE À LA DIFFUSION DE LA PRÉCARITÉ
5. UN TAUX DE CHÔMAGE INITIALEMENT BAS MAIS UNE SITUATION QUI S'EST CONSIDÉRABLEMENT DÉGRADÉE DEPUIS 2009
6. DANS UN BASSIN OÙ LE CHÔMAGE PROGRESSE RAPIDEMENT, DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT INTERROGENT...
7. UNE TENDANCE À LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI PARTICULIÈREMENT MARQUÉE DANS LA PARTIE NORD
8. LES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SONT TOUJOURS PLUS NOMBREUX, NOTAMMENT DANS LE PAYS D'AIX SUD

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA CRISE ET DE SES EFFETS EN PAYS D'AIX ...

... QUELS ENJEUX EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE ET D'INSERTION ?

1. UNE PROGRESSION DU NOMBRE DE PERSONNES COUVERTE À BAS REVENUS, NOTAMMENT DANS LE PAYS D'AIX NORD...

Fin 2012, 44.900 personnes vivent dans un foyer à bas revenus dans le Pays d'Aix contre 44.250 fin 2009, soit une augmentation de +1,4%, contre 3,4% dans les Bouches-du-Rhône. On note cependant d'importantes disparités au sein du territoire.

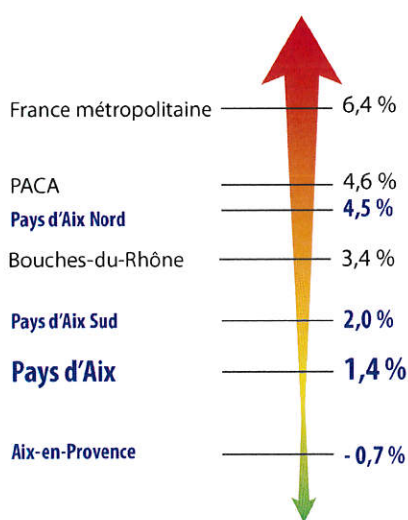
Le Pays d'Aix Nord, qui bénéficiait d'une situation sociale plus favorable fin 2009 (12% de personnes à bas revenus, contre 14% dans la CPA et 15% à

Aix), enregistre une hausse plus importante (+428 personnes de plus, soit une hausse de +4,5%). A l'inverse, la ville d'Aix-en-Provence a connu une légère diminution du nombre de personnes vivant dans un foyer à bas revenus (-136 personnes, soit une diminution de -0,7%).

2. ...COUPLÉE À UNE DIMINUTION DU NOMBRE DE PERSONNES FRAGILES

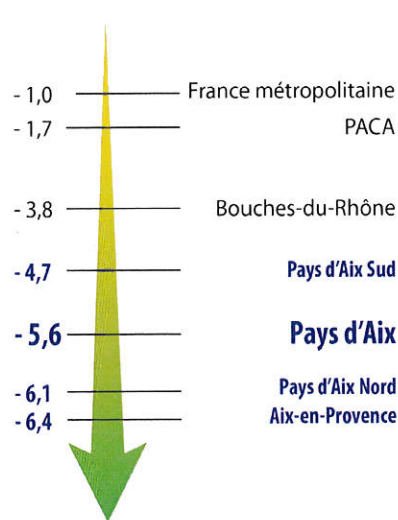
Alors que fin 2009 dans le pays d'Aix, 17.000 personnes vivaient dans un foyer allocataire fragile (c'est-à-dire dont les ressources seraient sous le seuil de bas revenu sans le versement des prestations de la CAF) c'est le cas de 16 000 personnes fin 2012. Cela représente une baisse de -5.6% contre -3.8% dans le département et -1.7% dans la région. Cette baisse est plus marquée à Aix (-376 personnes fragiles, -6,4%) et dans le pays d'Aix Nord (-240 personnes, -6,1%).

Ce phénomène s'explique en partie par des effets démographiques (vieillesse de la population, âge d'entrée dans la vie active plus tardif...). L'évolution des structures familiales (décohabitation et départ d'enfants à charge, séparations...) ainsi que les changements de situations professionnelles peuvent également faire passer un foyer allocataire au-dessous/au-dessus du seuil de bas revenus.



Source : CAF PACA - DROS - Traitement AUPA.
Données au 31/12/2009 et 31/12/2012

Taux de variation (%) du nombre de personnes couvertes à bas revenus entre fin 2009 et fin 2012 : une tendance à la hausse...



Source : CAF PACA - DROS - Traitement AUPA.
Données au 31/12/2009 et 31/12/2012

... face à une baisse du nombre de personnes fragiles

Aujourd'hui en Pays d'Aix, 19% des personnes couvertes par la CAF sont en situation de précarité, dont 14% vivent sous le seuil de bas revenus (1.001 € par mois en 2012) et 5% sont considérées comme fragiles (personnes qui vivraient sous le seuil de bas revenus sans les prestations de la CAF).

	Evolution brute fin 2009 - fin 2012	Taux Variation fin 2009 - fin 2012 (%)	Taux de personnes à bas revenus fin 2012
Communauté du Pays d'Aix	625	+ 1,4 %	14,1%
Aix-en-Provence	-136	-0,7 %	15,3%
Pays d'Aix Sud	333	+ 2,0 %	13,8%
Pays d'Aix Nord	428	+ 4,5 %	12,8%
Bouches-Du-Rhône	12181	+ 3,4 %	22,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34853	+ 4,6 %	20,1%
France métropolitaine	520015	+ 6,4 %	16,5%

Source : CAF PACA - DROS. Traitement AUPA.
Données au 31/12/2009 et 31/12/2012

L'évolution du nombre de personnes à bas revenus

	Evolution brute fin 2009 - fin 2012	Taux Variation fin 2009 - fin 2012 (%)	Taux de personnes fragiles fin 2012
Communauté du Pays d'Aix	-949	- 5,6 %	5,0%
Aix-en-Provence	-376	- 6,4 %	4,7%
Pays d'Aix Nord	-240	- 6,1 %	4,8%
Pays d'Aix Sud	-333	- 4,7 %	5,5%
Bouches-Du-Rhône	-3 931	- 3,8 %	6,2%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-4 440	- 1,7 %	6,6%
France métropolitaine	-37 105	- 1,0 %	6,9%

Source : CAF PACA - DROS. Traitement AUPA
Données au 31/12/2009 et au 30/12/2012.

L'évolution du nombre de personnes fragiles

CALCUL DES INDICATEURS

$$\text{Part des personnes couvertes à bas revenus} = \frac{\text{Nombre de personnes couvertes à bas revenus au 31/12/2012}}{\text{Population de moins de 65 ans en 2010 (INSEE)}} \times 100$$

$$\text{Part des personnes couvertes fragiles} = \frac{\text{Nombre de personnes couvertes fragiles au 31/12/2012}}{\text{Population de moins de 65 ans en 2010 (INSEE)}} \times 100$$

ZOOM

BAS REVENUS ET PERSONNES FRAGILES, DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES QUI PEUVENT INTERROGER

La diminution du nombre de personnes vivant dans un foyer fragile ne traduit pas forcément une amélioration de la situation sociale d'un territoire. En effet, ces personnes ont pu basculer de la « fragilité » vers la précarité (« bas revenus »). A contrario, elles ont pu sortir d'une situation de fragilité grâce à une amélioration de leurs revenus.

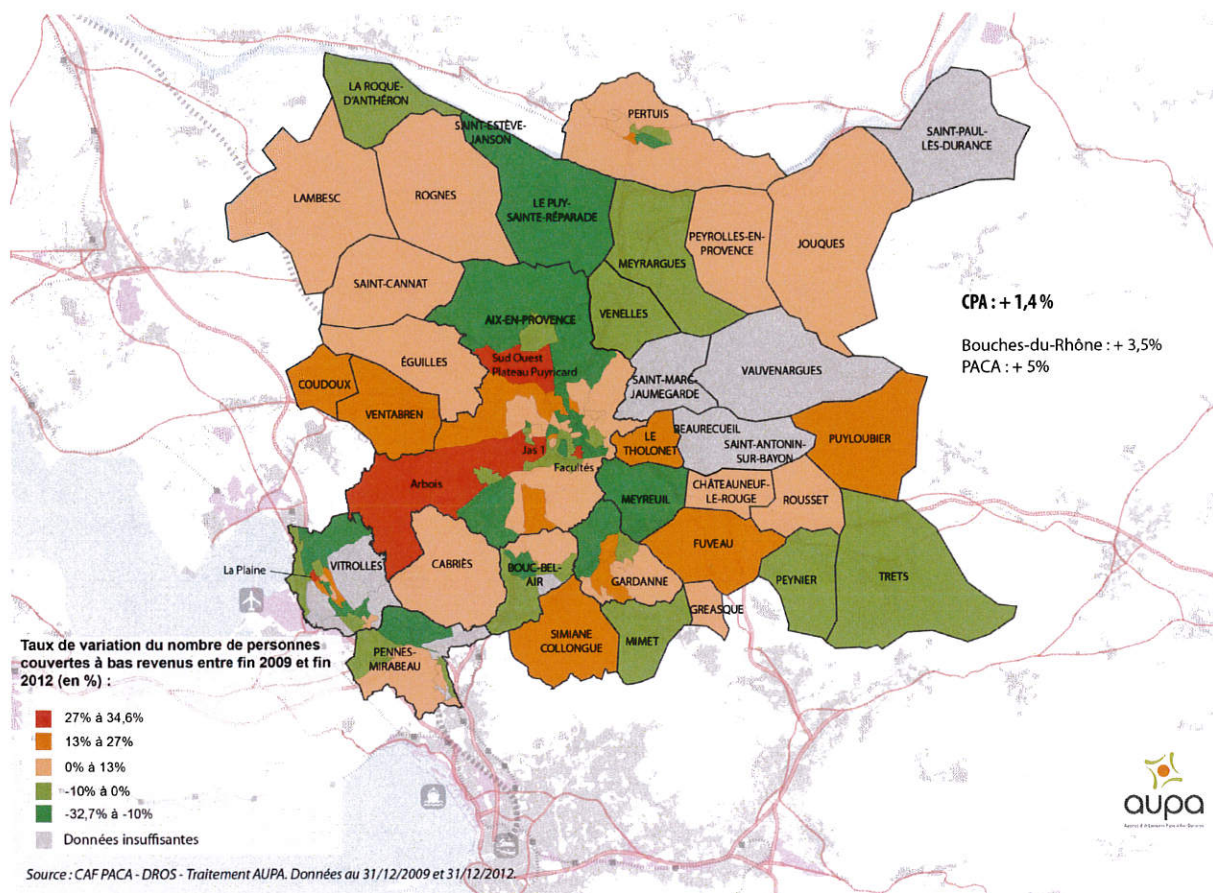
L'analyse réalisée par le DROS porte sur tous les foyers allocataires des CAF en 2009 (dont le référent est âgé de moins de 65 ans, résidant dans la CPA et dont les revenus sont connus), pour lesquels ont été étudiés les revenus au 31/12/2009 et au 31/12/2013 (les revenus ont pu évoluer plusieurs fois entre ces dates). La situation des foyers fragiles a plus souvent évolué que celles des foyers à bas revenus. Ainsi, si 22% des foyers fragiles fin 2009 sont dans la même situation fin 2013, c'est le cas pour plus de 40% des foyers à bas revenus fin 2009 qui sont toujours sous le seuil de bas revenus 4 ans après. Au final, 23,7% des foyers fragiles (1500 foyers) sont passés sous le seuil de bas revenus quand 18,8% (1160 foyers) ont vu leur situation s'améliorer. Les 35% restants sont sortis du champ d'étude, sorties qui peuvent s'expliquer par différents facteurs : déménagement du foyer hors de la CPA, non conformité des données concernant leurs revenus (revenus manquants, impôts non-déclarés, reprise d'études), fin de droit aux allocations (demandes non-reconduites), dépassement de l'âge de 65 ans par le référent du foyer, ou encore changement de régime.

3. A AIX-EN-PROVENCE, DES EFFETS DÉMOGRAPHIQUES EXPLIQUENT UNE CERTAINE STABILISATION DE LA SITUATION SOCIALE

Depuis le début de la crise, la baisse simultanée du nombre de personnes à bas revenus (très légère) et des personnes fragiles pourrait traduire une stabilisation de la situation sociale. Toutefois, cette situation semble davantage s'expliquer par des effets démographiques.

Entre 2007 et 2010, la ville d'Aix-en-Provence a connu une déprise démographique (-2.000 habitants), particulièrement marquée pour les moins de 65

ans (-2.200 personnes). Dans le même temps, on assiste à un vieillissement de la population (+180 personnes de plus de 65 ans). Parallèlement, la CAF enregistre une baisse du nombre d'allocataires (-830 allocataires toutes prestations confondues). Au final, le taux de personnes à bas revenus est resté stable (15,2% fin 2009, contre 15,3% fin 2012), ce qui signifie que la baisse des personnes à bas revenus a été proportionnelle à la baisse de la population de référence (population de moins de 65 ans).



L'évolution du nombre des personnes à bas revenus entre fin 2009 et fin 2012

Dans le détail des quartiers, on note une progression des phénomènes de précarité dans des quartiers jusqu'à présent peu concernés :

- Les quartier des Facultés (IRIS «Les Facultés» +50 personnes à bas revenus) et l'Ouest du Plateau de Puycard (+70 personnes). Dans ces quartiers, la progression assez marquée du taux de bas revenus s'explique surtout par un phénomène de déprise démographique.

- En revanche, pour la Duranne et les Milles (IRIS «ARBOIS» de l'INSEE), l'évolution du nombre de personnes à bas revenus a été sensible (+207

personnes). Cette progression de la précarité est toutefois à relativiser au regard du fort renouvellement de la population dans le quartier de la Duranne.

Une attention particulière devra être portée à ces secteurs dans les prochaines années.

4. DANS LE RESTE DU PAYS D'AIX, UNE TENDANCE À LA DIFFUSION DE LA PRÉCARITÉ

La carte précédente analyse l'évolution récente des personnes à bas revenus dans les différents quartiers et secteurs du pays d'Aix. Elle met en évidence une tendance à la diffusion de ce phénomène depuis le début de la crise. Outre certains IRIS situés dans des quartiers d'habitat social (une partie du Jas et d'Encagnane, le quartier Pommiers-Bosquet à Vitrolles...), d'autres secteurs sont concernés (Ventabren, +61 personnes à bas revenus, Fuveau, +87 personnes, Simiane, +48 personnes...).

Par ailleurs, certaines évolutions pourraient traduire des effets positifs de la rénovation urbaine. Tous les IRIS concernés par ces opérations connaissent une diminution du nombre des personnes couvertes à bas revenus : -10% pour Corsy, -16% pour Beisson, -20% pour les Pins à Vitrolles. Ces tendances récentes, pour être interprétées, nécessitent des analyses complémentaires avec les acteurs de terrain de la politique de la ville permettant de mieux comprendre les facteurs explicatifs de ces évolutions (impact des opérations de démolition-reconstruction, des opérations de relogements sur site et hors site, développement économique, accompagnement social...). On note toutefois une réduction des phénomènes de concentration de la pauvreté dans ces quartiers.

Par exemple, la convention de rénovation urbaine du quartier des Pins à Vitrolles (2007-2013) intègre un plan de relogement prévoyant la construction de 56 logements sur site et 70 hors site (dont 22 pour des décohabitations). Une partie de la baisse du nombre de personnes à bas revenus peut donc aussi s'expliquer par un déplacement d'une partie de la population concernée.

Dans le centre ancien de Pertuis, où une concession d'aménagement et une OPAH ont été mises en place, le nombre de personnes à bas revenus a diminué de 2%.

A l'inverse, dans certains quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) mais non concernés par la rénovation urbaine, la part des personnes couvertes à bas revenus a augmenté: +20% dans l'IRIS Pommiers-Bosquet à proximité des Pins (+140 personnes), +8% au Liourat et +4% aux Hermès. On note enfin une forte progression des bas revenus dans l'IRIS La Plaine (+34%, soit +80 personnes) sur lequel aucune action de politique de la ville n'est pour le moment menée.

5. UN TAUX DE CHÔMAGE INITIALEMENT BAS MAIS UNE SITUATION QUI S'EST CONSIDÉRABLEMENT DÉGRADÉE DEPUIS 2009

Malgré un taux de chômage INSEE qui était en 2010 relativement bas, la situation sociale s'est sensiblement dégradée depuis le début de la crise. En pays d'Aix comme ailleurs, le nombre de demandeurs d'emplois a fortement progressé : +31% pour les catégories A entre 2009 et 2012, contre +29% en France, +30% dans les Bouches-du-Rhône et +32% en PACA (Pôle emploi).

Après plusieurs années de décrue sensible, le pays d'Aix dépasse son niveau de 2006. A l'échelle métropolitaine, outre les territoires de frange qui on subi de plein fouet la dégradation sociale (+37% dans la région de salon, +41% dans l'Ouest varois), c'est le pays d'Aix Sud qui a été le plus touché (+1.700 personnes, +35%).

En 2012, 17.500 personnes n'exercent aucune activité et sont à la recherche d'un emploi (catégorie A). Si on ajoute à cela les personnes qui exercent une activité réduite courte ou longue (catégories B et C), 25.200 personnes sont touchées par le chômage. Sur l'ensemble des catégories ABC, la proportion de jeunes de moins de 25 ans atteint des niveaux significatifs dans la partie Sud du territoire (18,5% contre 16% en pays d'Aix et 14% à Aix). Cela est particulièrement vrai pour les jeunes en situation de chômage de longue durée. Inversement, les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans sont fortement représentés dans le Nord du pays d'Aix (18%). En dernier lieu, Aix se distingue par une forte proportion de demandeurs d'emplois âgés (50 ans et +) en situation de chômage de longue durée.

La prise en compte de ces spécificités territoriales devrait constituer un enjeu majeur d'adaptation des politiques d'insertion et de développement économique.

Le taux de chômage en 2010

MPM	16,3%
Montpellier Agglomération	15,8%
Bouches-du-Rhône	14,3%
Ouest Etang de Berre	13,7%
CU de Strasbourg	13,6%
PACA	13,2%
Ouest varois	12,9%
Aix	12,6%
Région de Manosque	12,6%
Région de Salon	12,2%
France	11,6%
Pays d'Aubagne	11,4%
Grenoble Alpes Métropole	11,4%
PAYS D'AIX	11,0%
Sophia Antipolis	10,9%
Sud Luberon	10,6%
Rennes Métropole	10,4%
Pays d'Aix Sud	10,1%
Pays d'Aix Nord	9,9%

Source : INSEE - Recensement de la population 2010
Tx de chômage des 15-64 ans. Données incluant Gardanne et Gréasque

**LE NOMBRE DE DEMANDEURS
D'EMPLOIS DE CATÉGORIE A A
FORTEMENT PROGRESSÉ ENTRE
2009 ET 2012 (+31%)**

25.200 demandeurs d'emplois en 2012 (Cat A, B et C)

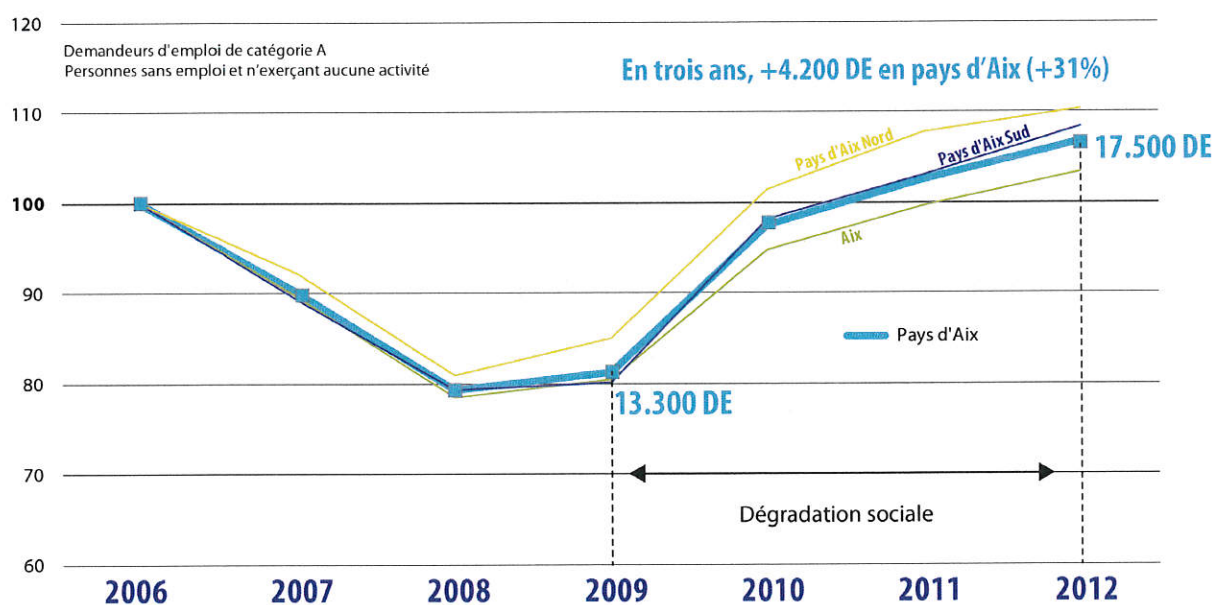


- 9.800 à Aix
- 9.700 dans le pays d'Aix Sud
- 5.700 dans le pays d'Aix Nord

2009 - 2012 : +4.200 demandeurs d'emplois (cat A)



Les effets de la crise sur la demande d'emploi en pays d'Aix



Sources : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail - Données incluant Gardanne et Gréasque

Évolution du nombre des demandeurs d'emplois - Base 100 en 2006

6. DANS UN BASSIN OÙ LE CHÔMAGE PROGRESSE RAPIDEMENT, DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT INTERROGENT...

A l'image d'autres agglomérations à vocation universitaire (Montpellier, Grenoble, Rennes...), la population du Pays d'Aix présente un excellent niveau de formation, ce qui facilite en règle générale, l'accès à l'emploi. 35% des habitants possède un diplôme de l'enseignement supérieur (43% à Aix et seulement 28% dans le Sud du Pays d'Aix).

Toutefois, au regard de la montée récente du chômage, des indicateurs méritent une attention particulière. En terme de formation tout d'abord, 28% de la population de plus de 15 ans sortie du système scolaire ne possède aucun diplôme ou est très faiblement diplômée (certificat d'études primaires, brevet des collèges...). Même si ce taux est faible au regard d'autres territoires, cela représente quand même près de 77.000 personnes. Chez les jeunes de 15 à 24 ans qui ne sont plus scolarisés, 24% (soit 3.600 personnes) sont sortis du système scolaire sans diplôme. Leur intégration scolaire (formation adaptée, alternance...) est un enjeu fort de cohésion sociale et de développement du territoire. Cela est d'autant plus vrai qu'en pays d'Aix comme en France, un peu moins d'un quart des jeunes est au chômage (soit 4.600 personnes).

Pour autant, certaines entreprises du pays d'Aix éprouvent des difficultés de recrutement sur certains métiers pour lesquels on observe plus d'offres d'emplois que de demandes («Enquête besoins en main d'œuvre - PACA», Pôle Emploi, CREDOC, 2013). Ces tensions sont particulièrement marquées pour les emplois peu qualifiés (aides à domicile, serveurs,

agents d'entretien...). Toujours selon cette enquête, 51% des projets de recrutement pour 2013 étaient jugés difficiles par les entrepreneurs du pays d'Aix, contre 44% pour l'ensemble de la région. Cette situation, dont les raisons sont multiples (métiers pénibles ou peu rémunérateurs, manque de main d'œuvre qualifiée, éloignement des grands pôles d'emplois d'une main d'œuvre peu qualifiée...) pourrait nuire à la compétitivité économique du pays d'Aix.

**LA MOITIÉ DES PROJETS
DE RECRUTEMENT EN
PAYS D'AIX SONT JUGÉS
DIFFICILES**

**24% DES 15-24 ANS SONT
SORTIS DU SYSTÈME SCOLAIRE
SANS DIPLÔME, SOIT 3.600
PERSONNES**

7. UNE TENDANCE À LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI PARTICULIÈREMENT MARQUÉE DANS LA PARTIE NORD

Depuis la création du RSA en 2009, la composante «RSA Activité» vise un public de personnes qui travaillent et ont des faibles revenus d'activité. Au niveau national, la montée en charge du RSA activité depuis le 1er juin 2009 a été moins importante que prévu et le taux de non recours est important, ce qui explique le faible effectif des allocataires de cette composante.

Fin 2012, 2.500 personnes vivant en pays d'Aix sont dans cette situation, soit à peine 1% de la population des 18-64 ans. Depuis 2010, la forte augmentation de ces allocataires est surtout le fait du pays d'Aix Nord (+21%, contre +8% à Aix-en-Provence et +8,6% dans le pays d'Aix Sud).

En dépit de volumes faibles (+100 allocataires dans le Nord), cette dynamique révèle une tendance à la précarisation du marché du travail qui semble confirmée par l'évolution des travailleurs à bas revenus. Récemment, leur nombre a progressé beaucoup plus rapidement dans le pays d'Aix Nord (+340 personnes, +20%) et dans une moindre mesure dans la CPA (+13,9 % contre +12,7% dans le département).

Cette problématique des travailleurs précaires est donc à prendre en considération. Dans un territoire où il y a de l'emploi, le coût de la vie (logements, déplacements) pénalise en premier lieu les classes moyennes et populaires et détériore leurs conditions de vie.

	Allocataires du RSA Activité			Travailleurs à bas revenus			
	Fin 2009	Fin 2012	Taux de variation	Fin 2009	Fin 2012	Taux de variation	Part des travailleurs à bas revenus fin 2012 (%)*
Aix-en-Provence	957	1033	+ 7,9 %	3 286	3 700	+ 12,6 %	5,7%
Pays d'Aix Nord	458	554	+ 21%	1 720	2 063	+ 19,9 %	4,8%
Pays d'Aix Sud	839	911	+ 8,6 %	2 844	3 181	+ 11,8 %	4,7%
Communauté du Pays d'Aix	2 254	2 498	+ 10,8 %	7 850	8 944	+ 13,9 %	5,1%
Bouches-du-Rhône	16 010	17 653	+ 10,3 %	51 513	58 057	+ 12,7 %	6,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34 374	38 726	+ 12,7 %	123 085	139 327	+ 13,2 %	6,4%
France métropolitaine	404 461	453 551	+ 12,1 %	-	-	-	

Source : CAF PACA - DROS. Traitement AUPA. Données au 31/12/2009 et au 30/12/2012.

Les travailleurs précaires

CALCUL DES INDICATEURS

$$\text{Part des travailleurs à bas revenus} = \frac{\text{Travailleurs à bas revenus au 31/12/2012}}{\text{Actifs de 15 à 64 ans 2010 (RP INSEE)}} \times 100$$

8. LES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SONT TOUJOURS PLUS NOMBREUX, NOTAMMENT DANS LE PAYS D'AIX SUD

Entre fin 2009 et fin 2012, le nombre d'allocataires du RSA socle (allocataires qui n'ont pas de revenus d'activité et qui sont passé du RMI au RSA) a augmenté de +10,5% dans le pays d'Aix. Une croissance plus faible que les tendances nationale, départementale et régionale. Si le pays d'Aix Nord semble moins concerné par ce phénomène, la progression est beaucoup plus forte dans la partie Sud du territoire.

Dans le même temps, les allocataires du RSA socle et activité ont augmenté de 6%, un niveau une fois de plus faible par rapport au reste du département (+13%) et surtout par rapport à la région (+18%).

ZOOM

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Le dispositif revenu de solidarité active (RSA) s'inscrit dans une politique **d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté**, exerçant ou non une activité. Ce dispositif se compose de deux volets :

- une incitation financière, qui vise à garantir un revenu qui varie en fonction des ressources et de la composition du foyer ;
- un accompagnement dans ou vers l'emploi, afin de favoriser l'accès à un emploi durable par la mise en œuvre d'un accompagnement social ou professionnel.

Le RSA peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales et les Mutualités sociales agricoles, et n'est pas limité dans le temps : la personne peut conserver le même montant de RSA tant que sa situation ne change pas. L'État et les départements cofinancent cette prestation. Le RSA a plusieurs composantes :

- **le RSA socle** seul s'adresse aux personnes qui n'ont pas de revenus d'activité ;
- **le RSA socle et activité** s'adresse aux personnes qui ont des revenus d'activité inférieurs au montant forfaitaire ;
- **le RSA activité** seul s'adresse aux personnes qui ont des revenus d'activité supérieurs au montant forfaitaire.

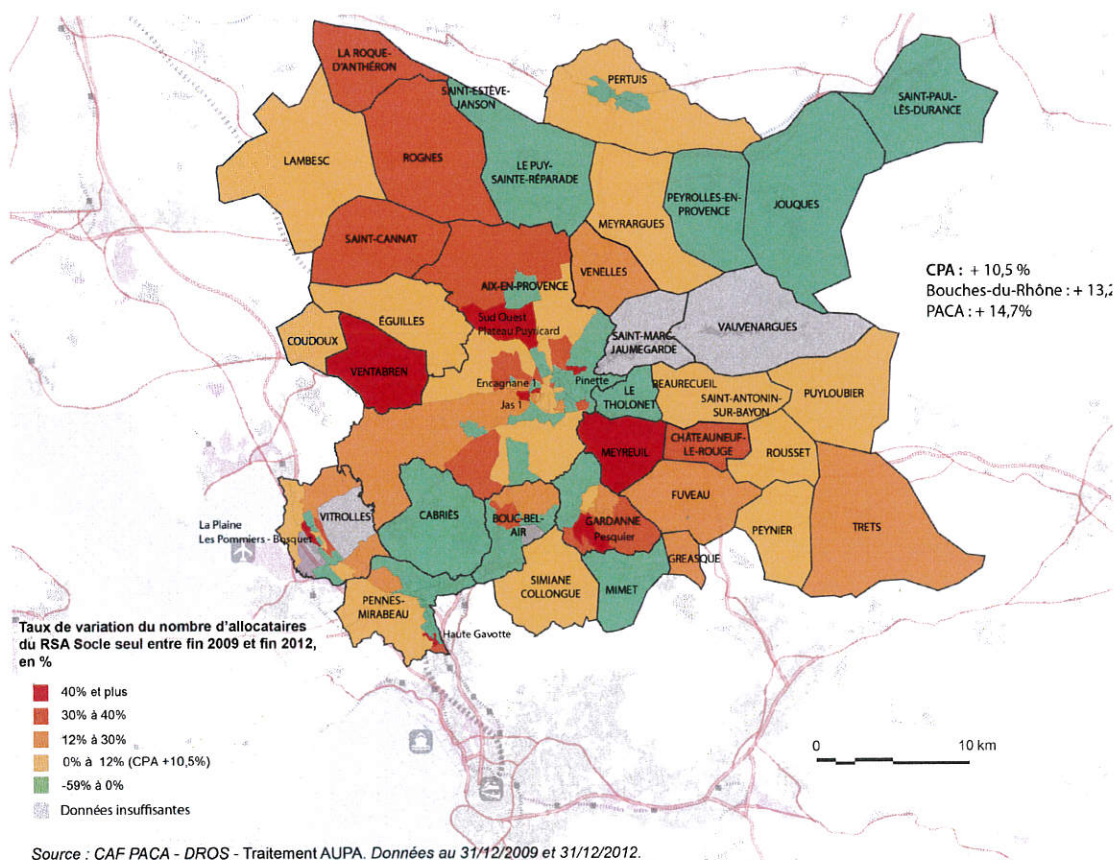
Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle

	Fin 2009	Fin 2012	Taux de variation	Part des allocataires du RSA socle seul fin 2012 (%) *
Aix-en-Provence	2 820	3 111	+ 10,3 %	3,3 %
Pays d'Aix Nord	1 190	1 247	+ 4,8 %	2,2 %
Pays d'Aix Sud	2 200	2 505	+ 13,9 %	2,8 %
Communauté du Pays d'Aix	6 210	6 863	+ 10,5 %	2,9 %
Bouches-du-Rhône	59 654	67 535	+ 13,2 %	5,6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	110 051	126 267	+ 14,7 %	4,3 %
France métropolitaine	1 116 935	1 260 061	+ 12,8 %	3,3 %

Source : CAF PACA - DROS. Traitement AUPA
Données au 31/12/2009 et au 30/12/2012.

CALCUL DES INDICATEURS

$$\text{Part des allocataires du RSA Socle seul} = \frac{\text{Allocataires du RSA «socle seul» au 31/12/2012}}{\text{Population de 18 à 64 ans en 2010 (RP INSEE)}} \times 100$$



L'évolution des allocataires du RSA socle entre fin 2009 et fin 2012

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA CRISE ET DE SES EFFETS EN PAYS D'AIX ...

La précarité en pays d'Aix est moins « lourde » et moins structurelle que dans le reste de l'aire métropolitaine. Même si davantage de personnes sont en « activité », les effets de la crise ont été notables et de nombreux indicateurs se sont sensiblement dégradés (un peu plus tardivement qu'ailleurs).

- *Une forte progression des bénéficiaires du RSA socle dans les communes du pays d'Aix Sud, couplée à une dégradation marquée du chômage (très présent chez les jeunes, notamment en longue durée).*
- *Une diffusion de la précarité (foyers à bas revenus), notamment dans le pays d'Aix Nord.*
- *On note une diminution du nombre de personnes couvertes à bas revenus dans certains quartiers concernés par la rénovation urbaine (-10% pour Corsy, -16% pour Beisson, -20 % pour les Pins à Vitrolles). Ces tendances récentes doivent être interprétées avec précaution et nécessitent des analyses complémentaires avec les acteurs de terrain de la politique de la ville pour mieux comprendre les facteurs explicatifs de ces évolutions (impact des opérations de démolition-reconstruction, des opérations de relogements sur site et hors site, développement économique, accompagnement social...). On note toutefois une réduction des phénomènes de concentration de la pauvreté dans ces quartiers.*
- *A l'inverse, dans certains quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) mais non concernés par la rénovation urbaine, la part des personnes couvertes à bas revenus a augmenté.*
- *La précarisation du marché du travail s'accélère, particulièrement dans le Nord (les chômeurs y sont aussi plus âgés).*
- *A Aix, la situation sociale semble se stabiliser, du fait notamment de phénomènes démographiques (diminution du nombre d'habitants et d'allocataires). Le chômage progresse un peu moins vite qu'ailleurs. Il concerne plutôt des personnes plus âgées (chômage de longue durée).*

... QUELS ENJEUX EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE ET D'INSERTION ?

QUELLES PISTES D'ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS QUI TRAVAILLENT MAIS ÉPROUVENT DES DIFFICULTÉS SOCIALES (TRAVAILLEURS À BAS REVENUS) ?

- *Améliorer la prise en charge et la garde des enfants (garderies, crèches, activités périscolaires, centres aérés...), notamment pour les familles monoparentales*
- *Améliorer l'accessibilité des pôles d'emplois pour les publics les plus précaires et les plus éloignés (amélioration de l'offre en transports collectifs, politique tarifaire)*
- *Programmer une offre nouvelle de logements plus accessibles pour les classes moyennes et populaires*

COMMENT GÉRER LE PARADOXE D'UN TERRITOIRE OÙ LE CHÔMAGE PROGRESSE RAPIDEMENT, MAIS QUI CONNAÎT DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT (NOTAMMENT SUR LES MÉTIERS PEU QUALIFIÉS) ET DES PHÉNOMÈNES DE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

- *Mener une réflexion sur la stratégie de développement économique et sur les filières à privilégier... Réorienter le développement et les aides sur des secteurs ne nécessitant pas de hauts niveaux de formation ?*
- *Anticiper les besoins en main d'œuvre par une offre de formation à créer ou à améliorer (CFA, lycées professionnels, lycées techniques...).*
- *Proposer à toutes les personnes non diplômées et notamment les jeunes en échec scolaire une formation qualifiante adaptée aux besoins du territoire.*
- *Développer l'alternance par un travail pédagogique à mener auprès des jeunes (collèges, lycées), mais aussi auprès des entreprises.*
- *Anticiper le vieillissement de la population active qui va, à moyen terme, accentuer les tensions sur certains métiers. Les services à la personne et le médico-social seront particulièrement concernés. Aujourd'hui, un emploi sur quatre en pays d'Aix est occupé par un actif de plus de 50 ans.*

3

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

QUELLE PLACE POUR LES CLASSES MOYENNES ET POPULAIRES ?

1. UN MARCHÉ DE L'HABITAT TENDU ET SÉLECTIF

2. UN TAUX D'EFFORT ÉLEVÉ POUR LES ALLOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

3. PAR RAPPORT A D'AUTRES AGGLOMÉRATIONS, UN RETARD EN MATIÈRE
DE LOGEMENT SOCIAL

4. LA « NOUVELLE DONNE » DÉMOGRAPHIQUE... UN TERRITOIRE QUI SE
DÉVELOPPE PEU ET ATTIRE PEU D'ACTIFS

5. VILLE, PÉRIURBAIN, RURAL... VERS UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE SOCIALE

6. UN RENFORCEMENT DE LA SPÉCIALISATION SOCIALE DU PAYS D'AIX

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

1. UN MARCHÉ DE L'HABITAT TENDU ET SÉLECTIF

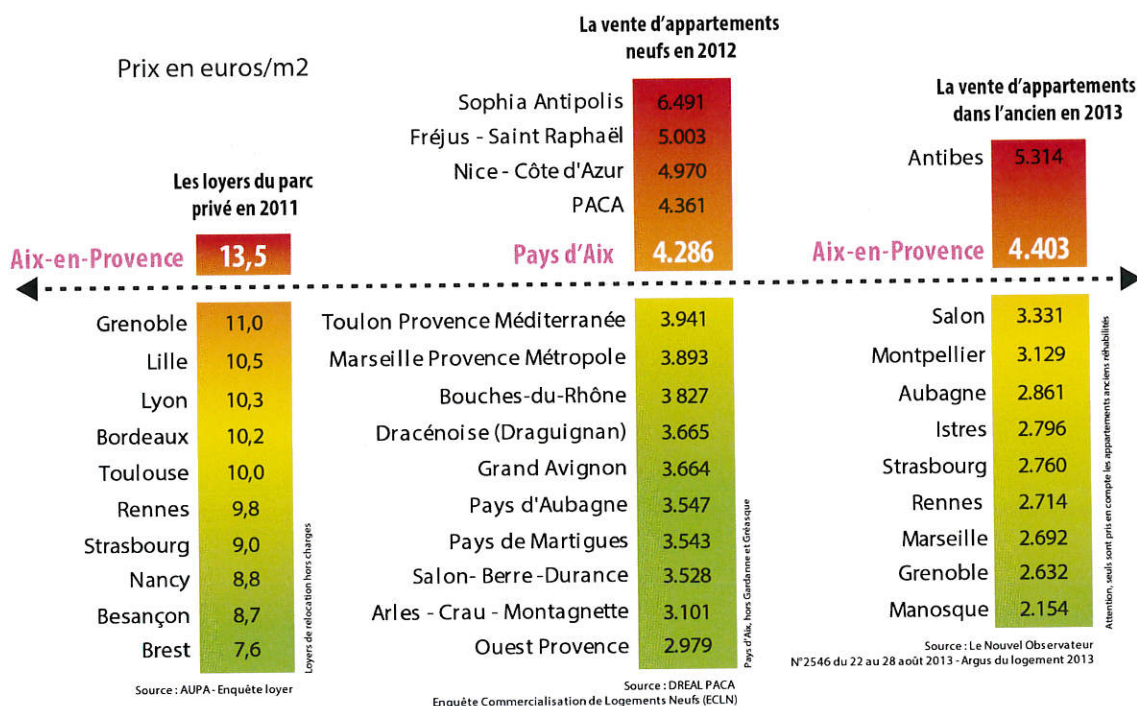
Quels que soient les segments du marché immobilier, les prix à la vente et à la location sont extrêmement élevés à Aix et en pays d'Aix. A l'échelle métropolitaine, c'est un facteur pouvant accentuer les phénomènes de relégation (notamment pour les primo-accédants) vers les franges périurbaines où les prix sont moins élevés. Cela interroge sur la capacité des classes moyennes et populaires à se loger dans ce territoire (le pays d'Aix comptait 26% d'employés et d'ouvriers en 1999, 24% aujourd'hui sur la population de plus de 15 ans).

Au cours des dix dernières années, les prix de l'immobilier ont quasiment doublé en pays d'Aix (maisons et appartements). Les prix de l'immobilier ont progressé, comme ailleurs, nettement plus rapidement que les revenus des ménages. Cette déconnexion « revenus / prix » a accentué les tensions sur le marché de l'habitat. En 2002, le prix d'un M2 dans l'ancien représentait environ 10% des revenus d'un ménage du pays d'Aix, 15% aujourd'hui. La « flambée immobilière » a été particulièrement marquée au début des années 2000 (+15,6%/an dans l'ancien entre 2002 et 2006, +10,7% dans le neuf, +3,4% pour les revenus). Plusieurs facteurs ont dopé le marché : la sortie de crise immobilière de la fin des années 1990, les mesures fiscales incitatives (type Périssol qui ont favorisé l'investissement locatif), la forte croissance économique et l'effet « TGV »...

Après avoir atteint des sommets, les prix se stabilisent et la tendance est au ralentissement depuis 2006, notamment dans l'ancien. La crise récente (qui a débuté en 2008) n'y est certainement pas étrangère... Désormais, les revenus des ménages (+3%/an) progressent au même rythme voire à un rythme plus soutenu (+2,3%/an pour les loyers, +1,3%/an dans l'ancien, +3%/an dans le neuf).

**LA PROPORTION D'EMPLOYÉS
ET D'OUVRIERS HABITANT EN
PAYS D'AIX EST PASSÉE DE 26%
EN 1999 À 24% AUJOURD'HUI**

(SUR LA POPULATION DE PLUS DE 15 ANS)



Des prix élevés sur tous les segments du marché immobilier

2. UN TAUX D'EFFORT ÉLEVÉ POUR LES ALLOCATAIRES DU PARC PRIVÉ

En pays d'Aix, les allocataires des CAF vivant dans le parc privé consacrent en moyenne 31,5% de leurs ressources pour se loger¹, soit 3 points de plus que dans les Bouches-du-Rhône (28,6%).

Les taux les plus élevés² se trouvent à Venelles (37,7%), Eguilles (35,5%), Rousset et les Pennes-Mirabeau (34,5%). A contrario, les taux d'effort les plus bas se situent à la Roque d'Anthéron (24,6%), Vitrolles, Gardanne (27,9%) et Peyrolles-en-Provence (28%). Dans la ville-centre, le taux d'effort est de 31,8%, un taux identique à celui de 2009.

Saint-Cannat	38,1
Venelles	37,7
Ventabren	36,2
Eguilles	35,5
Cabries	35,1
Rousset	34,8
Les Pennes-Mirabeau	34,8
Meyreuil	34,0
Greasque	33,8
Le Puy + St Esteve	33,4
Simiane-Collongue	32,8
Fuveau	32,7
Jouques	32,4
Aix-En-Provence	31,8
Pertuis	31,6
Pays d'Aix	31,5
Rognes	31,5
Trets	31,1
Bouc-Bel-Air	30,9
Lambesc	30,5
Gardanne	29,7
Puylobier	29,6
Bouches-Du-Rhône	28,6
Meyrargues	28,4
Peyrolles-En-Provence	28,0
Vitrolles	27,9
La Roque-D'Anthéron	24,6

¹ Charges comprises et allocation logement déduite

² Communes dont le taux d'effort est calculé pour plus de 50 allocataires

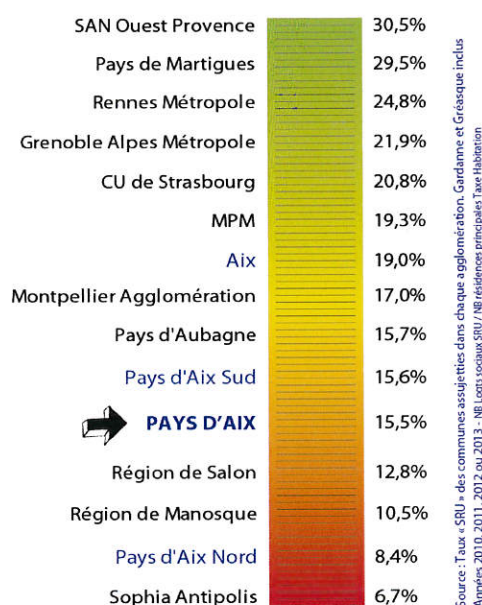
Source: CAF PACA - DROS - Traitement AUPA. Données au 31/12/2012

Le taux d'effort des allocataires du parc privé

3. PAR RAPPORT A D'AUTRES AGGLOMÉRATIONS, UN RETARD EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Même si depuis quelques années, la «tension» sur le marché immobilier est un peu moins marquée, le pays d'Aix demeure un territoire cher. L'accession à la propriété est de plus en plus difficile, notamment pour les jeunes, les primo-accédants, les classes moyennes et populaires. Dans ce contexte particulier, le logement social joue un rôle fondamental car il facilite l'accès à un logement «abordable», stabilise les parcours résidentiels et contribue de fait à une plus grande diversité.

Par rapport à d'autres agglomérations et à certains territoires de proximité, l'offre «sociale» du pays d'Aix est en retrait (15,5%). Ce retard est d'autant plus préoccupant que les besoins sont manifestes. En 2012, plus de 11.000 demandes ont été déposées (source : DREAL PACA - SNE).



Source : Taux «SRU» - des communes assujetties dans chaque agglomération, Gardanne et Gréasque inclus
Années 2010, 2011, 2012 ou 2013 - NB Logis sociaux SRU / NB résidences principales Taxe Habitation

Le taux de logement social «SRU»

EN 2013, LE PAYS D'AIX COMPTE 25.500 LOGEMENTS SOCIAUX AU SENS DE LA LOI «SRU». EN 2012, PLUS DE 11.000 DEMANDES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES

RAPPEL

LA LOI DUFLLOT ET LE LOGEMENT SOCIAL

La Loi Duflot du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social porte le quota minimum à 25% dans les communes des zones les plus tendues. Pour atteindre cet objectif, la loi fixe désormais la date butoir de 2025 et prévoit des objectifs intermédiaires de réalisation. Les pénalités pourront désormais être multipliées, après avis du Préfet, par cinq pour les communes en situation de carence ne réalisant pas leurs objectifs triennaux.

4. LA « NOUVELLE DONNE » DÉMOGRAPHIQUE... UN TERRITOIRE QUI SE DÉVELOPPE PEU ET ATTIRE PEU D'ACTIFS

Depuis le début de la crise, le mode de développement du pays d'Aix a sensiblement évolué. Après plusieurs décennies d'hyper-attractivité, la tendance est clairement au ralentissement. Outre les effets économiques de la crise, le pays d'Aix connaît depuis quelques années un phénomène nouveau de stagnation démographique.

Alors que ce territoire gagnait +3.400 habitants chaque année entre 1999 et 2006 (+0,93%/an), il n'en gagne plus qu'environ +160/an depuis 2006 (+0,04%/an).

Tout d'abord, des facteurs démographiques endogènes expliquent ce phénomène. La baisse du solde naturel lié à un recul de la natalité, le vieillissement de la population et surtout la baisse de la taille des ménages (« point mort » lié à des phénomènes de décohabitation, de recompositions familiales...) sont des éléments explicatifs.

Mais, au-delà de ces facteurs endogènes, l'attractivité du territoire pourrait aussi être en cause. Le solde migratoire pourrait ainsi être négatif, notamment pour les familles (le pays d'Aix continuerait de gagner des ménages d'une ou deux personnes, mais serait déficitaire sur les «grands»

ménages). Les premiers chiffres de l'INSEE sur le solde apparent (migratoire + ajustement) vont dans ce sens. De même, du fait d'un ralentissement de l'activité, l'attractivité du territoire auprès des actifs diminuerait sensiblement. Enfin, la baisse des effectifs universitaires observée depuis quelques années alimenterait aussi cette « spirale ».

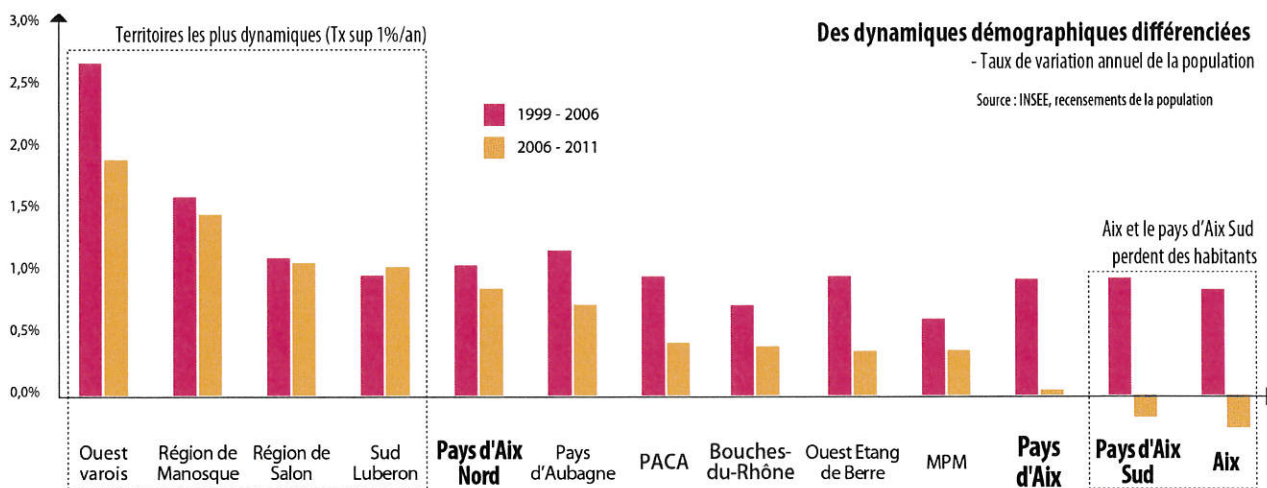
Ces tendances récentes interrogent sur l'attractivité du pays d'Aix, sa capacité à «fixer» sur le territoire des familles et des actifs, et plus généralement sur son potentiel de développement à moyen terme. En effet, un bassin de vie qui perd des habitants (ce qui est le cas d'Aix et du pays d'Aix sud) sous des effets endogènes et exogènes ne risque-t-il pas d'entrer dans une logique de « récession » ?

Cela est d'autant plus vrai qu'à l'échelle métropolitaine, la dynamique périurbaine s'est accentuée ces dernières années. Désormais, les territoires de « frange » (Ouest varois, région de Manosque, région de Salon, Sud Luberon) gagnent, en volume, autant d'habitants que le reste de l'aire métropolitaine (avec des taux d'accroissement très forts). Une partie de ce processus de périurbanisation est d'ailleurs alimenté par des habitants du pays d'Aix...

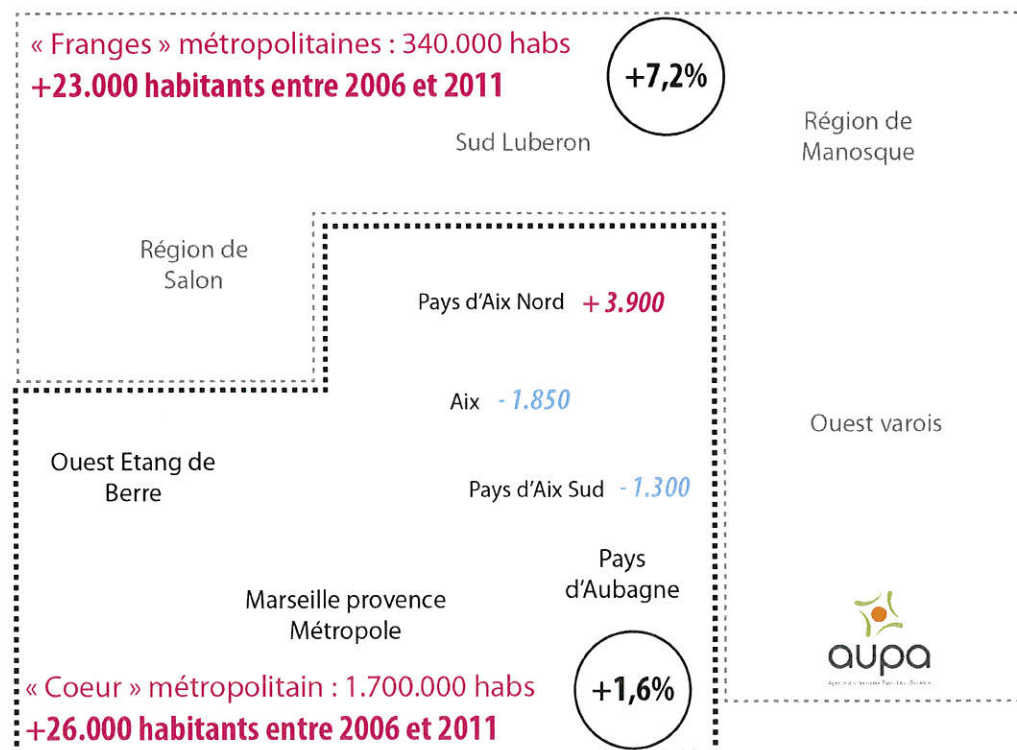
ZOOM

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE

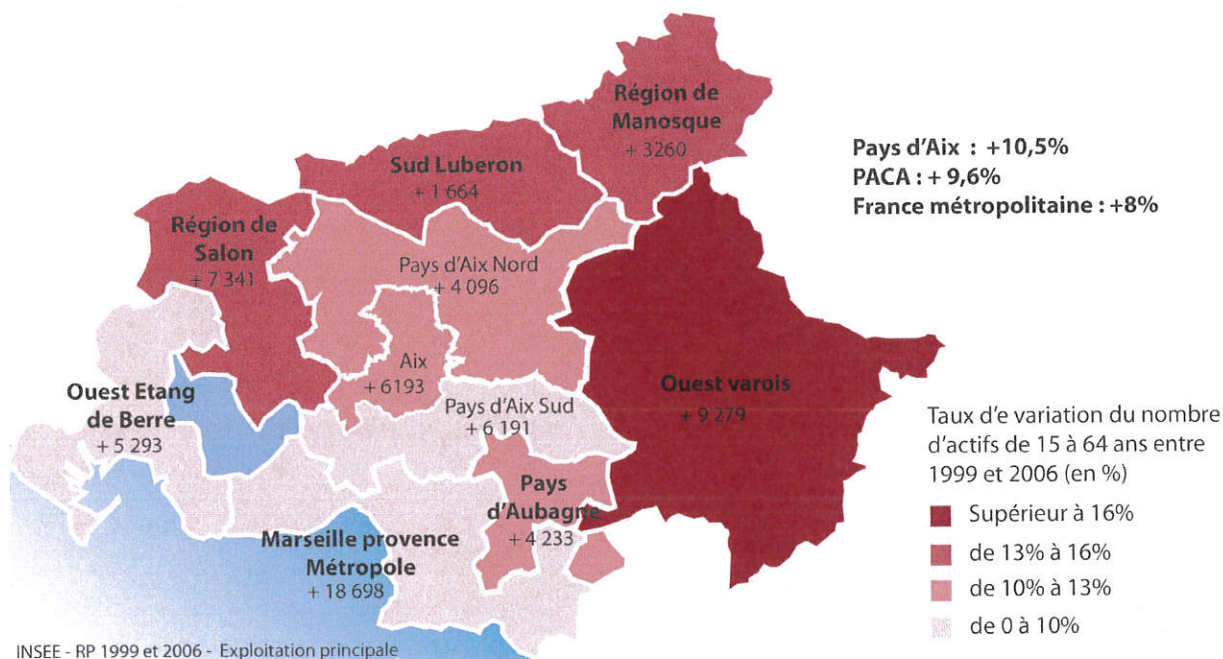
Entre 2006 et 2011, Aix-en-Provence a perdu 370 habitants par an et le pays d'Aix Sud 260/an. Seul le pays d'Aix Nord reste dynamique (+790 habitants par an).



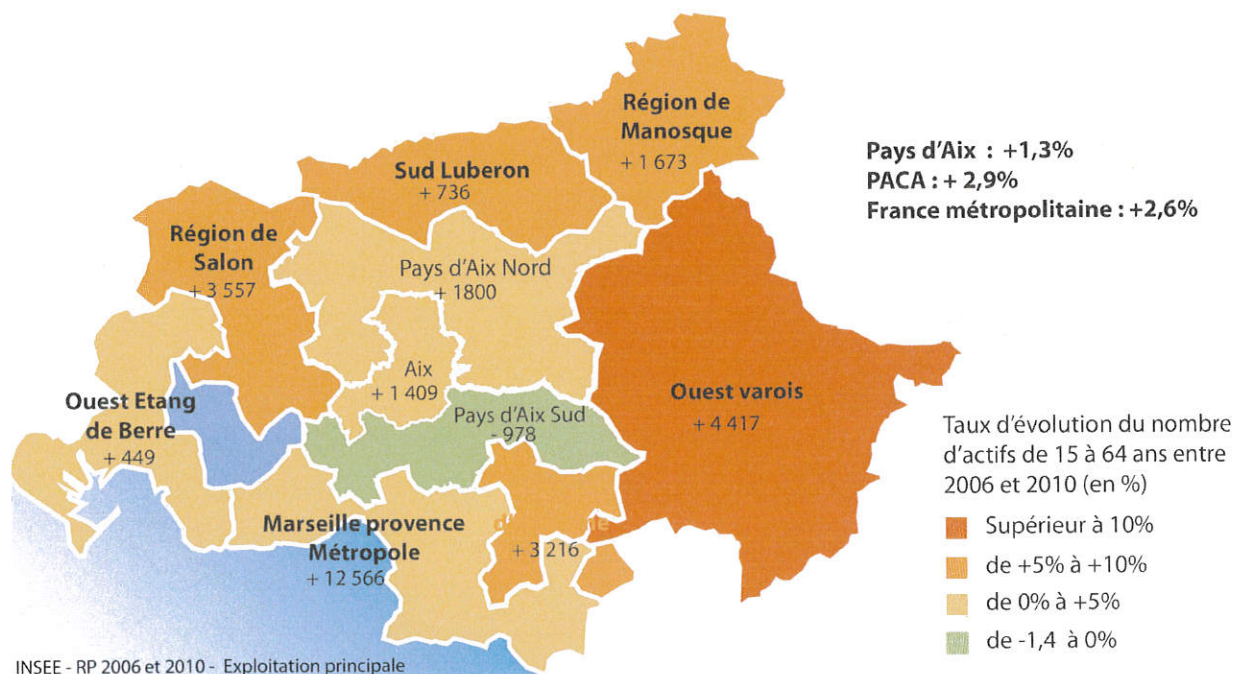
Evolution de la population par période



La « nouvelle donne » démographique, désormais les « franges » gagnent autant d'habitants que le « coeur » métropolitain



Une croissance rapide du nombre d'actifs sur les franges de la métropole entre 1999 et 2006...



...Suivie d'un ralentissement généralisé sur la période 2006-2010 particulièrement marqué sur le coeur métropolitain

5. VILLE, PÉRIURBAIN, RURAL... VERS UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE SOCIALE ?

A l'échelle nationale, la géographie sociale évolue. Au-delà de la paupérisation de certaines cités, l'émergence d'une «France périphérique» (1) interroge sur les phénomènes de relégation aux marges (de plus en plus éloignées) des grandes villes. Aujourd'hui, la France pavillonnaire et périurbaine qui accueille les classes populaires et intermédiaires est en voie de précarisation.

Progressivement dispersée et déplacée vers les villes petites et moyennes et les centres-bourgs ruraux, la question sociale deviendrait moins visible mais demeurerait problématique, dans des territoires où le maillage social et associatif est parfois peu développé, où l'offre de transport en commun est plus lâche, où l'isolement peut rapidement s'installer.

Un phénomène à relativiser tout de même, car si les campagnes sont en France globalement moins riches, le taux de pauvreté est plus élevé dans les grands pôles urbains (les inégalités y sont aussi plus criantes). Par ailleurs, les centres urbains continuent d'attirer des populations pauvres, par les opportunités en matière d'emplois et de logements sociaux qu'ils représentent.

Les territoires périurbains présentent quant à eux un niveau de vie légèrement plus élevé que dans les grands pôles urbains (source: Observatoire des inégalités - Villes, périurbain, rural : Quels sont les territoires les moins favorisés ? 18 Septembre 2014).

(1) Les Fractures françaises, Christophe Guilluy, 2010

D'autres facteurs sont à prendre en considération lorsque l'on raisonne en termes de niveaux de vie, le coût du logement et des déplacements. Le coût du logement est moins élevé en zone périurbaine et rurale, contrairement aux pôles urbains et particulièrement aux centres-villes. En revanche, le coût des déplacements est plus élevé lorsque l'on s'éloigne des centres, venant ainsi contre-balancer en partie ce gain en terme de niveau de vie.

Compte-tenu de la croissance rapide de la population et des actifs sur les franges métropolitaines, une étude sur l'évolution des catégories sociales, à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE permet d'approcher l'évolution sociale du territoire, et d'observer une éventuelle fragmentation sociale.

ZOOM

DE LA FRAGMENTATION TERRITORIALE À L'INCLUSION SOCIALE... DE LA MÉTROPOLE FRACTURÉE À LA MÉTROPOLE VERTUEUSE ?

Ces nouvelles fractures territoriales et sociales questionnent sur le « vivre ensemble » et sur la cohésion du modèle métropolitain. Outre la marginalisation avérée de nombreux quartiers renfermés sur eux-mêmes et de plus en plus exclus, la fragmentation sociale semble dépasser largement les limites institutionnelles de la métropole. L'émergence de «franges» éloignées et précarisées, qui accueillent les classes intermédiaires et populaires issues de la métropole, interroge sur le modèle de développement métropolitain.

Cela est d'autant plus vrai que la mutation économique de la métropole (que l'on observe dans la plupart des grandes villes) a accentué cette recomposition sociale. La spécialisation vers un emploi très qualifié offre peu de perspectives d'emplois à des populations sans qualifications... une problématique qui devra être prise en compte dans la stratégie de développement économique.

Cette vision sociétale implique donc la construction d'un projet intégrant certes les quartiers oubliés, mais aussi ces nouvelles franges invisibles et reléguées. La dynamique métropolitaine, dans ses différentes dimensions (résidentielle, économique, sociale ou environnementale) est déjà fortement liée à ces territoires... l'exemple de l'habitat est à ce sujet révélateur. Aujourd'hui, le pays d'Aix (et dans une moindre mesure l'ensemble de la métropole) connaît une stagnation démographique, alors que «l'aspirateur» périurbain (Manosque, ouest varois, région de Salon...) accentue le déficit de la balance migratoire métropolitaine. Les territoires de frange, par l'offre foncière massive qu'ils proposent, alimentent ce modèle périurbain. La question résidentielle (métropolitaine et périurbaine) est donc plus que jamais d'actualité. Ces phénomènes interrogent sur la viabilité économique et sociale de ce mode de développement, et notamment sur ses conséquences pour la compétitivité des entreprises. Un territoire sans main d'œuvre est-il viable au plan économique ?

6. UN RENFORCEMENT DE LA SPÉCIALISATION SOCIALE DU PAYS D'AIX

Catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse avec les employés, les professions intermédiaires sont fortement représentées en pays d'Aix. Cela est particulièrement vrai dans le pays d'Aix Sud (plus de 28% des actifs de 15-64 ans en 2010 contre 24% en France métropolitaine). Mais, la véritable particularité sociologique de ce bassin de vie réside dans la forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures (22% des actifs, une part qui atteint 26% dans la ville-centre, contre 15% au niveau national et 14% en PACA).

A l'inverse, la proportion d'ouvriers (16% des actifs) est bien inférieure à la moyenne nationale (23%) et régionale (20%), notamment à Aix-en-Provence (13%).

Depuis la fin des années 1990, la spécialisation sociale du pays d'Aix s'est sensiblement renforcée. En effet, le nombre (ainsi que la proportion) d'actifs appartenant à des classes « moyennes » et « aisées » (cadres et professions intermédiaires) a progressé. A contrario, on assiste à une diminution de la part des actifs issus de catégories sociales plus modestes (employés et ouvriers). Ces évolutions sociologiques révèlent des dynamiques très différenciées lorsqu'on les analyse au prisme de deux facteurs, les tendances démographiques d'une part, et les tendances macro-économiques de long terme d'autre part (notamment la désindustrialisation et la tertiarisation de l'économie).

Une analyse des dynamiques sociologiques nécessite d'abord de mettre en relation l'évolution de la part de chaque catégorie avec celle du nombre total d'actif. Cela permet de mieux apprécier l'effet structurel dû aux dynamiques démographiques.

Par exemple, si le nombre d'employés ne varie pas mais que le reste de la population active augmente beaucoup, alors la part relative des employés va fortement diminuer. A l'inverse, si le nombre d'employés augmente plus vite que le nombre total d'actifs, alors leur proportion va progresser.

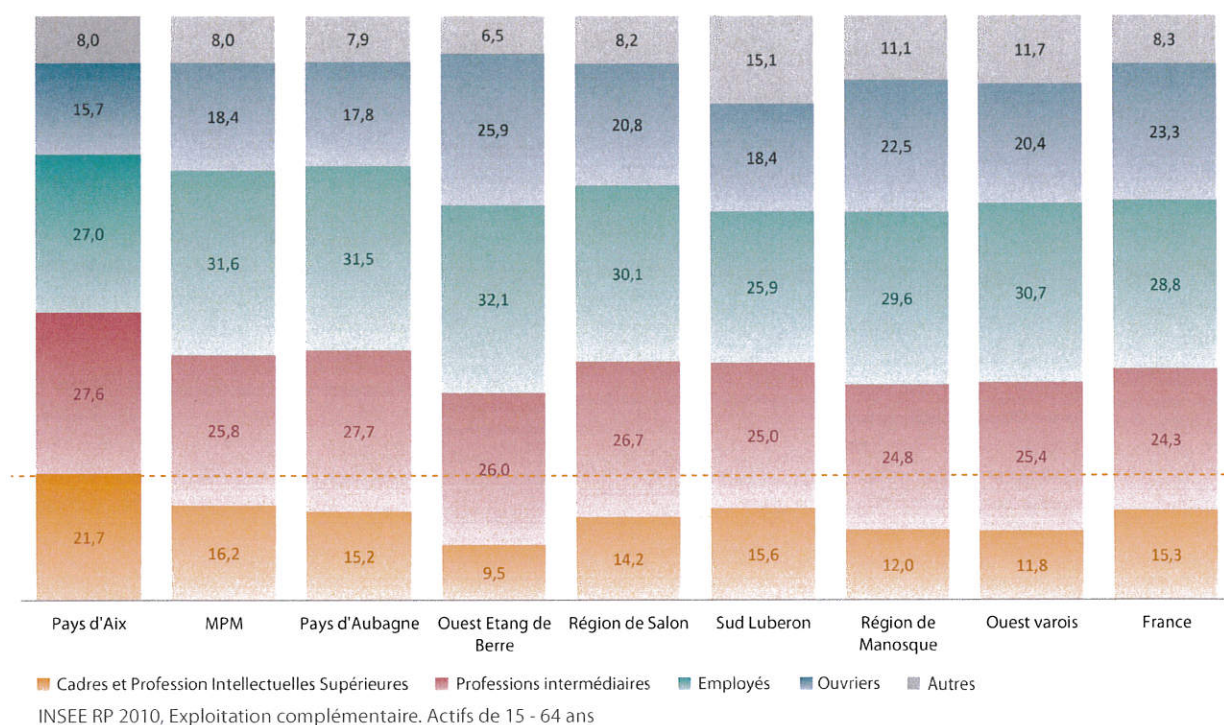
A ce sujet, on remarque que les territoires ont connu des dynamiques très différentes. Comme cela a déjà été évoqué, les « franges » de l'aire métropolitaine (région de Salon, de Manosque, Sud Luberon, Ouest Varois) ont connu récemment un fort renouvellement de leur population qui s'est accompagné d'une croissance importante du nombre d'actifs. Celle-ci a été beaucoup plus rapide que dans les territoires du « cœur » métropolitain (Marseille Provence Métropole, pays d'Aix et Ouest de l'Etang de Berre). A titre d'illustration, entre 2006 et 2011, les « franges » ont gagné +10.200 actifs (+2.200 en pays d'Aix, +12.500 à MPM).

ZOOM

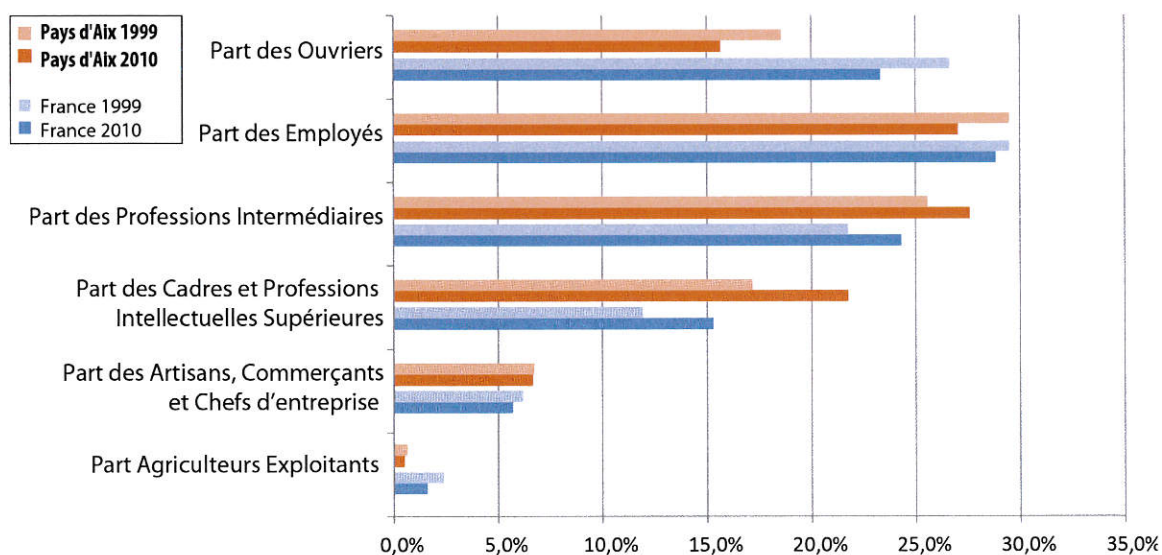
LES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Cette nomenclature de l'INSEE en vigueur depuis 2003 classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) qui sont utilisés dans cet document (cadre, employé, ouvrier...)
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes)
- les professions (486 postes).



La répartition des actifs par groupes socioprofessionnels aujourd'hui...



... Et leur évolution depuis la fin des années 1990

On assiste depuis quelques années à un renforcement de la spécialisation sociale du pays d'Aix avec une forte croissance la part des cadres dans la population active (+4,5 points). Dans les franges, le nombre de cadres augmente fortement, mais ceci est à mettre en lien avec la forte croissance globale des actifs. Au final, la proportion des cadres y augmente moins que dans le pays d'Aix (+3,4 points contre 4,5 points), de façon similaire à la tendance nationale.

Dans le même temps, le nombre d'employés a très peu augmenté dans le pays d'Aix (+2,6%) et moins qu'au niveau national (+8,3%). La part des employés diminue plus fortement (-2,5 points contre -0,7). A l'inverse, dans les franges, le nombre d'employés augmente fortement (+23%), avec une part dans la population active qui ne diminue que de 0,9 points.

Enfin, on constate les mêmes écarts entre franges et pays d'Aix concernant les actifs ouvriers. Leur nombre diminue partout sauf dans les territoires des franges qui enregistrent une hausse de +7% (+2.160 actifs ouvriers), contre une baisse de 5,6% dans le pays d'Aix (-3,2% en France métropolitaine). Cependant, cette hausse du nombre d'ouvriers dans les franges est très faible

par rapport à la croissance de l'ensemble des actifs (+26% entre 1999 et 2010, soit +31.900 actifs), ce qui induit une baisse structurelle de cette PCS (-3,7 points).

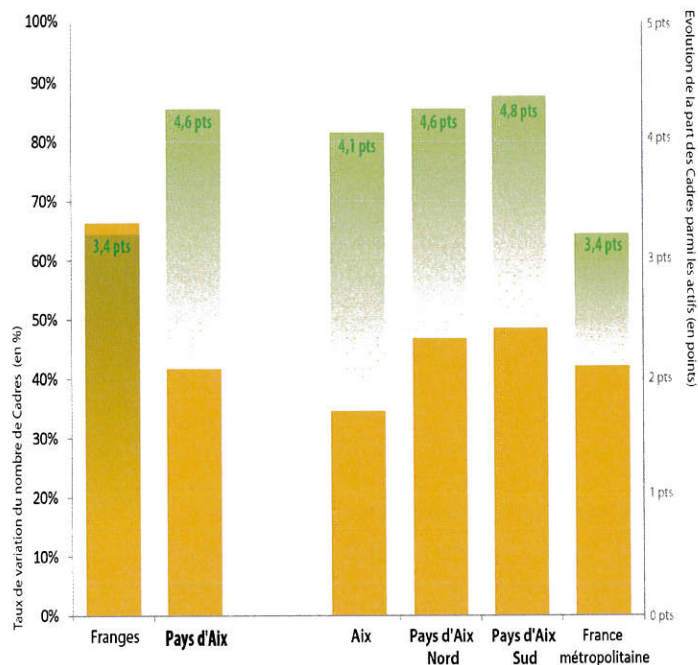
Dans le pays d'Aix Sud, le nombre d'ouvriers baisse de 12% (-1.700 ouvriers), et leur part baisse de 4,2 points. Aujourd'hui, le pays d'Aix Sud compte 18% d'ouvriers, contre 23,3% en France métropolitaine et 19,6% en PACA. A Aix-en-Provence, le nombre d'ouvriers augmente sur la période et leur part relative diminue moins qu'ailleurs (- 1 point). Ceci peut s'expliquer par un taux d'ouvriers déjà très bas (14% en 1999, 13% en 2010)

Il y a donc de moins en moins d'ouvriers et d'employés dans le pays d'Aix, et parallèlement de plus en plus de cadres. Cette tendance est encore plus marquée dans le pays d'Aix Sud. Sur la même période, les franges ont connu une forte augmentation des actifs, de toutes catégories, y compris du nombre d'ouvriers, et d'employés. Ceci semble confirmer l'hypothèse de forte «sélectivité», ou pour le moins que la «spécialisation sociale» du pays d'Aix s'accroît par rapport aux territoires voisins.

ZOOM

LES CATÉGORIES «MOYENNES», «DÉFAVORISÉES», «SUPÉRIEURES» : QUELLE DÉFINITION ?

On réunit souvent les « employés » et « ouvriers » dans une catégorie que l'on qualifie de « défavorisée », face aux « cadres et professions intellectuelles supérieures » qui constituerait la catégorie « aisée ». Cette répartition simplificatrice est à nuancer : une partie des employés et ouvriers (notamment certains ouvriers qualifiés) sont plus proches des classes moyennes, tout comme une partie des cadres. Il n'existe cependant pas de définition précise de ce qu'on nomme la « classe moyenne ». Au delà de cette « moyennisation » de la société, difficile à cerner, il n'en demeure pas moins que les milieux socioprofessionnels influencent encore grandement les modes de vie, les pratiques de loisirs, le niveau de diplôme ... et demeurent pertinents pour analyser les inégalités. On peut donc envisager deux pistes pour affiner l'analyse : utiliser la nomenclature en 24 postes de l'INSEE, ou bien appliquer des ratios aux différents groupes, ce qui comporterait une part d'arbitraire.

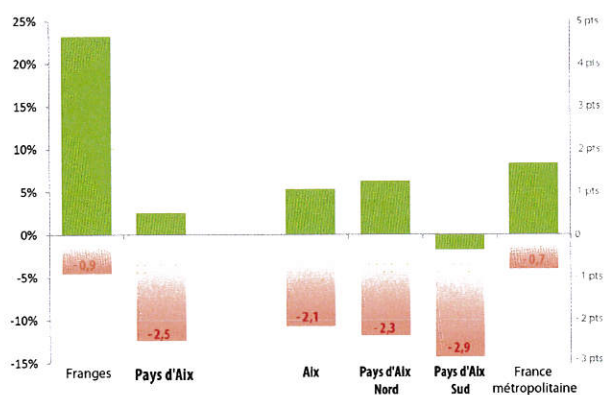


■ Taux de variation du nombre d'actifs de la CSP Cadres entre 1999 et 2010, en %
■ Evolution de la part des actifs Cadres dans l'ensemble des actifs de 15 - 64 ans entre 1999 et 2010, en points

Source : INSEE, RP 1999 et 2010, Exploitation complémentaire

Evolution du nombre et de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures entre 1999 et 2010

Evolution du nombre et de la part des employés entre 1999 et 2010

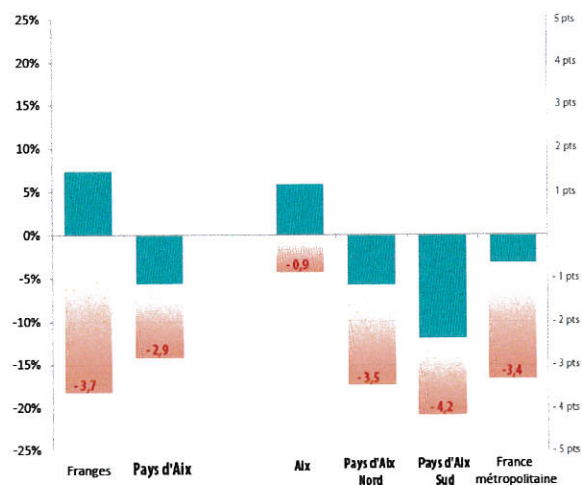


■ Taux de variation du nombre d'actifs de la CSP Employés entre 1999 et 2010 en %
■ Evolution de la part des Employés dans l'ensemble des actifs entre 1999 et 2010, en points

Lecture : entre 1999 et 2010, le nombre d'actifs de la CSP Employés dans les franges métropolitaines a augmenté de 23%, et la proportion des Employés parmi l'ensemble des actifs a diminué de 0,9 points.

Source : INSEE, RP 1999 et 2010, Exploitation complémentaire

Evolution du nombre et de la part des ouvriers entre 1999 et 2010



■ Taux de variation du nombre d'actifs de la CSP Ouvriers entre 1999 et 2010 en %
■ Evolution de la part des Ouvriers dans l'ensemble des actifs entre 1999 et 2010, en points

Source : INSEE, RP 1999 et 2010, Exploitation complémentaire

VERS L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FRACTURES SOCIALES ET TERRITORIALES... QUELS IMPACTS EN MATIÈRE DE COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

EMPLOIS DES CLASSES MOYENNES ET COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

Aujourd'hui, ce sont les **franges périurbaines** qui se développent le plus et qui accueillent les familles et les actifs. Ces territoires accueillent toutes les catégories sociales, mais plus particulièrement les employés et ouvriers.

Ces phénomènes interrogent sur la place des classes moyennes en pays d'Aix (24% d'employés et d'ouvriers aujourd'hui contre 26% en 1999) ... et sur les conséquences en matière de compétitivité économique.

Le pays d'Aix est aussi un bassin où les **difficultés de recrutement** sont importantes (source : « Enquête besoins en main d'œuvre - PACA », Pôle Emploi, CREDOC, 2013).

En 2013, **51% des projets de recrutement étaient jugés difficiles** par les entrepreneurs du pays d'Aix, le niveau le plus élevé des bassins de PACA (44% pour l'ensemble de la région).

Ces tensions sont particulièrement marquées pour les **emplois peu qualifiés** (aides à domicile, serveurs, agents d'entretien...).

Outre le fait que ce sont des métiers difficiles et pas toujours bien payés, l'éloignement des grands pôles d'emplois d'une main d'œuvre peu qualifiée est aussi un facteur explicatif qui pourrait nuire à la compétitivité économique du pays d'Aix...

Des questions de **stratégie économique**: Quels types d'emplois développer ? Quelles filières ?

Des questions de **stratégie résidentielle** : Quelle offre en matière de logement (social, en accession à coût maîtrisé) ?

LOGEMENT, RECRUTEMENT ET MOBILITE PROFESSIONNELLE ?

Aujourd'hui, les prix de l'immobilier particulièrement élevés en pays d'Aix constituent un obstacle au recrutement de certains salariés, notamment pour les plus modestes. Cela pourrait constituer à terme un frein au développement économique du territoire.

*Selon une étude du CREDOC pour le MEDEF¹, **58% des chefs d'entreprises estiment que la question du logement des salariés est importante**, notamment en ce qui concerne l'éloignement entre domicile et lieu de travail (27% d'entre-eux).*

*Ainsi, dans les territoires attractifs où se manifestent les plus forts besoins de recrutement, le logement peut se transformer en **frein au recrutement et à la mobilité professionnelle**. Le CREDOC estime qu'environ 2 millions de personnes auraient récemment refusé un emploi « parce que cela les aurait obligées à déménager en occasionnant un surcoût financier ». De même, 7% des personnes en âge de travailler déclarent avoir récemment renoncé à un poste nécessitant un transport trop important.*

Outre l'éloignement toujours plus marqué entre habitat et bassin d'emploi, la localisation résidentielle dans certains quartiers stigmatisés cumulant des difficultés sociales et une image « négative » peut aussi constituer un frein à l'emploi (chômage de masse, manque de réseaux sociaux et professionnels et parfois des discriminations à l'embauche).

Source : Présentation du Rapport 2014 sur l'état du mal logement en France, Fondation Abbé Pierre.

1 Etude du Crédoc pour le Medef, « Les problèmes de logement des salariés affectent 40% des entreprises », avril 2012, cité dans Rapport 2014 sur l'état du mal logement en France, Fondation Abbé Pierre.

4

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

DES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION ET DE PRÉCARITÉ CONCENTRÉS À QUELQUES QUARTIERS ET CENTRES HISTORIQUES

1. UNE INÉGALE DISTRIBUTION DES REVENUS

2. DES INÉGALITÉS FACE À L'EMPLOI

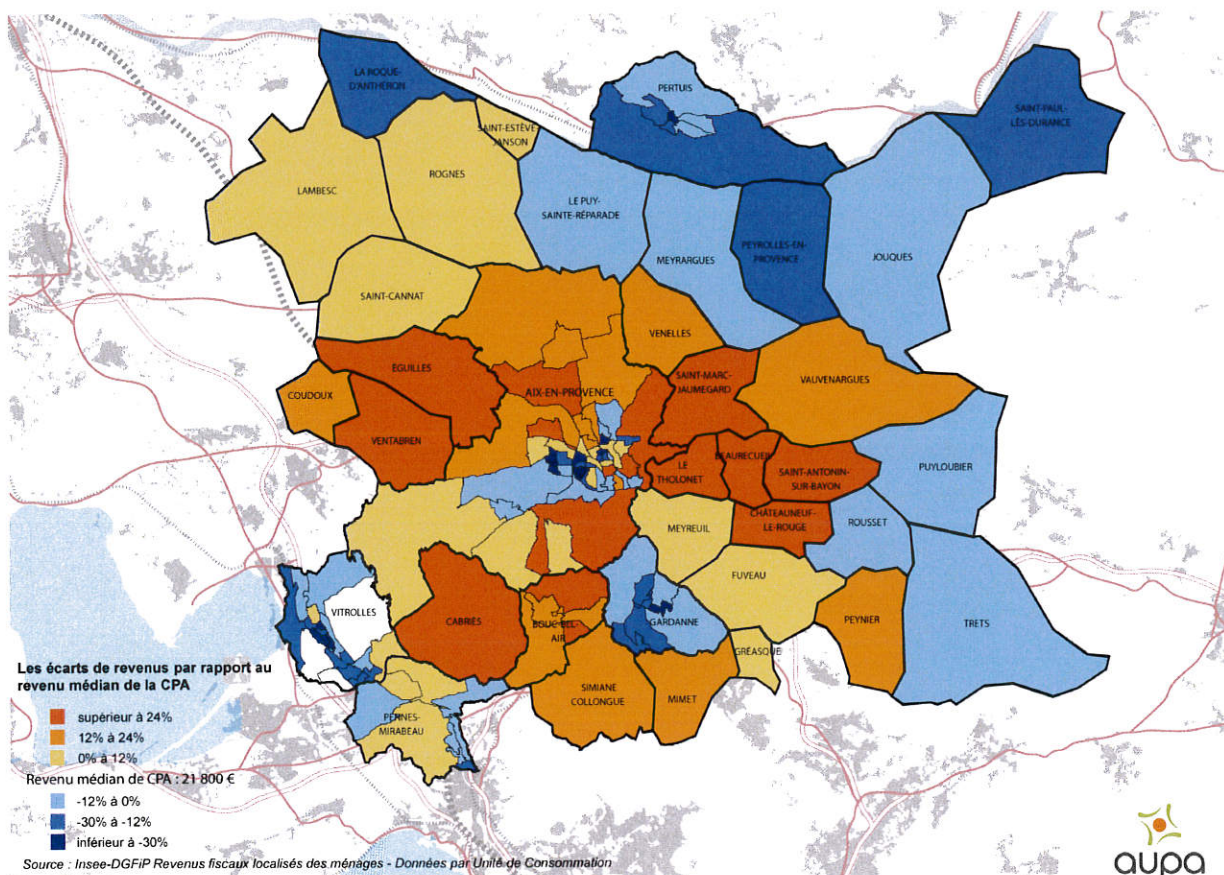
3. LES FAMILLES MONOPARENTALES PARTICULIÈREMENT FRAGILISÉES

4. L'INDICE DE FRAGILITÉ

5. UNE APPROCHE INFRA-TERRITORIALE DE LA PRÉCARITÉ

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

1. UNE INÉGALE DISTRIBUTION DES REVENUS



La distribution des revenus en pays d'Aix

Si l'approche communale de la précarité est une bonne clef d'entrée, la réalité sociale cache aussi des tendances qui ne sont perçues qu'à une échelle plus fine. Plusieurs sources et échelles d'analyse peuvent être mobilisées pour certains indicateurs : les découpages IRIS de l'INSEE et l'approche dite du « carroyage » (carreaux de 200 m / 200 m, INSEE).

Les cartographies de ce chapitre montrent que les difficultés sociales se concentrent dans certains quartiers au sein des villes. Cependant, si cette concentration de la pauvreté dans certains espaces urbains la rend plus visible, l'absence de découpage en IRIS des communes de moins de 5.000 habitants ne doit pas masquer la présence de personnes précaires dans d'autres centres-bourgs, révélée par une l'utilisation de données carroyées de l'INSEE,

ni occulter l'existence de phénomènes de précarité plus diffus et donc difficilement repérables.

La carte ci-dessus illustre la distribution des revenus en pays d'Aix. Le revenu médian approche les 22.000 euros par unité de consommation, soit un niveau largement supérieur à ce que l'on observe dans les Bouches-du-Rhône, en PACA ou en France. Cependant, la distribution des richesses au sein même de la Communauté du Pays d'Aix est inégale.

Une première couronne se distingue clairement autour d'Aix-en-Provence où les habitants déclarent des revenus les plus élevés. La forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures explique cette situation. En effet, ces communes sont à la fois proches des grands bassins d'emplois

métropolitains et présentent un cadre de vie agréable marqué par la présence de la nature et de paysages de grande qualité (Sainte-Victoire...). Proches d'Aix-en-Provence, ces communes sont également bien desservies par les équipements, services et commerces de la grande ville. C'est également la raison pour laquelle les prix du foncier sont souvent élevés et donc sélectifs. Une deuxième couronne située aux franges du Pays d'Aix présente des caractéristiques inverses, les revenus des habitants étant beaucoup plus faibles (communes et quartiers qui apparaissent en bleu). Cela peut s'expliquer notamment par le fait que ces communes sont plus éloignées des centralités économiques ainsi que des équipements et services, d'où un foncier plus accessible à des ménages modestes.

Un autre phénomène observable est la concentration des ménages à faibles revenus dans les centres-villes (Aix-en-Provence et Pertuis notamment) et les quartiers d'habitat social des communes plus de 10.000 habitants (les Pins et le Liourat à Vitrolles ; Pinette, Jas de Bouffan, Encagnane et Corsy à Aix-en-Provence ; les Aires Notre-Dame à Gardanne). Les revenus médians y sont inférieurs à 16.000 euros, donc largement en-dessous des moyennes nationales, régionales ou métropolitaines (aux alentours de 18.600 euros).

ZOOM

LES INDICATEURS DE DISTRIBUTION DES REVENUS

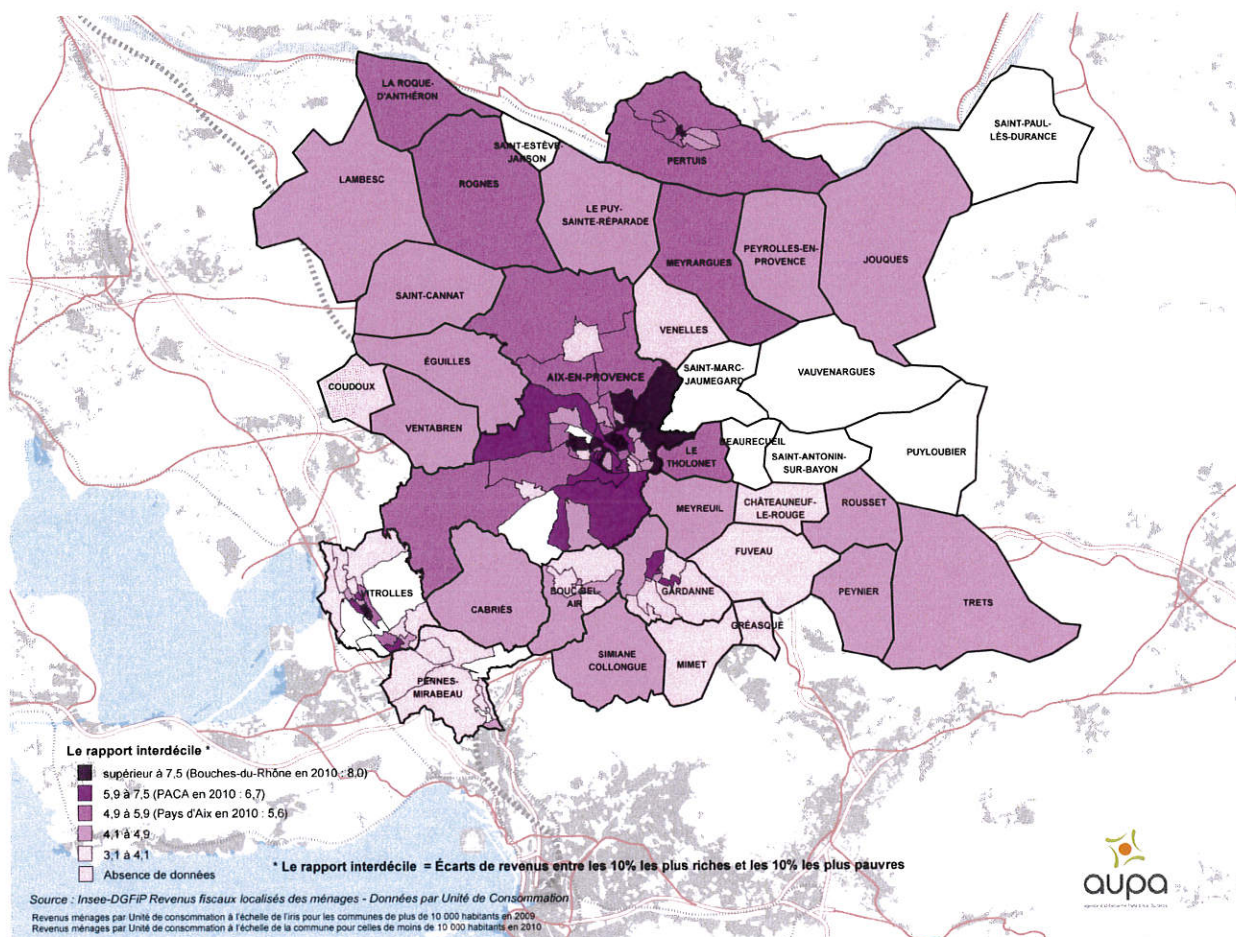
Le revenu fiscal par **unité de consommation** (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Exprimé par UC, le revenu fiscal présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. Il est comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Il permet donc de comparer les niveaux de revenu entre plusieurs zones ou d'analyser des inégalités de revenus entre les ménages au sein d'une zone.

Le revenu fiscal **médian** par unité de consommation divise la population observée en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.

Note méthodologique : Revenus fiscaux localisés des ménages (RFL)- Exploitation 2011, INSEE, 2013



Les inégalités de revenu fiscal par unité de consommation en 2009

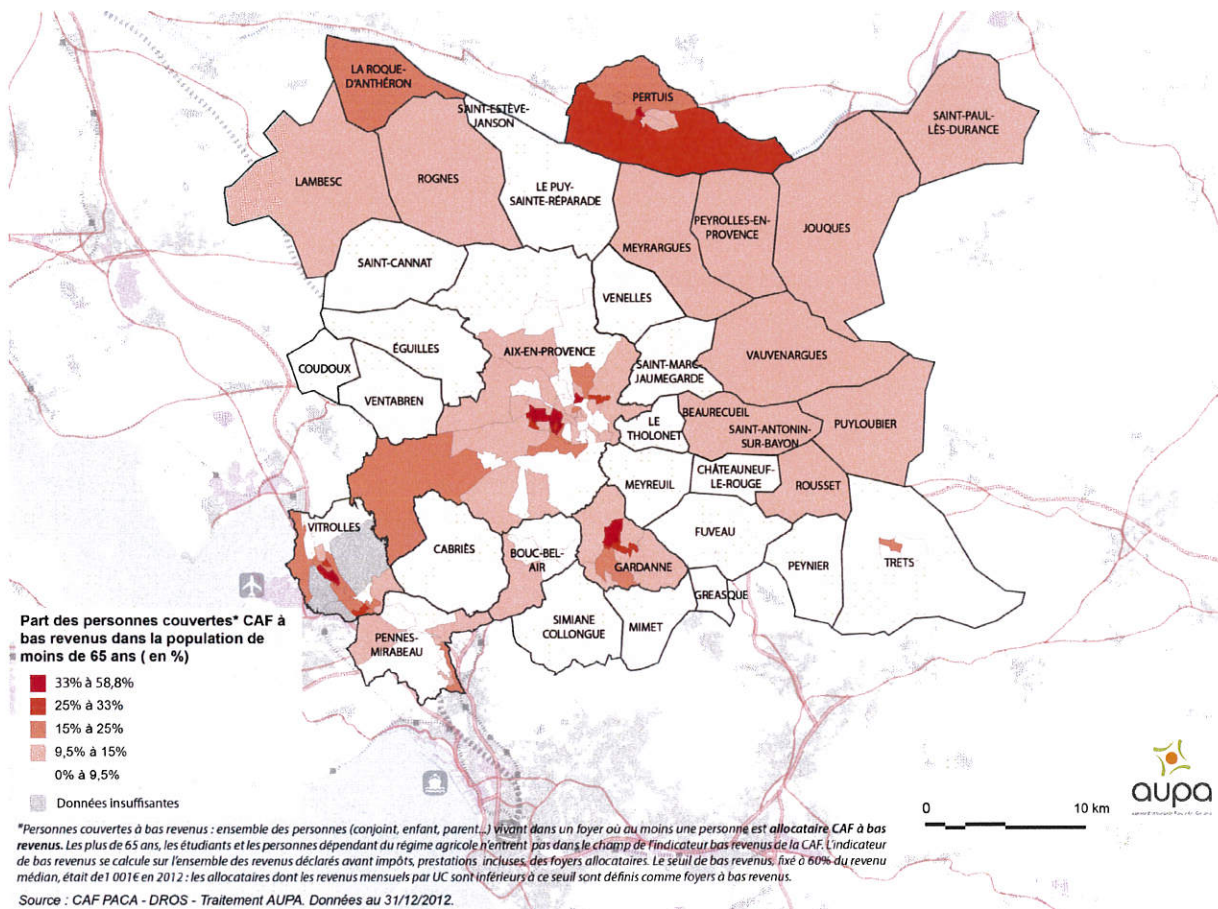
Lorsqu'on observe les écarts de revenus au sein même des communes (rapport inter-décile qui mesure l'écart entre les 10% les plus « riches » et les 10% les plus « pauvres »), on constate une certaine homogénéité en Pays d'Aix. Aix-en-Provence présente en revanche des écarts assez marqués,

notamment dans le centre, les quartiers Sud, les quartiers Est et dans certains quartiers d'habitat social. On peut remarquer aussi ce phénomène dans le quartier des Pins, au Liourat à Vitrolles ainsi que le centre ancien de Pertuis.

ZOOM

LE RAPPORT INTER-DECILE

Le rapport inter-décile ($D9 / D1$) du revenu fiscal par unité de consommation établit le rapport entre les revenus par UC les plus élevés et les revenus par UC les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10 % de personnes aux revenus les plus extrêmes. Cet indicateur mesure la disparité relative entre les plus hauts et les plus bas revenus fiscaux, sans être déformé par les revenus les plus extrêmes. Il permet donc d'étudier les disparités des revenus par UC au sein d'une zone, mais aussi entre les zones.



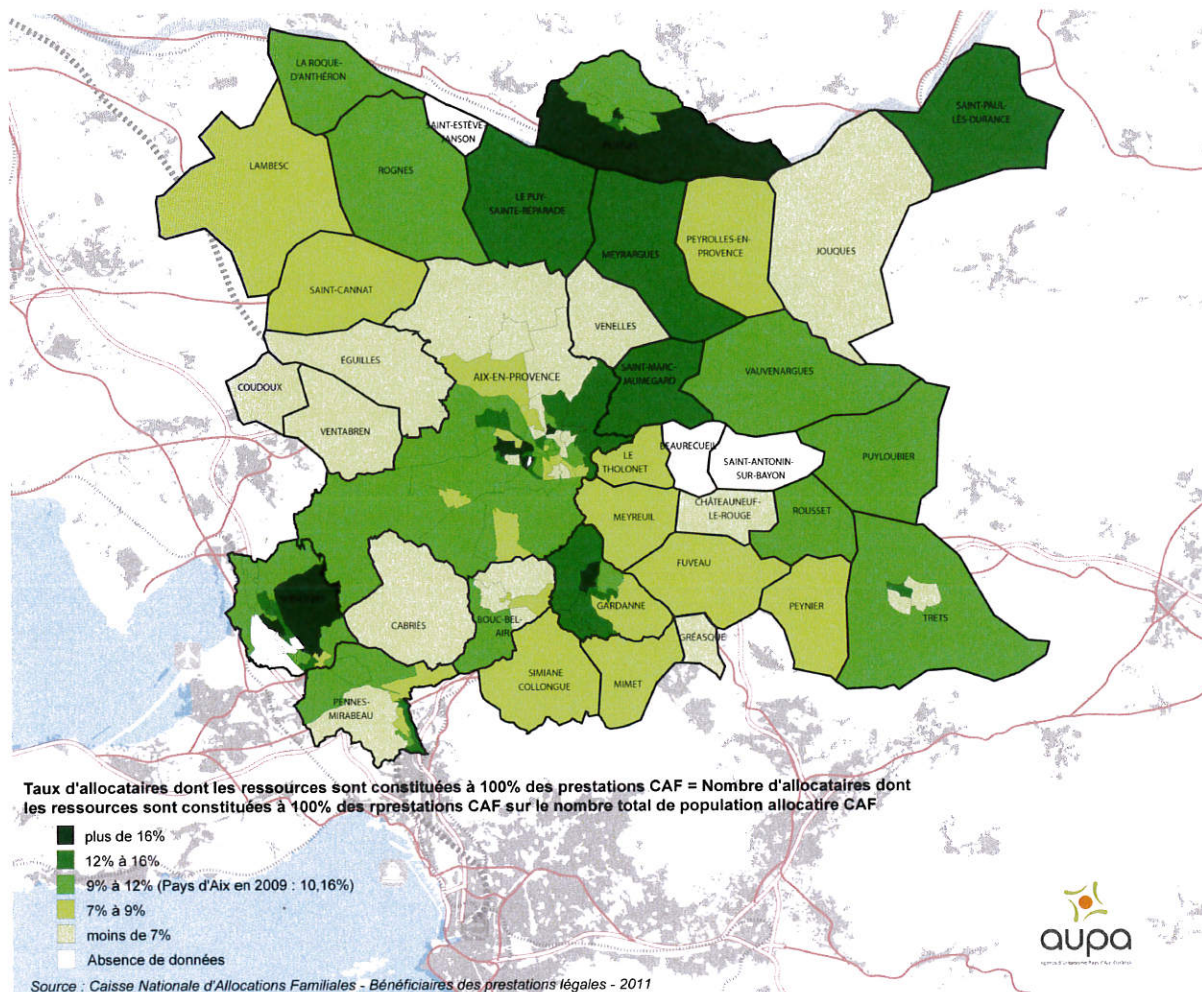
La répartition des personnes à bas revenus en pays d'Aix fin 2012

L'indicateur de bas revenus de la CAF fait référence aux personnes couvertes par la CAF, c'est à dire les allocataires des prestations légales et leurs ayants-droit.

14% de la population de moins de 65 ans de la CPA vit sous le seuil de bas revenus. La commune où la part des personnes à bas revenus est la plus élevée est Vitrolles, avec 23% de la population de moins de 65 ans, soit plus de 7.150 personnes.

Au sein de cette commune, ces personnes à bas revenus se concentrent dans les quartiers suivants: Pommiers-Bosquet (51% de la population de l'IRIS), les Pins (42%) et le Liourat (40%).

Puis vient Pertuis (22%) avec 3.421 personnes couvertes à bas revenus, la Roque-d'Anthéron (20%, 850 personnes), Gardanne (18% soit environ 3.000 personnes) et Aix-en-Provence (15%, soit 18.000 personnes).



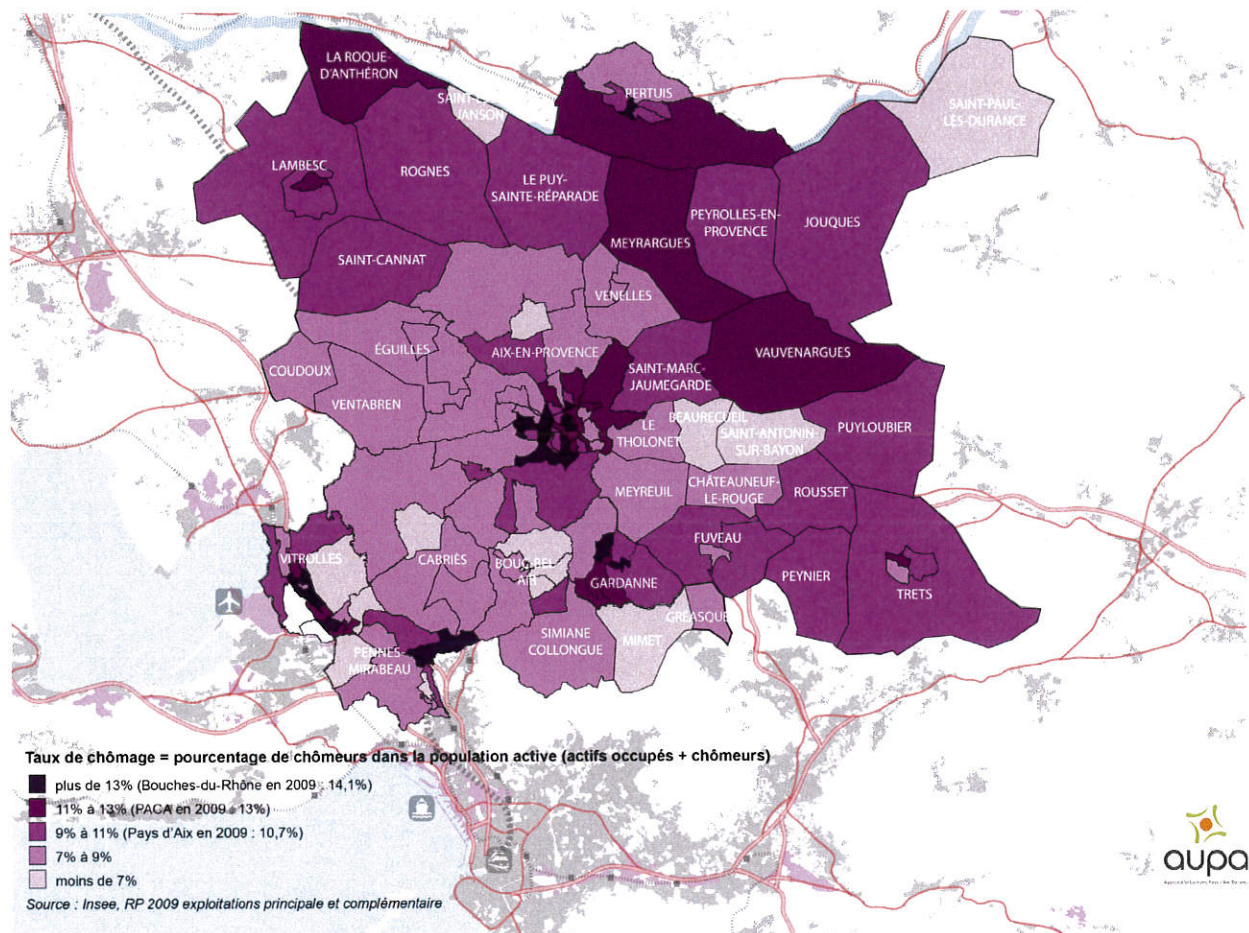
La dépendance aux prestations sociales de la CAF en 2011

Cet indicateur représente une forme de dépendance aux prestations légales de la CAF, dont les conditions d'attribution sont fixées nationalement.

Cet indicateur porte donc sur les personnes connues des Caf, pour lesquelles les ressources sont disponibles. Cela exclut, comme pour l'indicateur de bas revenus, les personnes de plus de 65 ans, les étudiants ne bénéficiant que d'une aide au logement et les allocataires des régimes spéciaux.

Le secteur des plaines ainsi que le centre-ville de Pertuis sont particulièrement concernés, comme les quartiers d'habitat social de Vitrolles et d'Aix-en-Provence : dans les quartiers des Pins et Liourat à Vitrolles, 22% des allocataires CAF dépendent à 100% des prestations, 19% des allocataires en moyenne au Jas-de-Bouffan, Encagnane et Corsy, jusqu'à 23% à Beisson. Dans le centre-ville de Gardanne, 17% des allocataires dépendent entièrement des prestations de la CAF.

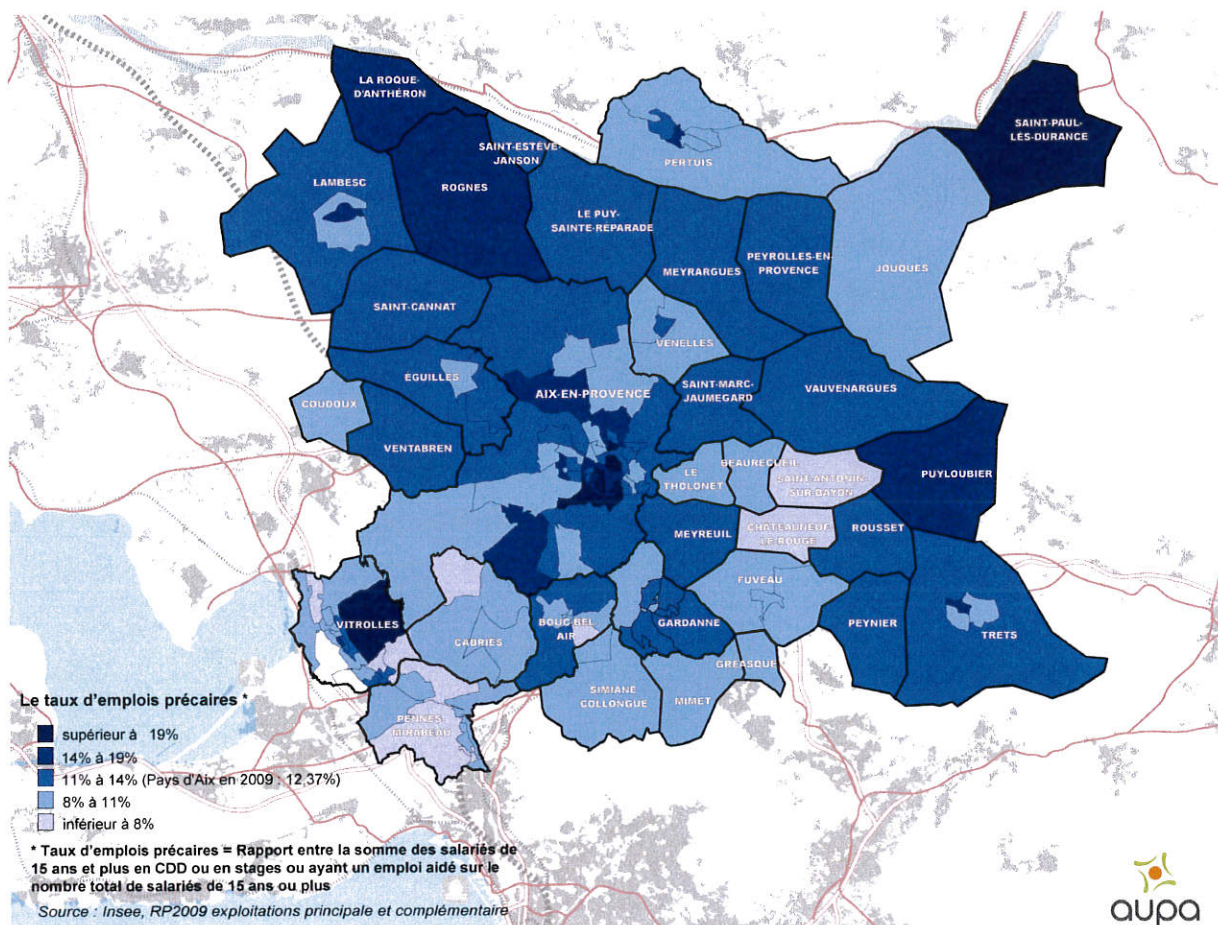
2. DES INÉGALITÉS FACE À L'EMPLOI



Le taux de chômage au sens INSEE en 2009

Le taux de chômage de la CPA est plus faible comparé aux autres territoires de référence (14% dans les Bouches-du-Rhône contre 11% dans le Pays d'Aix). Quant à la localisation du chômage au sein même de la communauté, on peut remarquer que la couronne des communes aisées autour d'Aix-en-Provence est moins touchée par ce phénomène. A Aix, le taux de chômage est très élevé dans les quartiers d'habitat

social ainsi qu'au centre-ville (autour de 13%). Les communes situées en limite Nord et Est du territoire communautaire, ayant un faible niveau de diplôme, sont également concernées par le chômage. Elles sont aussi plus éloignées des principaux bassins d'emplois métropolitains.



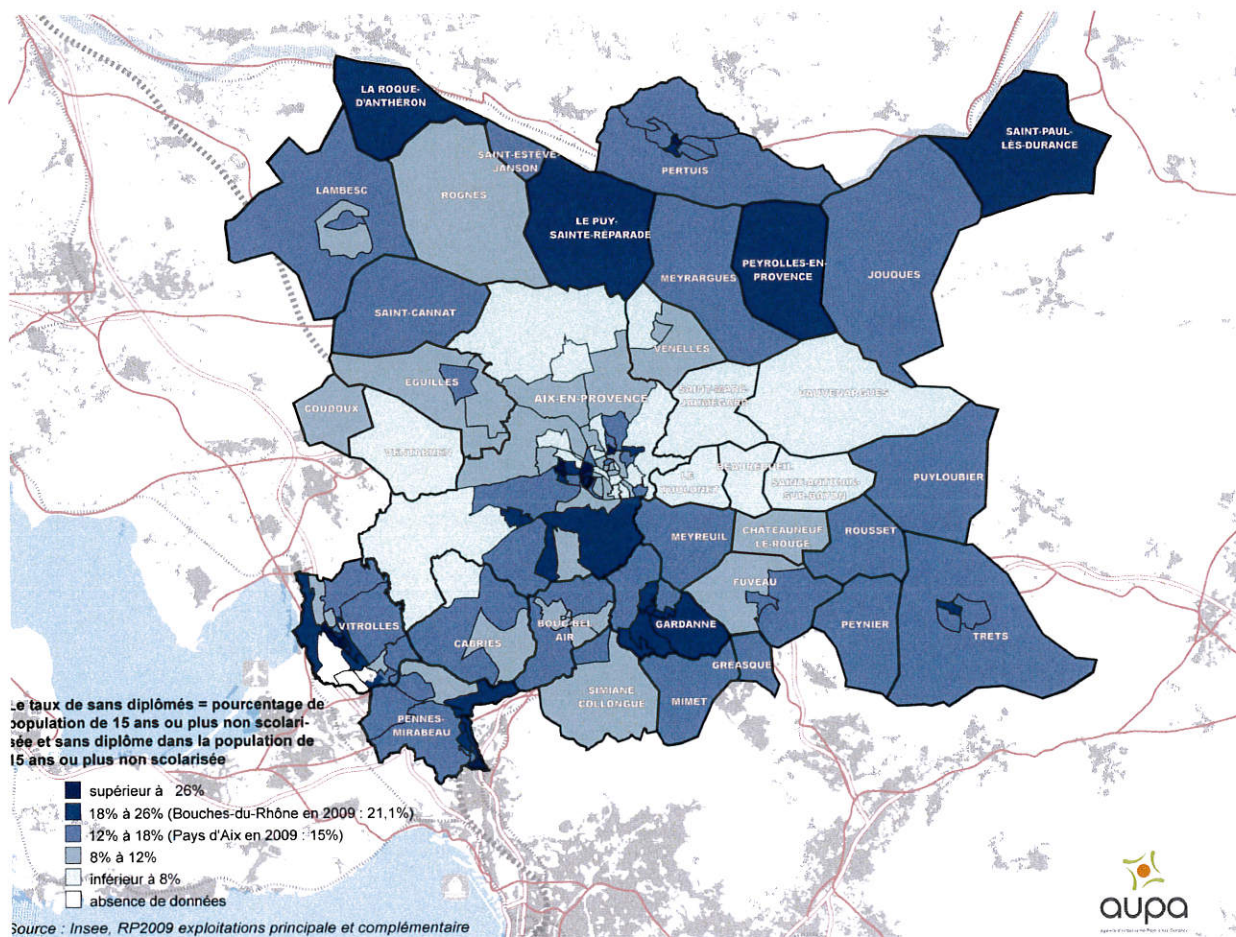
La précarité de l'emploi

En pays d'Aix, le taux d'emplois précaires est proche des tendances nationales est régionales (14%, contre 15% en France et en PACA), et les écarts entre les communes peu marqués.

Toutefois, la précarisation de l'emploi est plus marquée dans les quartiers centraux d'Aix-en-Provence (entre 23% et 28% dans les IRIS Mazarin, Tanneurs Hypercentre et Cardeurs) et péri-centraux, particulièrement au Sud (les Facultés, Pignonnet et Pont de l'Arc, taux proches de 20%). Cela peut s'expliquer par la forte présence des étudiants qui sont plus concernés par les stages, les contrats d'apprentissage et les contrats à durée déterminée

inclus dans cet indicateur. La part élevée des salariés en contrat «précaire» dans l'IRIS Jas 5 (18%) pourrait être révélateur d'une toute autre réalité, car ce quartier présente une proportion très élevée de population non diplômée (40%), et un chômage des jeunes très élevé, ce qui est aussi le cas de Beisson (22% d'emplois précaires, pour une population résidente à 43% non diplômée) ou des Pins à Vitrolles (22% - 50%).

La précarisation de l'emploi est aussi plus marquée dans les communes du Nord (centre-ville de Lambesc, la Roque d'Anthéron, Rognes et Saint-Paul les Durance).



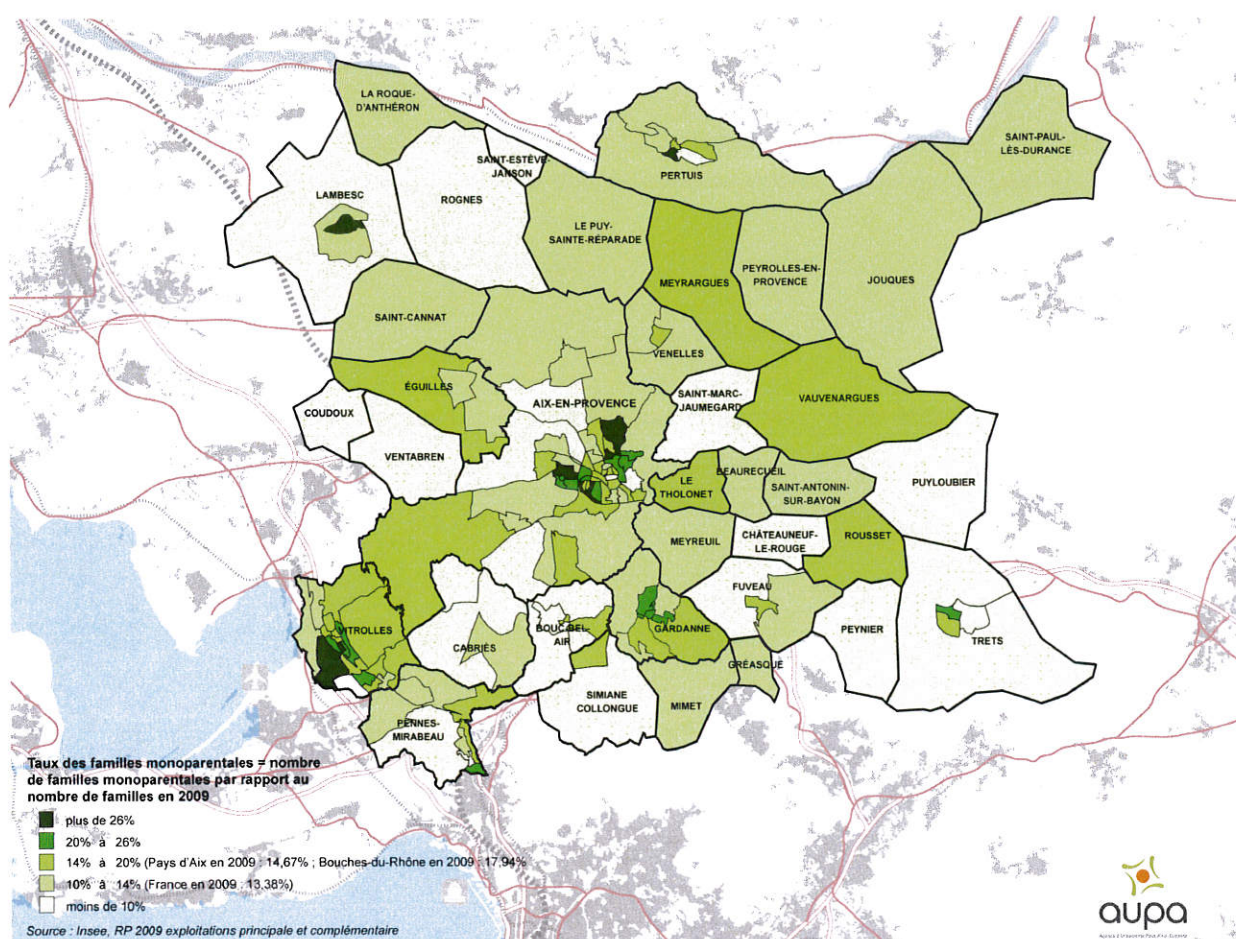
La part des personnes non diplômées en 2009

La réussite scolaire et le niveau de formation sont des facteurs majeurs de l'insertion professionnelle et du niveau de revenus des individus. En pays d'Aix, le niveau de formation de la population est élevé : la part des personnes non diplômées est de 15%, soit 6 points de moins que dans le département des Bouches-du-Rhône (21%). Le niveau de formation est particulièrement élevé dans la première couronne « aisée » où réside de nombreux cadres et professions intellectuelles supérieures. La part de la population sans diplôme y est particulièrement faible, inférieure à 8%. Ce haut niveau de formation

se retrouve dans le centre d'Aix, du fait des nombreux étudiants qui y vivent (leurs revenus sont d'ailleurs moins importants).

Les communes situées sur les franges du territoire, notamment dans le Val de Durance ou la Vallée de l'Arc, présentent des taux de non diplômés assez élevés. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que ces communes ont une vocation agricole ancienne qui n'a pas totalement disparue.

3. LES FAMILLES MONOPARENTALES PARTICULIÈREMENT FRAGILISÉES



Les familles monoparentales en 2009

Les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la pauvreté, du fait de l'apport d'un seul revenu avec un ou des enfants à charge, une situation qui devient critique en cas de chômage. Ainsi en 2011, un tiers des familles monoparentales vivaient sous le seuil de pauvreté en France, contre 20% des personnes seules et 11% des couples¹.

Une fragilité confirmée dans le pays d'Aix où les monoparents représentent 17% des allocataires de la CAF et 33% des allocataires à bas revenus. Cette proportion est similaire à celle du département où les parents isolés représentent 19% des allocataires et 32% des allocataires à bas revenus.

Selon la définition de l'INSEE, la proportion de familles monoparentales est légèrement plus élevée qu'au niveau national (15% contre 13% en France). Outre les quartiers d'habitat social d'Aix et de Vitrolles, les cœurs de villes sont davantage concernés par ce phénomène. C'est notamment le cas de Pertuis, Lambesc, Gardanne et Trets. La part

¹ Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 : Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage.

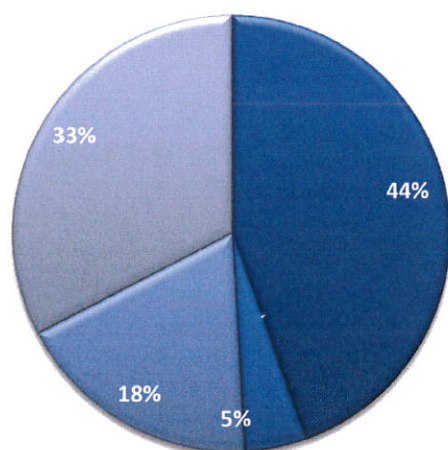
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF04406

des familles monoparentales représente près du tiers des familles dans le quartier des Pins à Vitrolles et dans les quartiers de Beisson et du Jas-de-Bouffan à Aix-en-Provence (Iris Jas 6, 4 et 5). Dans le centre ville de Pertuis, le quartier République présente une part de familles monoparentales de 28%, le centre de Lambesc 27%. Parmi les autres types de ménage fragiles, on trouve les personnes isolées et les familles nombreuses.

RAPPEL

LES FAMILLES MONOPARENTALES

Les définitions de la monoparentalité de l'INSEE et de la CAF ne se recoupent pas complètement. Pour l'INSEE, une famille monoparentale est une famille qui comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas eux-mêmes d'enfant. Pour la CAF, les familles monoparentales sont les allocataires sans conjoint avec des enfants à charge au sens des prestations familiales (âgés de 0 à 25 ans).



- Allocataires bas revenus isolés
- Allocataires bas revenus couples sans enfant
- Allocataires bas revenus couples avec enfant(s)
- Allocataires bas revenus monoparents

Source : CAF PACA - DROS - Traitement AUPA. Données au 31/12/2012.

Les monoparents représentent un tiers des allocataires à bas revenus de la CPA

4. L'INDICE DE FRAGILITÉ

Chacun des neuf indicateurs cartographiés dans ce chapitre ne représentent en eux-même qu'une partie de la réalité socio-économique du pays d'Aix. En effet, la pauvreté et la précarité sont des phénomènes difficiles à définir et à mesurer. Ces notions renvoient à des vécus, à des conditions de vie extrêmement diversifiées, qui ne résument pas à un manque de ressources monétaires, mais pourrait plutôt se définir comme une incapacité à accéder à un ensemble de ressources matérielles et immatérielles de la société (scolarité et connaissances, emploi, logement, santé etc.). La précarité désigne aussi une perte de lien social et donc une forme d'insécurité sociale, notamment en cas de chômage. Les inégalités de revenu, les inégalités face à l'emploi, au logement, à l'école,

sont liées et s'alimentent généralement entre elles, pour former une réalité sociale complexe et mouvante, composée des trajectoires individuelles difficiles à saisir par une «photographie» statistique. Pour tenter de révéler ce caractère cumulatif des inégalités sociales, un indice de fragilité du pays d'Aix a été construit à partir de huit indicateurs. Sur la base d'une analyse multicritère, cet indice permet de repérer les territoires qui cumulent le plus de difficultés économiques et sociales. Il permettra ainsi de mieux cibler les interventions et de prioriser les actions de la Politique de la Ville et plus généralement de la politique sociale communautaire.

ZOOM

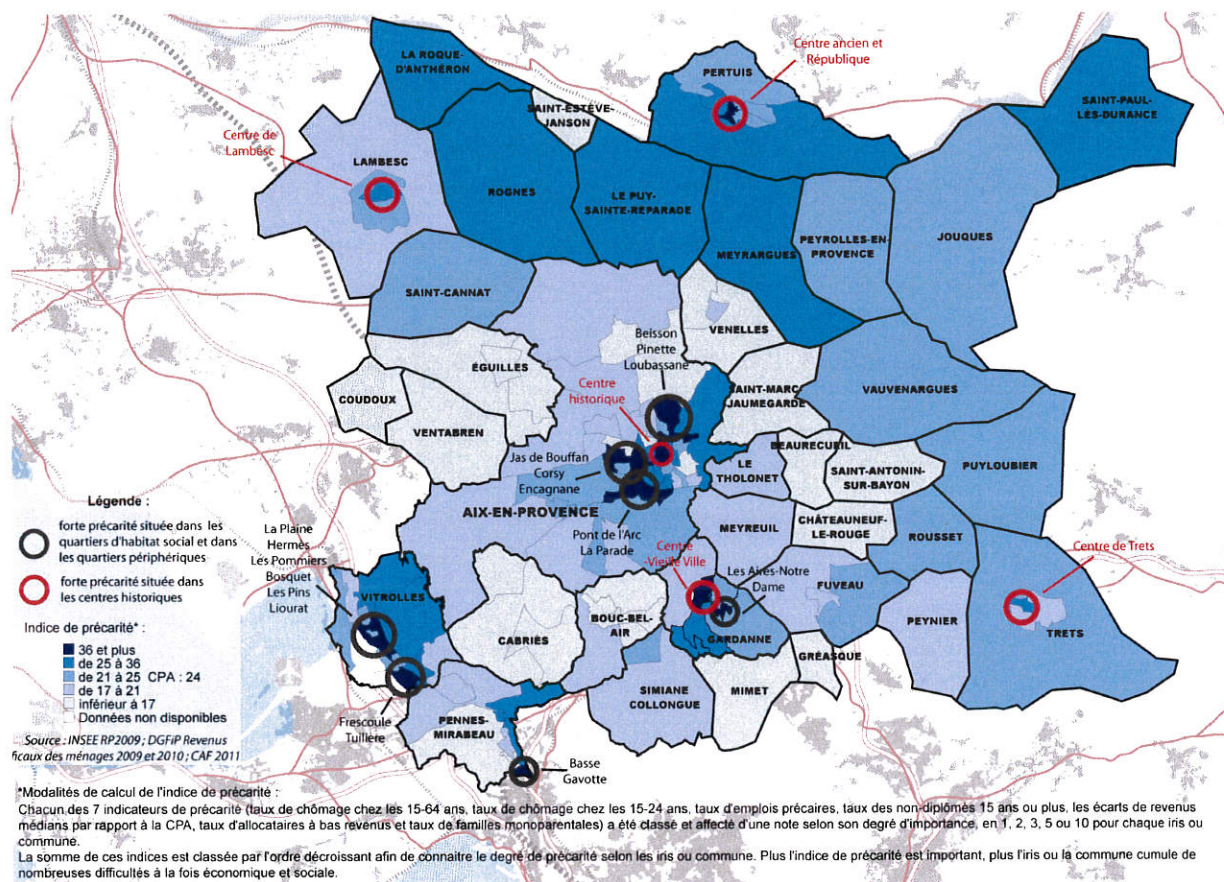
LA MÉTHODE DU SCORING

L'indice de fragilité du pays d'Aix est un indice synthétique réalisé par l'AUPA qui regroupe différents critères de fragilités économiques et sociales. Ces 8 critères sont :

- Les écarts de revenus des communes par rapport au revenu médian de la CPA
- Les écarts entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles au sein d'une même commune
- Les taux de sans diplôme
- Les taux de chômage chez les 15-64 ans
- Les taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans
- Les taux d'emplois précaires (CDD, stages et emplois aidés)
- Les taux d'allocataires dont les ressources sont constituées à 100% des prestations de la CAF
- Les taux de familles monoparentales

Pour chaque indice, les valeurs ont été regroupées en cinq classes : deux classes ayant des valeurs inférieures à la moyenne de la CPA (classes 1 et 2), une classe centrale dans la moyenne communautaire (classe 3) et deux classes dont les valeurs sont supérieures à la moyenne CPA (classes 4 et 5). Ensuite, une note a été attribuée à chaque classe selon son niveau de classement (plus la valeur de l'indice est faible, plus la note est basse). Classe 1 : 1 point, classe 2 : 2 points, classe 3 : 3 points, classe 4 : 5 points et classe 5 : 10 points. Ce système de notation « exponentiel » permet de faire ressortir les secteurs présentant le plus de difficultés socio-économiques. Seule la notation de l'indice présentant « les écarts de revenus des communes par rapport au revenu médian de la CPA » se fait de manière inverse, les valeurs négatives ayant les notes les plus élevées, les valeurs positives obtenant les notes les plus faibles.

Au final, les communes ou IRIS qui ont le score le plus élevé sont ceux qui cumulent le plus de difficultés.



L'indice de fragilité du pays d'Aix

L'indice de fragilité, calculé à l'échelle des IRIS (uniquement pour les villes de plus de 10.000 habitants) et des communes du pays d'Aix, permet d'identifier les quartiers qui cumulent le plus de difficultés économiques et sociales. Outre les quartiers d'habitat social concernés par la Politique de la Ville (Jas-de-Bouffan, Encagnane, Corsy et Pinette à Aix-en-Provence ; les Hermès, les Pins, le Liurat, Tuilière et Frescoule à Vitrolles), les quartiers centraux et notamment les centres anciens comme celui d'Aix-en-Provence, de Pertuis, de Lambesc et de Gardanne sont également touchés par ce phénomène. Ces fragilités se traduisent par des taux de chômage très élevés, particulièrement chez les jeunes travailleurs faiblement diplômés, des niveaux de salaires faibles, des revenus fortement dépendants des prestations de la CAF, ainsi qu'une situation familiale difficile avec un fort taux de parents élevant seul leur(s) enfant(s).

Toutefois, tous les quartiers et secteurs du pays d'Aix ne présentent pas les mêmes fragilités. Chaque territoire possède ses propres caractéristiques, ses propres difficultés.

Les centres anciens

Le **centre-ville d'Aix-en-Provence** constitue une particularité dans le pays d'Aix. Il est plus impacté par les phénomènes de chômage et de disparités des richesses, mais la population résidente, composée notamment d'étudiants, est jeune (la proportion de 18-24 ans est supérieure à 40% dans les IRIS Cardeurs, Hypercentre et Tanneurs et jusqu'à 49% dans l'IRIS des Facultés) et fortement diplômée. La part des salariés en emploi précaire y est la plus élevée du pays d'Aix (26%). Le centre d'Aix concentre beaucoup de personnes vivant seules (autour de 72% dans l'Hypercentre, 71% au Pont de l'Arc - La Parade). En revanche, la part de

familles monoparentales est moins élevée que dans les centres anciens des autres communes.

Les centres anciens des autres villes (notamment ceux de **Pertuis, Gardanne, Trets et Lambesc**) présentent certaines caractéristiques communes. Ils accueillent plus de personnes seules, en particulier dans le centre de Pertuis (49%), Trets (45%), et Gardanne (40%). La proportion de personnes âgées et de familles monoparentales y est aussi plus importante (27% dans le centre de Lambesc, 24% dans le centre de Gardanne, 23% dans les centres de Trets et Pertuis). La part des salariés en emploi précaire est généralement un peu plus élevée que la moyenne de la CPA (entre 14% et 16%).

Ces caractéristiques communes peuvent cependant masquer des situations sociales et dynamiques territoriales différentes : Inertie d'une situation sociale ancienne liée à la présence d'anciens ouvriers à petites retraites, arrivée plus massive de populations plus pauvres, politiques de droit commun différentes, plus ou moins bonne accessibilité aux équipements et aux emplois...).

Dans le quartier de la **Basse-Gavotte** aux Pennes-Mirabeau, le taux de sans-diplômes est élevé, mais le taux de chômage est plus faible que celui du centre d'Aix. Ceci peut s'expliquer par la proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne qui offre un nombre d'emplois important dans le domaine de la vente et du commerce.

Les quartiers d'habitat social

Les quartiers des **Pins** et du **Liourat** à Vitrolles concentrent une forte proportion de familles nombreuses (8% de familles de quatre enfants ou plus aux Pins, 5% au Liourat) ainsi qu'une forte proportion de familles monoparentales (31%), deux types de familles plus exposées à la pauvreté que les autres. Une situation confirmée par les indicateurs de revenus. Les écarts avec le revenu médian communautaire y sont les plus marqués (-53%) et la part des allocataires de la CAF dont les ressources sont constituées à 100% des prestations CAF s'élève

à 23%. Le chômage y est aussi très répandu (24%), en particulier celui des jeunes (40%), ce qui explique les difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants de ce quartier. Ce fort chômage est en partie lié au manque de formation, avec plus de 40% de la population sortie du système scolaire sans diplômes.

A Aix-en-Provence, c'est le quartier **Jas-de-Bouffan** qui cumule le plus de difficultés et qui présente l'indice de précarité le plus fort après les Pins et le Liourat à Vitrolles.

L'IRIS du Jas 1, le plus proche d'Encagnane, présente une plus forte proportion de personnes âgées (21%) et de personnes vivant seules (45%). Cet IRIS présente de meilleurs indicateurs que le reste du quartier. A l'inverse, les IRIS Jas 4 et 5 sont ceux qui cumulent le plus de difficultés. La proportion de familles nombreuses est bien plus élevée que la moyenne départementale (6% et 5%, contre 2,5% dans les Bouches-du-Rhône), et la population est assez jeune (10% de 18-24 ans pour le Jas 4, 11,5% pour le Jas 5). Situé dans la partie Nord-Ouest du quartier du Jas-de-Bouffan, l'IRIS Jas5 présente les taux de chômage les plus élevés du secteur (26%, et 42% chez les jeunes). A cette difficulté à trouver un emploi s'ajoute une tendance plus marquée qu'ailleurs à l'occupation d'emplois précaires (18% des salariés de 15 ans ou plus de cet IRIS occupent un emploi précaire au sens du recensement de l'INSEE, contre 12% dans l'ensemble du pays d'Aix). Des difficultés qui peuvent aussi s'expliquer en partie par une proportion élevée de personnes sans diplôme (40%).

Les quartiers **d'Encagnane** et **Corsy** sont aussi concernés par des phénomènes de précarité, notamment dus au chômage. Toutefois, à l'intérieur même de ces ensembles urbains, les caractéristiques sociodémographiques et les difficultés rencontrées sont différenciées. L'IRIS Encagnane1, au Nord de la ZUP, fait partie des IRIS où la part des personnes âgées de plus de 65 est la plus élevée (près de 30%), tandis que l'IRIS Encagnane2 accueille une part élevée de jeunes de 18 à 24 ans.

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

Les villes par secteur	Chômage 15-64 ans 2009		Chômage 15-24 ans 2009		Écarts de revenus avec la CPA 2009-2010		Emplois précaires 15 ans ou plus 2009		Ressources dépendants de 100% CAF 2011		Sans diplômes 15 ans ou plus 2009		Familles mono-parentales 2009		Rapport interdéclit 2009-2010		Indicateur de fragilité par secteur **
	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	
Vitrolles-les Pins-Liurat	24%	10	40%	10	-53%	10	16%	5	23%	10	41%	10	31%	10	11,8	10	75
Aix-Jas de Bouffan	18%	10	33%	10	-35%	10	14%	3	16%	10	26%	10	28%	10	7,6	10	73
Pertuis Centre-République	15%	10	17%	2	-30%	10	16%	5	17%	10	26%	10	23%	5	9,4	10	62
Vitrolles-Pommiers-Bosquet	24%	10	52%	10	-38%	10	9%	2	16%	10	33%	10	22%	5	6,1	5	62
Aix-Encagnane-Corsy	19%	10	28%	5	-33%	10	13%	3	17%	10	26%	10	22%	5	7,4	5	58
Gardanne-centre-vieille ville	13%	10	22%	3	-26%	10	16%	5	19%	10	25%	5	24%	5	5,4	3	51
Gardanne-Les Aires-ND	14%	10	25%	5	-33%	10	13%	3	13%	5	21%	5	25%	5	6,0	5	48
Vitrolles-la Plaine et Hermès	15%	10	51%	10	-26%	10	9%	2	12%	5	20%	5	20%	3	5,4	3	48
Aix centre	16%	10	20%	3	-17%	5	26%	10	10%	3	10%	2	14%	3	13,9	10	46
Vitrolles-Frescoule-Tuillère	13%	5	26%	5	-28%	10	11%	2	12%	3	20%	5	21%	5	5,8	3	38
Aix-Quartier Nord	12%	5	21%	3	0%	3	14%	5	13%	5	14%	3	20%	3	8,2	10	37
Les Pennes-Basse Gavotte	9%	2	29%	5	-17%	5	10%	2	13%	5	26%	10	25%	5	4,1	2	36
Pertuis-les Plaines	12%	5	29%	5	-15%	5	10%	2	26%	10	16%	3	13%	2	5,7	3	35
Trets centre	11%	5	24%	3	-6%	3	15%	5	15%	5	25%	5	23%	5	4,3	2	33
Aix-Couronne urbaine	11%	5	15%	2	7%	3	17%	5	10%	3	9%	2	17%	3	7,6	10	33
La Roque-d'Anthéron	12%	5	27%	5	-19%	5	14%	5	12%	3	24%	5	13%	2	5,1	3	33
Vitrolles-les Pinchinades	8%	2	33%	10	-4%	3	6%	1	18%	10	10%	2	14%	3	3,5	1	32
Lambesc centre	11%	5	17%	2	1%	3	14%	5	8%	2	15%	3	27%	10	4,7	2	32
Meyrargues	11%	5	30%	5	-4%	3	13%	3	12%	5	15%	3	15%	3	5,0	3	30

L'indice de fragilité en pays d'Aix : Zoom sur les 20 secteurs aux indices le plus élevés

Secteurs (Iris regroupés)	Familles mono-parentales 2009	Part familles nombreuses 2010	Part des ménages de personnes seules en 2010	Part des 65 ans et plus en 2010	Part des moins de 18 ans en 2010	Part des 18-24 ans 2010	Indice de fragilité
Vitrolles-les Pins et Liurat	30,7%	4,4%	20,5%	13,1%	31,5%	9,1%	75
Aix-Jas de Bouffan	27,5%	3,7%	37,5%	15,7%	22,4%	9,6%	73
Vitrolles-les Pommiers-Bosquet	21,7%	6,7%	28,2%	8,9%	27,2%	10,7%	62
Pertuis-Centre et République	23,2%	2,3%	46,9%	22,6%	19,1%	8,5%	62
Aix-Encagnane-Corsy	22,2%	2,6%	40,2%	19,9%	18,6%	12,5%	58
Gardanne centre et vieille ville	23,9%	1,0%	39,9%	19,1%	18,4%	9,4%	51
Vitrolles-la Plaine et Hermès	19,5%	4,2%	31,1%	16,8%	23,7%	8,6%	48
Gardanne les Aires	25,0%	2,1%	22,9%	15,0%	26,8%	6,4%	48
Aix centre	14,1%	0,7%	67,4%	9,4%	9,2%	37,7%	46
Vitrolles-Frescoule-Tuillère	21,2%	4,5%	27,5%	4,4%	27,1%	11,9%	38
Aix-Quartier Nord	19,6%	1,8%	36,3%	21,1%	20,7%	7,2%	37
Les Pennes-Basse Gavotte	25,3%	1,9%	28,1%	22,8%	19,2%	7,5%	36
Pertuis-les Plaines	13,0%	0,9%	21,2%	10,9%	27,3%	7,2%	35
Aix-Couronne urbaine	17,3%	0,8%	59,4%	17,6%	11,3%	25,7%	33
Trets centre	22,9%	2,0%	45,3%	15,0%	21,8%	9,5%	33
La Roque-d'Anthéron	13,3%	3,2%	28,5%	16,7%	24,9%	6,9%	33
Lambesc centre	26,7%	1,7%	37,0%	11,5%	24,3%	8,6%	32
Vitrolles-les Pinchinades	14,3%	1,3%	18,4%	11,2%	23,9%	7,9%	32
Meyrargues	15,0%	1,5%	25,6%	13,9%	24,1%	6,9%	30
Bouches-du-Rhône	17,9%	2,5%	34%	17,5%	21,5%	9,3%	
CPA	14,7%	1,5%	33,2%	16,5%	20,5%	10,8%	

Source : INSEE, RP 2010

Centres anciens

Quartiers d'habitat social

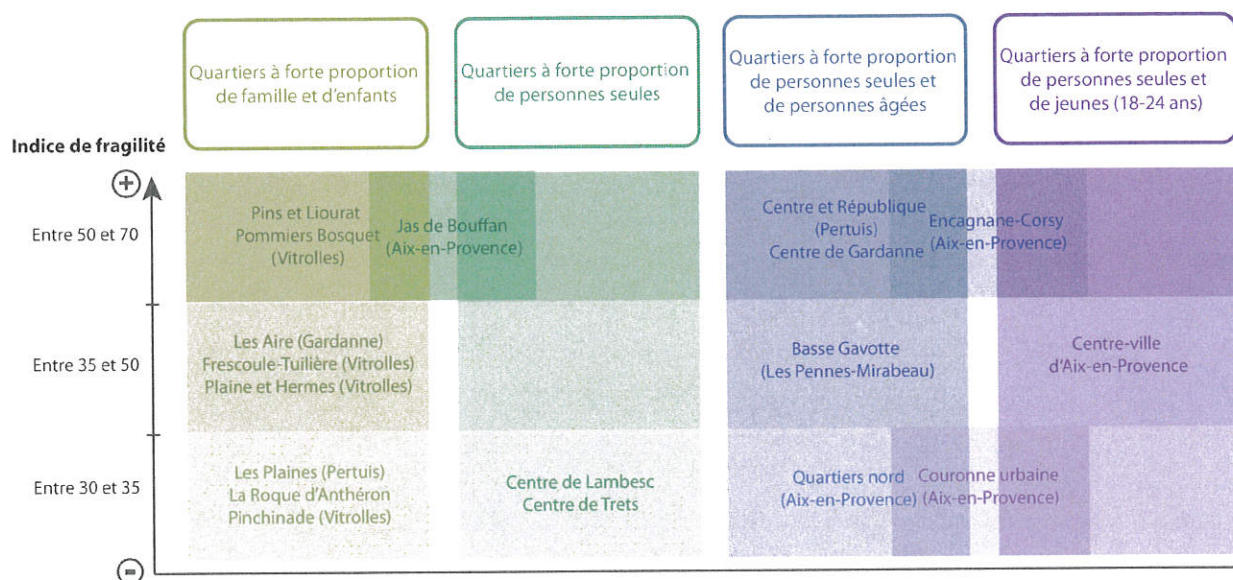
Caractéristiques démographiques des ménages et familles dans les secteurs les plus fragiles

Le schéma ci-dessous analyse les secteurs les plus en difficulté au regard de leur profil socio-démographique, ce qui permet une approche en termes de publics.

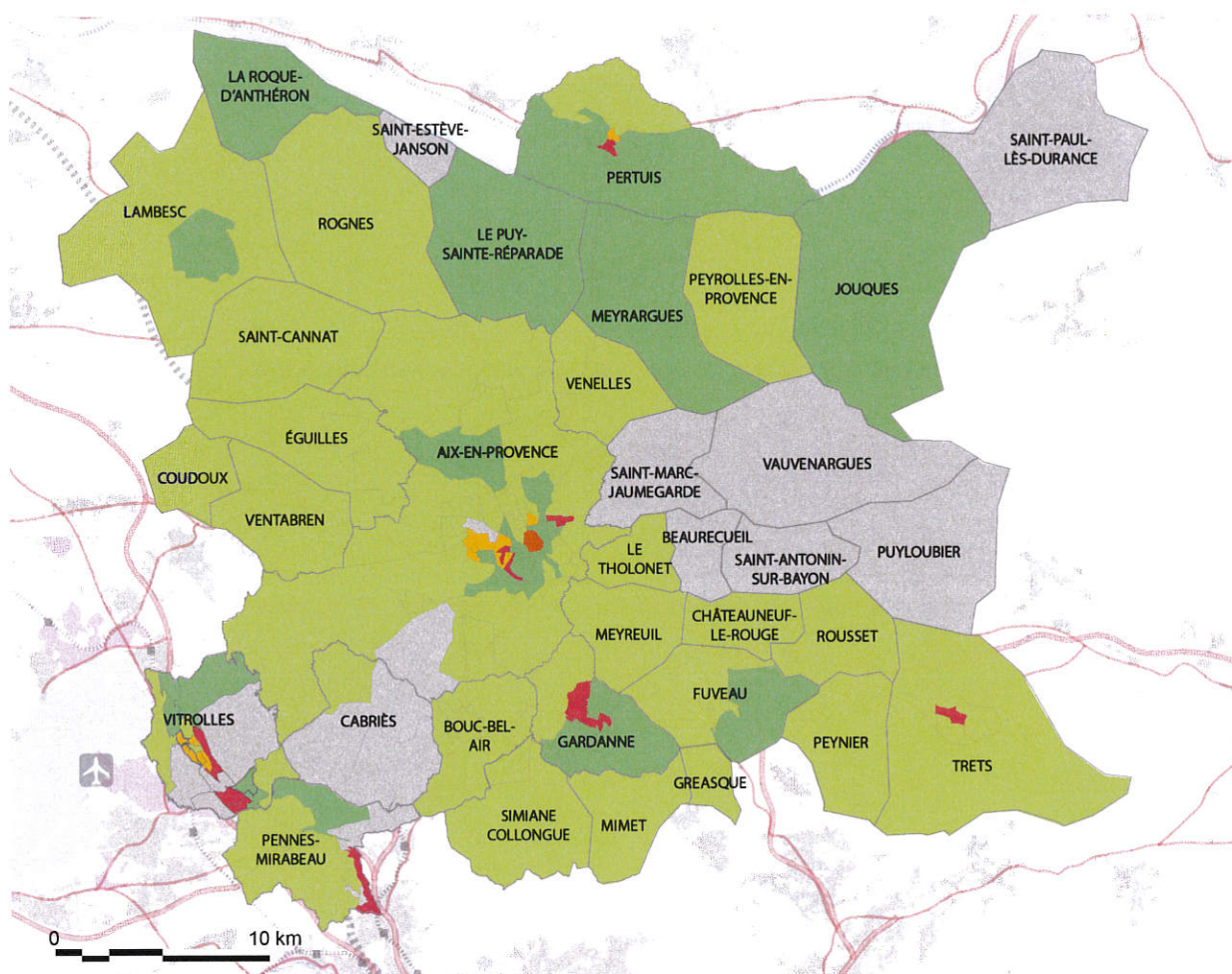
A l'exception du centre d'Aix-en-Provence, des Plaines à Pertuis, de la Roque d'Anthéron, des Pinchinades à Vitrolles et de Meyrargues, tous les secteurs les plus fragiles présentent des taux de familles monoparentales élevés (entre 17% et 30%, contre 14% dans la CPA). Le graphique ci-dessous présente donc une classification qui ne tient pas compte de ce taux déjà inclus dans l'indice de fragilité.

Contrairement aux secteurs des Pins-Liourat et de Pommiers-Bosquet de Vitrolles qui accueillent essentiellement des familles avec enfants, le Jas-de-Bouffan est plus diversifié. Il se distingue par une proportion assez élevée de familles nombreuses mais aussi par un taux important de personnes seules.

Enfin, Encagnane-Corsy a un taux élevé de personnes seules (près de 40%), mais présente une structure par âge un peu plus diversifiée, avec une part assez élevée de personnes de plus de 65 ans (20%) et une part de jeunes de 18 à 24 ans semblable à celui de la CPA (12,5% contre 11%).



Typologie socio-démographique des secteurs les plus fragiles



Source : INSEE RP 2009, CAF 2011, INSEE - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages (2009 pour les IRIS et 2010 pour les communes)
Analyse typologique : DROS 2013.

Typologie des difficultés sociales par IRIS

Typologie des IRIS : caractéristiques les plus représentatives

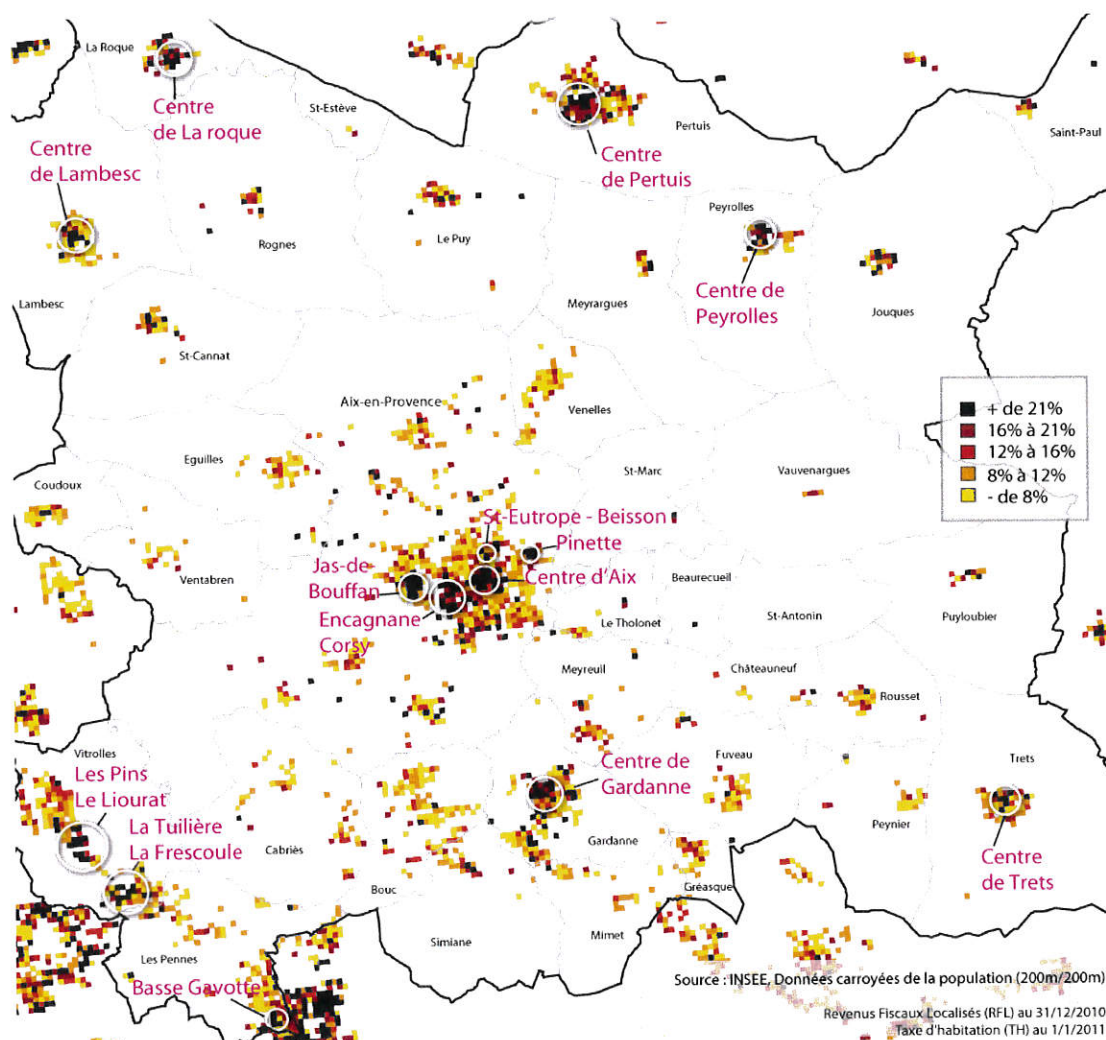
- Territoires aux revenus supérieurs à la moyenne (Groupe 1)
- Territoires à faible chômage des jeunes (Groupe 2)
- Territoires à fortes inégalités et fort emploi précaire (Groupe 3)
- Territoires à plus faibles revenus et représentés par une forte monoparentalité (Groupe 4)
- Territoires représentés par de forts taux de chômage et de sans diplômes (Groupe 5)
- Absence de données

L'analyse typologique réalisée par le DROS permet une approche synthétique qui distingue les territoires selon leurs spécificités. Cette méthode consiste à regrouper dans une même catégorie les territoires qui ont des caractéristiques proches. Les groupes obtenus sont composés de territoires les plus similaires entre eux, et ces groupes sont les plus dissemblables possibles au regard des indicateurs utilisés.

Cette analyse fait ressortir la particularité du centre d'Aix-en-Provence, caractérisé par de fortes inégalités (rapport inter-décile élevé) et une forte

précarité de l'emploi. Les IRIS des groupes 4 et 5 sont les plus impactés par les situations de pauvreté et de précarité. Ils présentent à la fois des revenus bien inférieurs au revenu médian de la CPA, une forte proportion d'allocataires dépendant entièrement des prestations sociales, des non-diplômés et des monoparents plus présents que dans le reste du territoire. Il convient toutefois de noter que les IRIS du groupe 5 (en jaune sur la carte) affichent les plus forts taux de chômage enregistrés sur la CPA. Ce sont le taux de chômage élevé et la part importante de sans diplômes qui discriminent le plus ce groupe d'IRIS au regard des autres groupes.

5. UNE APPROCHE INFRA-TERRITORIALE DE LA PRÉCARITÉ



La concentration spatiale des ménages à bas revenus en 2011

La méthode d'analyse par carroyage proposée par l'INSEE permet de cartographier les caractéristiques de la population dans une zone d'étude découpée selon un quadrillage composé de carreaux de 200 mètres de côté. L'avantage de cette technique est son affranchissement de tout découpage administratif, offrant une analyse spatiale plus fine. Ainsi, on peut identifier des quartiers dans lesquels une caractéristique est plus représentée qu'ailleurs. Toutefois, peu d'indicateurs sont disponibles à cette échelle.

La carte ci-dessus représente la part des ménages dont le revenu fiscal est inférieur au seuil de bas revenus en 2011 (781 euros par mois et par unité de consommation - SOURCE : INSEE, données carroyées, revenus fiscaux des ménages et taxe d'habitation). Elle confirme les difficultés sociales des quartiers évoquées précédemment grâce à l'indice de fragilité. Toutefois, la finesse géographique de l'analyse par carroyage nous permet d'intégrer d'autres territoires comme les centres-villes de Peyrolles-en-Provence et de la Roque-d'Anthéron.

5

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

L'HABITAT DÉGRADÉ, UN AUTRE REGARD SUR LA PRÉCARITÉ

1. UNE MÉTHODE COMPLÉMENTAIRE POUR ANALYSER LA PRÉCARITÉ : LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET L'HABITAT DÉGRADÉ

2. UNE PLUS FORTE PROPORTION DE LOGEMENTS VACANTS DANS LES CENTRES-ANCIENS, SIGNE DE DÉGRADATION DU BÂTI

3. LE MAL-LOGEMENT

4. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE NOUVELLE PRIORITÉ ?

5. ZOOM SUR LA VACANCE DANS LES CENTRES ANCIENS

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

1. UNE MÉTHODE COMPLÉMENTAIRE POUR ANALYSER LA PRÉCARITÉ : LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET L'HABITAT DÉGRADÉ

Au-delà d'une approche statistique de la précarité (et des découpages issus de la politique de la ville), certains quartiers, copropriétés et centres historiques apparaissent comme dégradés, voire insalubres (le « mal-logement »). La « ghettoïsation », la relégation de certains îlots est-elle une réalité ? Par une approche « sensible », il s'agit d'approcher cette problématique en lien avec des questions plus générales d'intégration et de fonctionnement urbains (accès aux équipements et services, présence de commerces, d'emplois, gestion des espaces publics, accessibilité...) dans certains quartiers et centres historiques du pays d'Aix. La notion de « précarité énergétique » pourra aussi être abordée.

L'approche sensible et qualitative du territoire permet d'aborder la question de la précarité sous un autre angle, en intégrant l'état des lieux du fonctionnement urbain (l'accès aux équipements et services, la présence de commerces, d'emplois, la gestion des espaces publics, l'accessibilité, etc.). Cette approche impose une démarche d'observation du terrain et permet d'analyser à une échelle plus fine que les études statistiques. Toutefois, cette méthode n'est qu'en complément de l'approche statistique car elle est parfois subjective (la qualité du bâti et des espaces publics, l'accessibilité, etc.).

2. UNE PLUS FORTE PROPORTION DE LOGEMENTS VACANTS DANS LES CENTRES-ANCIENS, SIGNE DE DÉGRADATION DU BÂTI

Une partie de la vacance est normale et nécessaire. Il s'agit des logements non occupés qui sont proposés à la vente ou à la location (y compris lorsqu'ils sont attribués mais que l'acheteur ou le locataire n'occupe pas encore les lieux), ou en travaux avant d'être remis sur le marché. Cette vacance de courte durée, appelée aussi vacance « conjoncturelle » ou « frictionnelle » sert de variable d'ajustement entre l'offre et la demande en logement.

Ce sont les cas de vacance de longue durée qui sont à identifier, car ils réduisent d'autant l'offre en logement sur le territoire. On parle alors de vacance « structurelle ». Ce type de vacance correspond souvent à des logements vétustes ou peu entretenus que les propriétaires ne peuvent pas ou ne veulent pas louer, pour de multiples raisons.

Si l'existence de logements vacants interroge dans un contexte immobilier tendu, cela reste un phénomène difficile à quantifier. Toutes les sources actuellement utilisées présentent d'importantes limites statistiques. Il faut donc compléter cette analyse par une étude de terrain.

Les données de l'INSEE (les seules facilement mobilisables à un échelon infra-communal) surestiment généralement le nombre de logements vacants et ne renseignent pas sur la durée de la vacance. Cela s'explique d'abord par la méthode d'enquête utilisée. Face à un logement vide, après plusieurs passages et en l'absence d'autres informations auprès des voisins ou gardiens d'immeubles, les agents recenseurs peuvent être amenés à considérer à tort un logement comme étant vacant. D'autre part, ces données intègrent indistinctement les cas de vacance de courte et de longue durée :

- Logements inoccupés proposés à la vente ou à la location ;
- Logements déjà attribués à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- Logements en attente de règlement de succession ;
- Logements conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Logements vacants non utilisés par un propriétaire (logement très vétuste...).

Pour prendre en compte la durée de la vacance, il faut travailler avec la base de données FILOCOM produite par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP), qui croise plusieurs fichiers : Foncier bâti, Taxe d'habitation (TH), Fichier des propriétaires et Impôts sur le Revenu. Elle est produite tous les deux ans à l'échelle des communes et des sections cadastrales. Un logement est considéré comme vacant lorsqu'il est vide de meubles et inhabité au 1er janvier, et donc non assujéti à la taxe d'habitation. Là encore, la base sur-estime le nombre de logements vacants.

Il existe aussi des cas d'éviction fiscale avec des emménagements repoussés plus tard au mois de janvier, le logement étant déclaré vacant tant que l'occupation n'a pas été identifiée par les services fiscaux. De plus les résidences universitaires, foyers d'hébergement, logements en village de vacances... sont exonérés de la TH et classés comme vacants.

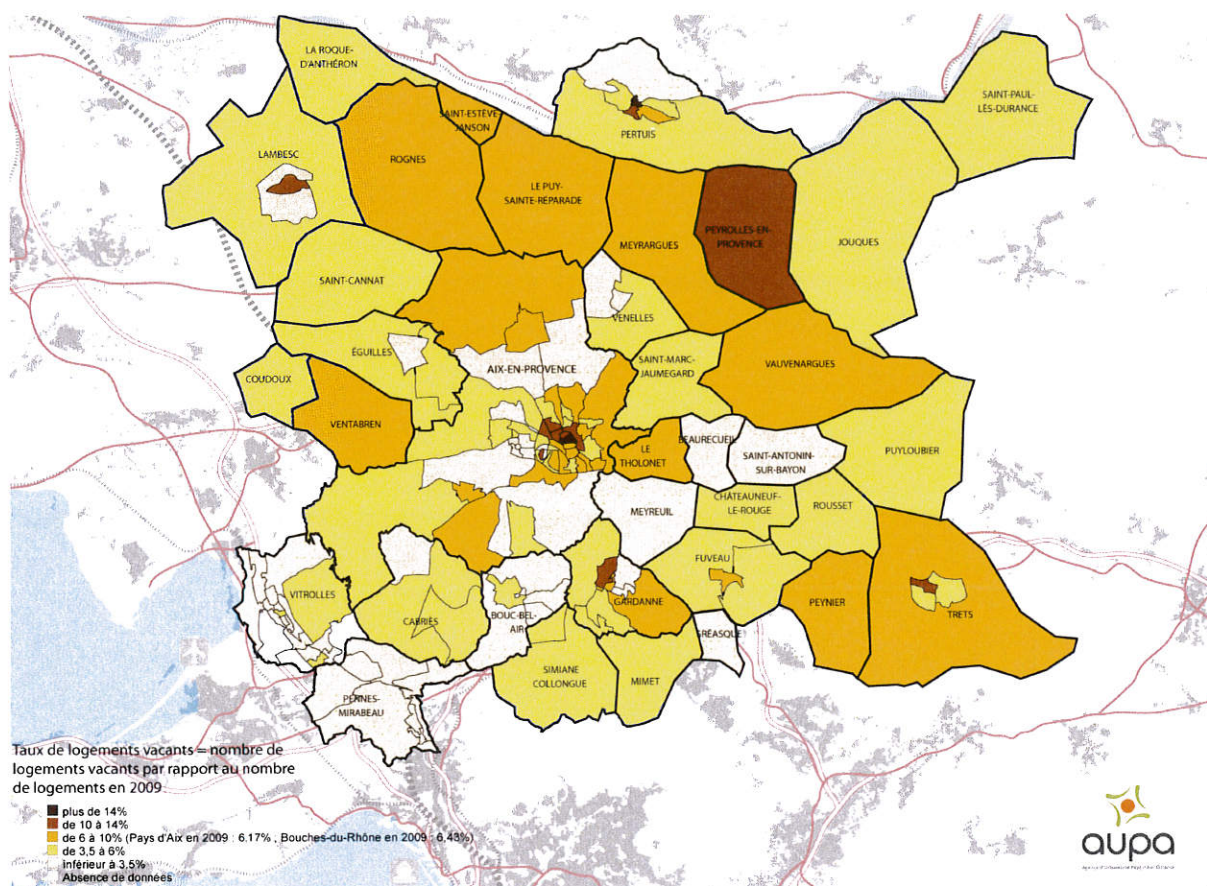
Un taux de logements vacants corrélé à la structure du parc et aux dynamiques du marché immobilier

Le taux de logements vacants est corrélé à la structure du parc. Le parc locatif privé est concerné par des taux de rotations élevés, en particulier les logements de petites tailles, et/ou de mauvaise

qualité. Ils sont plus souvent occupés par des jeunes, étudiants ou actifs, qui sont plus mobiles que les couples ou les familles qui s'installent en accession à la propriété ou dans le logement locatif social. Le parc locatif privé est donc potentiellement plus souvent inoccupé du fait des temps d'ajustement entre locations. On admet qu'un taux de vacance de 6% ou 7% est nécessaire pour permettre la rotation et l'entretien du parc. Un taux de vacance inférieur peut traduire une tension du marché immobilier, tandis qu'un taux de vacance supérieur peut révéler une inadaptation (taille des logements, prix, mauvaise qualité) ou une surabondance (quantité) de l'offre par rapport à la demande.

Dans le pays d'Aix, le taux de vacance au sens INSEE est passé de 4,9% en 2006, un taux assez bas qui témoigne de la tension sur le marché à cette période, à 6,7% en 2011 (soit 12.170 logements vides). Cela représente une augmentation de 1,8 points (+ 3.700 logements vacants) en cinq ans. Compte tenu du ralentissement démographique actuel, cette augmentation de la vacance interroge.

**EN 2011, 6.500 LOGEMENTS, ÉTAIENT
«POTENTIELLEMENT INDIGNES» SOIT
4,8% DU PARC PRIVÉ**



Les logements vacants selon l'INSEE

A partir des données de l'INSEE sur le taux de logements vacants, cinq territoires fortement touchés par ce phénomène ont été repérés. Les taux de logements vacants élevés sont localisés principalement dans les centres historiques de la CPA, notamment à Pertuis, Lambesc, Peyrolles-en-Provence, Aix-en-Provence et Trets. Une visite de terrain s'impose pour vérifier l'état d'abandon et de dégradation du bâti, qui mène ensuite à une étude détaillée sur chaque centre historique des villes citées précédemment.

La vacance constatée en centre ancien met en lumière un problème urbain spécifique aux centres historiques, désormais moins adaptés aux modes de vie actuel. Les logements y sont plus petits, moins confortables (manque ou absence de lumière dans certains îlots, mauvaise isolation), voire vétustes ou dégradés. S'ajoute à ces caractéristiques, des rues étroites avec une difficulté de se garer, une

absence de jardins et de parcs, une désertification commerciale... qui rendent ces centres moins attractifs.

Le coût et les difficultés de réhabilitation, parfois renforcées par des mesures «strictes» de protection patrimoniale, peuvent décourager les propriétaires à entreprendre des travaux d'amélioration du logement. Le parc locatif privé en centre historique joue alors le rôle parc social «de fait», où une partie des propriétaires bailleurs louent à des ménages qui ne peuvent se loger ailleurs. Ces ménages fragiles n'osent pas toujours se manifester en cas de logement indécent ou insalubre de peur de la réaction du propriétaire. La réhabilitation de ces logements constitue un enjeu important des centres historiques, et pourrait contribuer à la production de logement social (conventionnements ANAH, opérations d'acquisition-amélioration par des bailleurs sociaux...).

3. LE MAL-LOGEMENT

Outre les problématiques de logements non occupés, la question du mal-logement révèle une forme de précarité. Selon le rapport 2014 de la fondation Abbé Pierre, le mal-logement en France concernerait plus de 8.100.000 personnes, une expression qui masque des situations très diverses :

- Absence de domicile personnel (sans-abri, personnes logés en résidences sociales, en chambres d'hôtel, en logement de fortune (mobile-home, cabanes etc.) ou en hébergement contraint chez un tiers),
- Privation de confort élémentaire, c'est-à-dire le logement indécemment,
- Danger pour la sécurité et la santé de l'occupant (logement indigne),
- Surpeuplement accentué.

A cela s'ajoute des ménages fragilisés tels que des propriétaires occupants dans des copropriétés

dégradées, des locataires en impayé de loyer, ou encore des situations d'hébergement «résigné» de certains jeunes chez leurs parents.

Parmi ces ménages, certains peuvent être menacés d'expulsion, en attente d'un logement social, ou en situation de précarité énergétique. La quantification du parc de logement indigne par la seule approche statistique est peu précise. Le principal indicateur à ce sujet est l'indicateur de Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) construit à partir des données FILOCOM. Comme les données sur les logements vacants, cet indicateur reste un outil de «pré-repérage» qui doit être complété par des enquêtes de terrain. Le PPPI est faible dans la CPA par rapport aux autres territoires des Bouches-du-Rhône. En 2011, 6.537 logements, soit 4,8% du parc, étaient «potentiellement indignes» (source : ADIL 13, chiffres clés du logement dans les Bouches-du-Rhône, juin 2014).

ZOOM

LE LOGEMENT INDÉCENT

Un logement est indécemment lorsqu'il ne répond pas à des normes minimales de confort : surface et hauteur sous plafond minimum du logement (9m² par personne de surface), présence des équipements sanitaires de base et d'un système de chauffage, et critères relatifs à l'état du logement (ventilation, luminosité et sécurité des installations électriques). Les situations de logement indécemment ne permettent pas une intervention publique coercitive mais relèvent des rapports locatifs entre le propriétaire et les locataires.

La lutte contre le logement indécemment peut donc se révéler problématique, alors même qu'elle représente un enjeu essentiel du logement des plus modestes, qui dans un contexte immobilier tendu, sont captifs de la frange du parc la plus médiocre. Un logement qui n'est pas remis dans un état de décence risque de se dégrader encore pour passer dans une situation d'insalubrité. La CAF des Bouches-du-Rhône a mis en place une Commission Partenariale pour le Logement Décent (CPLD), car depuis 2002 la décence est une condition nécessaire pour l'attribution des aides au logement. Dans certains cas, si le bailleur ne réalise pas les travaux nécessaires, la CAF peut suspendre le tiers payant et verser l'allocation directement au locataire. Cette mesure n'est prise que lorsqu'il n'y a pas de risque d'impayés de loyer de la part du ménage, qui donnerait un motif de résiliation du bail au propriétaire, et pourrait accroître les difficultés de certains ménages.

Source : Le guide du logement décent de la CAF et de l'ADIL des Bouches-du-Rhône

4. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, UNE NOUVELLE PRIORITÉ ?

La loi Grenelle définit la précarité énergétique comme « une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Globalement, la précarité énergétique touche des ménages à faibles ressources. 70% des ménages touchés par la précarité énergétique appartiennent au premier quartile de niveau de vie, une part importante d'entre eux sont des ménages âgés¹. Parfois l'énergie n'est qu'un problème parmi d'autres plus urgents, dans d'autres cas elle peut être une priorité pour le ménage (sensation de froid venant aggraver un problème de santé, utilisation de chauffages d'appoints parfois dangereux, endettement dû aux impayés de facture d'énergie...).

Un diagnostic mené par le RREP sur la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en 2011, croise les facteurs principaux facteurs d'exposition à la précarité énergétique : les caractéristiques des logements, des ménages (revenus statut d'occupation, âge, composition du ménage) et de l'énergie pour estimer le nombre de personnes potentiellement en précarité énergétique.

¹ ANAH, *Analyse de la précarité énergétique à partir des résultats de l'Enquête Logement 2006 de l'INSEE*, 2009

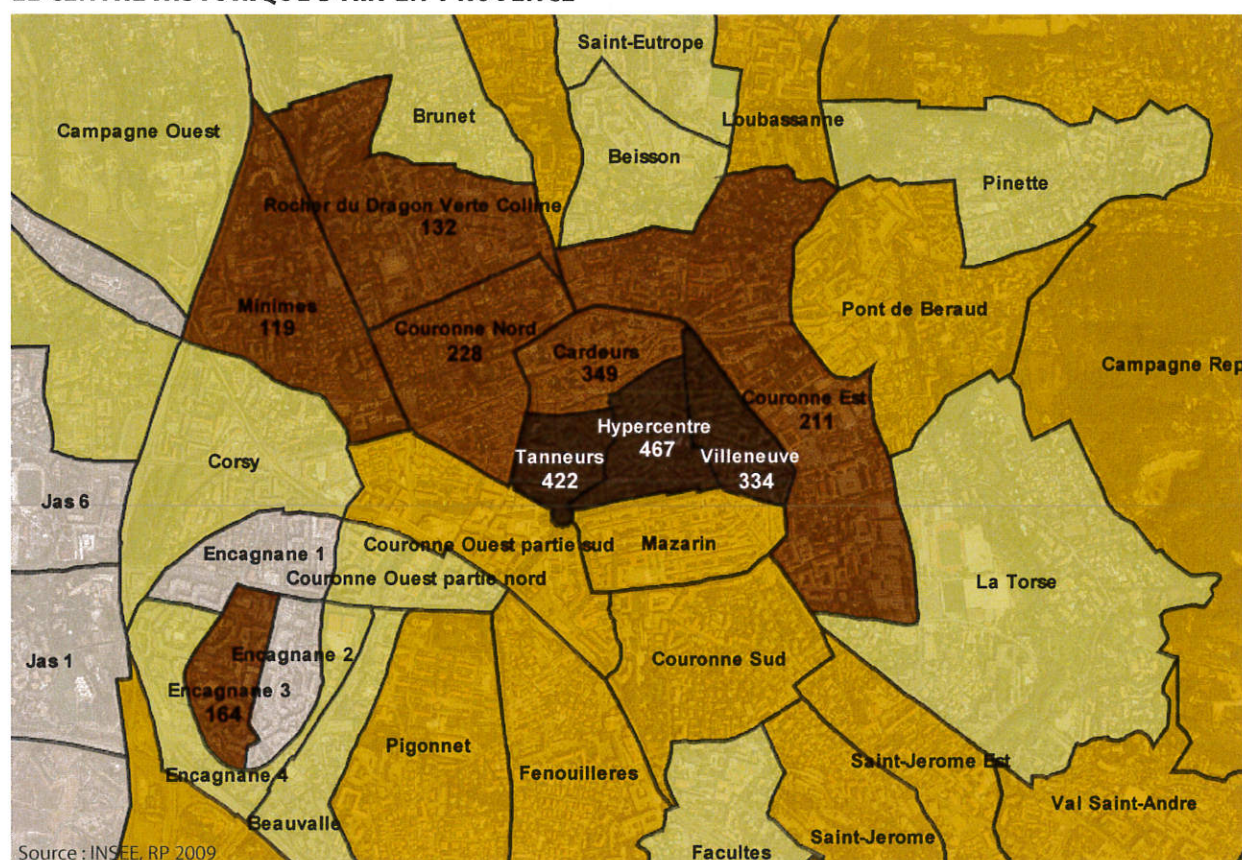
Cette étude estime à environ 13.000 le nombre de foyers en maison individuelle d'avant 1975 (date de la première réglementation thermique), occupés par des retraités, des ouvriers ou des employés (ménages plus fragiles sur le plan des revenus), et qui se chauffent au fioul, gaz propane ou à l'électricité. Parmi eux, 10.600 sont des propriétaires occupants. Par ailleurs, près de 13.000 foyers sont dans une situation similaire, mais vivent dans des immeubles collectifs (avec seulement 3.300 propriétaires occupants). Cette distinction propriétaire occupant-locataire est importante car elle conditionne les possibilités d'intervention du ménage dans le logement.

Afin d'inciter à l'amélioration de la performance énergétique des logements, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place le dispositif « Accès pour tous aux économies d'énergies ». Ce dispositif comprend la mise en place d'une plateforme Internet pour la rénovation thermique, un guichet unique qui met en relation les ménages avec des artisans qualifiés, des thermiciens, des assureurs... et leur permet d'avoir un entretien avec un conseiller en rénovation. Cette plateforme devrait aussi intégrer la lutte contre la précarité énergétique en permettant aux travailleurs sociaux d'utiliser la plateforme avec les ménages les plus modestes.

**26.000 MÉNAGES
POTENTIELLEMENT CONCERNÉS
PAR DES SITUATIONS DE
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

5. ZOOM SUR LA VACANCE DANS LES CENTRES ANCIENS

LE CENTRE HISTORIQUE D'AIX-EN-PROVENCE



Taux de logements vacants - zoom sur le centre-ville d'Aix-en-Provence

Les données de l'INSEE en 2009 sur le taux de logements vacants par IRIS mettent en évidence l'importance de ce phénomène dans la ville d'Aix-en-Provence. Les quartiers les plus touchés, avec plus de 14% de logements inhabités, sont les Tanneurs, l'Hypercentre et Villeneuve. La couronne Nord-ouest du centre ancien ainsi qu'une partie d'Encagnane sont également touchés par ce phénomène avec un taux entre 10 et 14%.

Le taux élevé de vacance au sein du péricentre d'Aix-en-Provence, soit près de 1.500 logements vides en 2009, s'explique par le fait que les propriétaires n'ont pas toujours les moyens ou la volonté de rénover leur appartement, à l'heure où sont nécessaires bilan énergétique, éradication du plomb, nouvelles normes électriques, sans oublier les contraintes réglementaires du secteur sauvegardé.

Ces exigences font que le prix de la réhabilitation peut s'élever au millier d'euros le mètre carré. C'est la raison pour laquelle, depuis 2011, la ville et la CPA ont mis en place un dispositif appelé P.A.S - Propriétaire Aixois Serein. Ce dernier offre aux propriétaires de logements vacants la possibilité de bénéficier de subventions pour les réhabiliter et les louer, avec des garanties de paiement du loyer et de l'entretien de l'appartement nouvellement rénové.

Ce dispositif est une mesure supplémentaire qui vient s'ajouter à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dans l'objectif de lutte contre l'habitat indigne tout en promouvant la mixité sociale dans le centre historique de la ville.

LE CENTRE HISTORIQUE DE LAMBESC

Le centre-ville de Lambesc est un lieu chargé d'histoire dont témoigne un riche patrimoine. La ville de Lambesc et son centre historique en particulier, ont su préserver le caractère provençal du site, offrant ainsi une qualité de vie appréciable.

Le boulevard de la République, la rue Eugène Pelletan et la rue Grande forment une couronne animée par la présence d'équipements, commerces et services. En effet, sur cette boucle se trouvent la Mairie, l'Office de Tourisme, la salle des associations, la Poste et des commerces de proximité.

D'autre part, la place des états généraux située sur la rue Grande tous les vendredis matin rassemble la population locale. La place du Parage à l'arrière de la Mairie joue le même rôle tous les mardis de 14 à 19h. Toutefois, hormis quelques axes importants animés, le noyau historique de la ville semble être dépourvu du dynamisme des activités commerciales.

L'ensemble du centre historique de Lambesc bénéficie d'un entretien du bâti relativement homogène. Ses ruelles sont souvent caractérisées par un alignement des maisons de R+1 à R+3 à façades colorées. De couleurs vives, rouge brique et rose, aux couleurs plus neutres, jaune et orange claire, ces façades illustrent l'architecture typique des centres-villes provençaux.



Cependant, le phénomène de vacance et de dégradation touche également le centre-ville de Lambesc. Les bâtiments délabrés ne sont pas concentrés dans un secteur particulier mais sont

répartis sur l'ensemble du quartier. Le degré de dégradation est variable. Certains bâtiments possèdent des façades seulement fissurées tandis que d'autres ont des toits qui s'effondrent.

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

Le traitement des espaces publics dans le centre de Lambesc n'est pas équitable. Certains espaces bénéficient d'un entretien et d'une mise en valeur particuliers, avec le traitement du sol, l'installation

de mobilier urbain tels que des bancs, permettant au public de s'y arrêter pour faire une pause.

En voici quelques exemples :



La **place du Parage**, derrière l'hôtel de ville, est dédiée aux piétons grâce à l'installation des poteaux qui empêchent la circulation automobile. Le traitement au sol avec l'intégration de matériaux différents ainsi que la mise en place d'une fontaine au dos de la Mairie permet d'avoir une autre lecture de l'espace plus à l'échelle du piéton.



De même pour la **place du XVème Corps** qui a bénéficié d'un aménagement avec soin. La fontaine au centre est bien mise en valeur. L'installation de bancs permet aux passants de s'y arrêter pour profiter du soleil. L'orientation des bancs vers le centre de la place permet de converger les regards vers le monument – la fontaine.



Sur le **boulevard National**, de nombreux espaces sont aménagés pour le confort du public, avec une simple installation de bancs en pierre au bord de la route, ou encore aménagement d'un espace libre au croisement pour en faire un lieu de repos à l'ombre d'un vieux platane.

Toutefois, il existe d'autres espaces publics mal conservés ou peu considérés. Le problème général que rencontre le centre de Lambesc est l'omniprésence de la voiture, qui envahit les places publiques. Devenant des parkings payants, ces places perdent leur fonction première par excellence qui est lieu de sociabilisation.



La **place du Castell**, quant à elle, est érigée sur les ruines du séisme de 1909. Depuis, elle n'a pas été reconstruite mais laissée libre pour la remémoration de cette tragédie. Toutefois, au lieu d'avoir un minimum d'aménagement afin de créer un espace de promenade au sein du tissu résidentiel, cette place est plutôt laissée telle qu'elle et appropriée par les habitants du quartier comme parking.



LE CENTRE HISTORIQUE DE PERTUIS

Le tissu urbain du centre historique de Pertuis est de type médiéval, caractérisé par une importante densité du bâti et la présence des rues étroites et sinueuses. Le centre historique de Pertuis possède deux types d'ambiance.

Une partie du noyau ancien au Nord très dégradée et peu fréquentée, qui bénéficie d'opérations de réhabilitation en cours. Une autre ambiance se retrouve sur certains axes principaux (cours de la République, rue Danton, rue Colbert...), animés par des commerces et restaurants.

Le centre ancien de Pertuis est fortement touché par le phénomène de dégradation du bâti et de vacance. Celui-ci bénéficie d'un programme de restructuration lancé par la ville depuis 2002. De nombreux bâtiments sont fermés en attendant la rénovation. D'autre part, de nombreux éléments patrimoniaux remarquables, dont sept bâtiments inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques, ne sont pas mis en valeur et manquent de visibilité à ce jour.

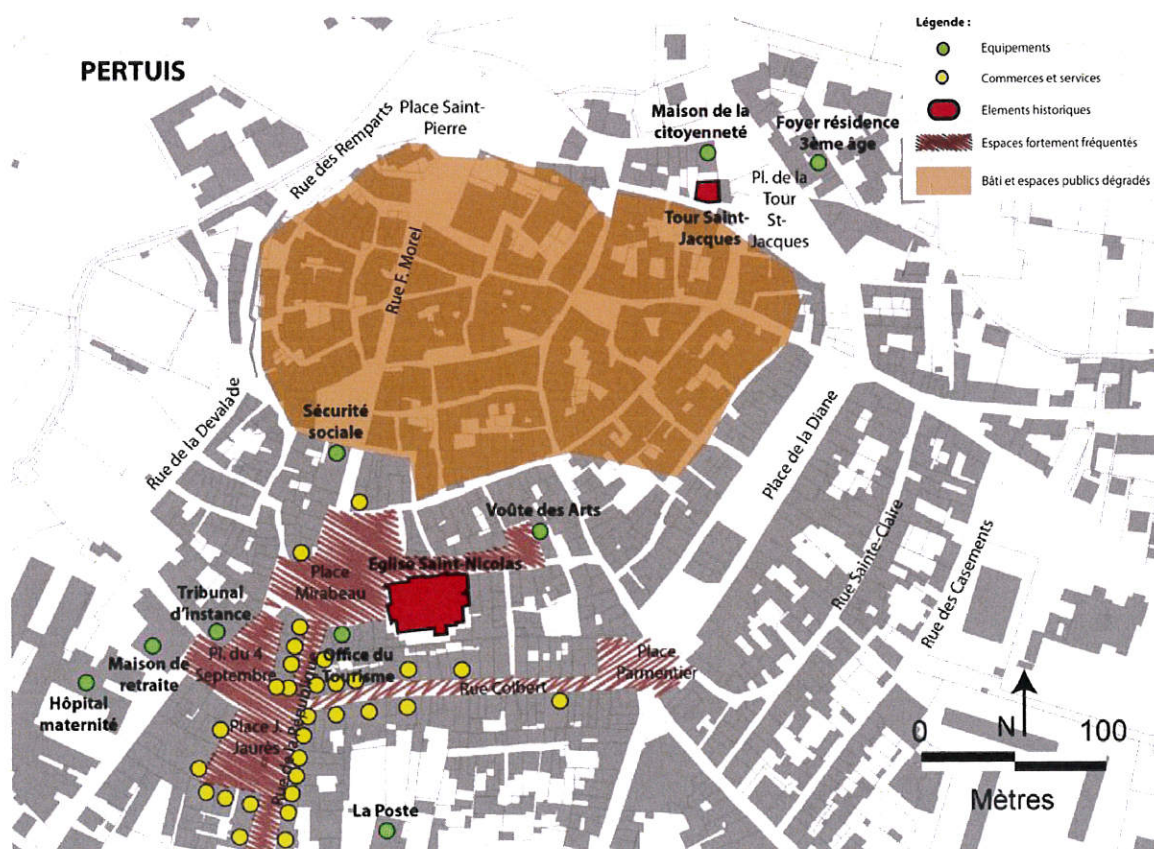


La Communauté du Pays d'Aix soutient depuis 2003 la commune de Pertuis dans la redynamisation de son cœur de Ville. Elle a déclaré en 2003, d'intérêt communautaire, la concession d'aménagement portant sur la redynamisation du centre ancien. Depuis elle copilote avec la Ville de Pertuis cette opération confiée à la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) Pays d'Aix Territoires. Les priorités de l'opération d'aménagement sont d'une part de réaliser l'aménagement de certains îlots de la vieille ville, pour lesquels la maîtrise foncière est en partie réalisée, et d'autre part de poursuivre l'effort de requalification de l'espace public.

Les actions menées depuis 2003 ont permis de réhabiliter des immeubles anciens, de préparer,

grâce à des acquisitions ciblées, le traitement futur des îlots dégradés, de réaliser la requalification de quatre places publiques, de créer un parking de 130 places avec ascenseur, de réhabiliter 33 logements.

La mise en place de dispositifs d'accompagnement tels qu'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), d'un dispositif «façades» permettant de subventionner les propriétaires pour les aider à financer leur travaux de ravalement de façades s'inscrivent dans la même logique. Enfin, la concession d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire et confiée à la SPLA, arrivera à son terme le 31 décembre 2014.



LE CENTRE HISTORIQUE DE PEYROLLES-EN-PROVENCE

Le tissu urbain du centre historique de Peyrolles-en-Provence date du Moyen-âge dont le point départ de son urbanisation est la construction du château au XIIème siècle. La superficie du centre historique est relativement restreinte mais celui-ci dispose néanmoins de grands espaces publics: Place de l'Hôtel de ville, place de l'Eglise, place Albert Laurent... Toutefois, ces espaces sont souvent encombrés par la présence des voitures.

Au niveau du bâti, les façades des bâtiments situées sur l'avenue Charles de Gaulle, dans la rue de l'Horloge et sur la place Albert Laurent sont bien

conservées. Au sein du centre historique, la qualité physique des bâtiments est hétérogène. Certains sont entretenus et mis aux normes thermiques avec l'installation du double vitrage.

D'autres sont dégradés avec des murs vétustes, volets en bois d'origine détériorés... Aux alentours de l'église Saint-Pierre, de nombreux bâtiments tombent en ruine et certains font l'objet de mise en sécurité. D'autres sont à l'abandon avec des portes condamnées pour empêcher les visites.



Façade d'origine non restaurée



Bâtiment soumis aux travaux de mise en sécurité



Bâtiment en ruine



Bâtiment en ruine - Accès condamnés au public

Les édifices historiques sont nombreux à Peyrolles (Chapelle Saint-Sépulcre, Eglise Saint-Pierre, château du Roy René). Toutefois, ces édifices ne sont que partiellement conservés. Par exemple, la Chapelle Saint-Sépulcre est située en hauteur, bien visible depuis l'avenue Charles de Gaulle. L'espace au pied du rocher bénéficie d'un traitement paysager qui met en valeur le monument. En revanche, la place située devant l'entrée de la Chapelle est complètement négligée, utilisée comme parking

par les habitants. Aussi, la Chapelle n'est pas du tout mise en valeur et ne présente pas d'intérêt particulier.

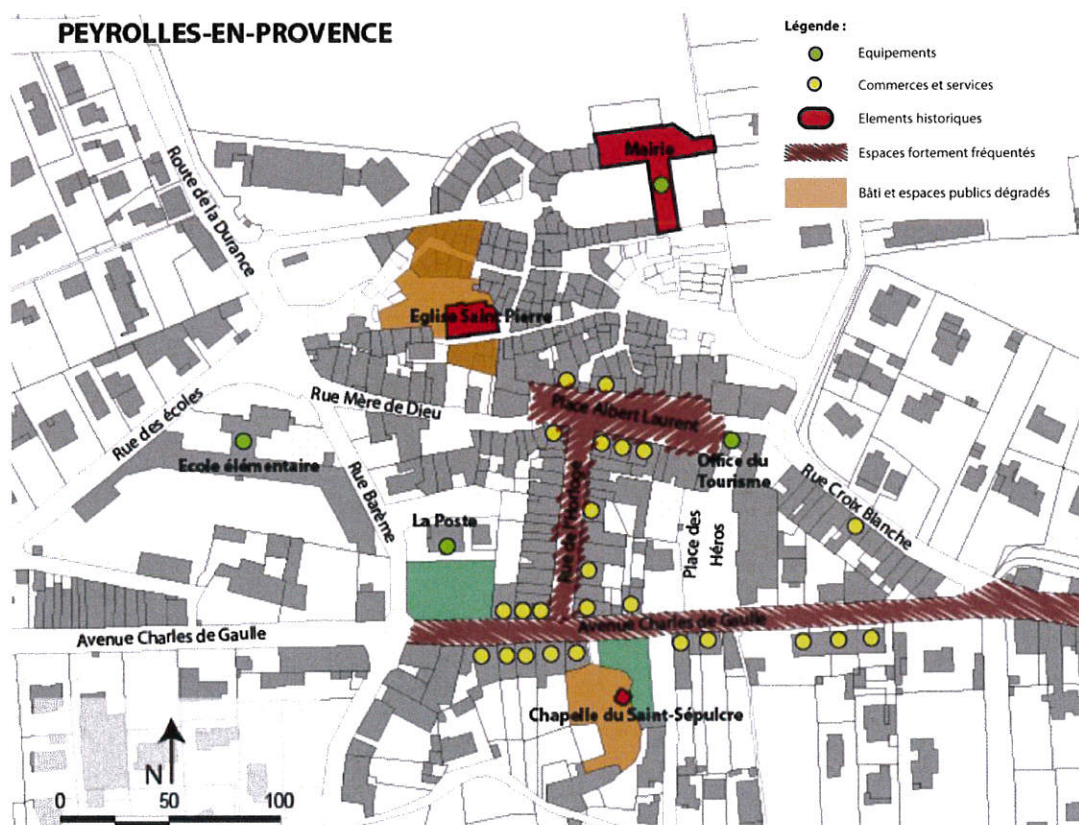
De même, l'Eglise Saint-Pierre se fond dans un ensemble de bâtiments vieillis et dégradés. Celle-ci souffre d'un manque de visibilité. Enfin, le château du Roy René, aujourd'hui l'Hôtel de ville, perd son prestige à cause du manque d'entretien de la façade, mais aussi du fait de l'omniprésence de la voiture.



La chapelle Saint Sépulcre vue de l'avenue Charles de Gaulle



La place du Saint-Sépulcre abandonnée aux voitures



LE CENTRE HISTORIQUE DE TRETS

Le centre ancien de Trets a su conserver un grand nombre de vestiges qui retracent l'histoire médiévale de la ville. Il existe deux ambiances à Trets, un centre historique dans l'enceinte du rempart avec des ruelles étroites et sinueuses, très délabré et peu fréquenté, et un tissu moins dense en dehors du rempart marqué par la présence de commerces et services qui animent la vie locale.

Le noyau historique de Trets est très compact avec des petites parcelles. La trame viaire en son sein est très étroite et laisse peu de possibilité de se déplacer en modes doux. Les placettes y sont rares, dont certaines accessibles en voiture deviennent des places de parking.

La façade des bâtiments donnant sur le contour du noyau historique est bien conservée, l'axe où se regroupent les principaux commerces de la ville.

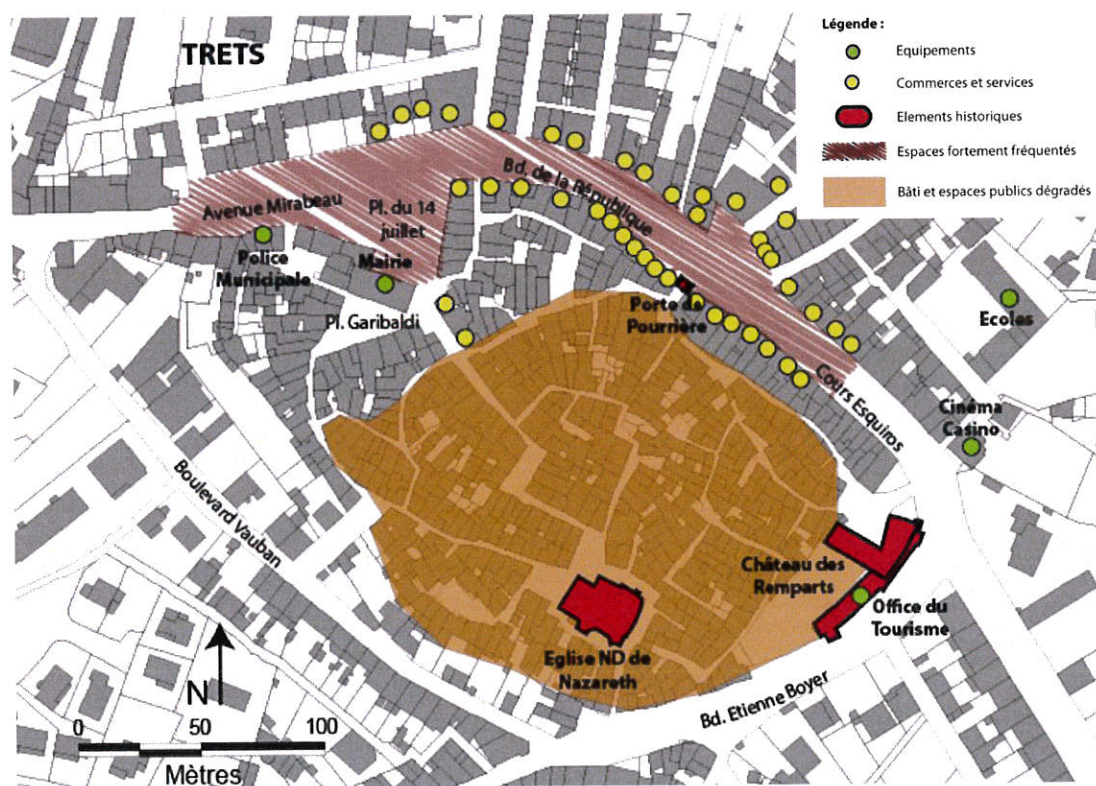
Le noyau historique, quant à lui, est peu fréquenté et manque de commerces, ce qui accentue la situation de dégradation, d'insalubrité du bâti et de paupérisation. Autour de l'ancienne synagogue, beaucoup de bâtiments sont désaffectés, tombent en ruine et sont généralement saisis pour travaux de mise en sécurité.



Depuis 2004, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire l'opération de rénovation du centre ancien, avec la mise en place d'une concession d'aménagement confiée à la SEMEPA (aujourd'hui SPLA).

Depuis avril 2011, la concession a été remplacée par la ZAC centre-ville qui poursuit l'action menée sur un périmètre élargi. Les objectifs principaux de l'opération sont la restauration d'immeubles très dégradés, le traitement de l'habitat insalubre par la mise en place de procédures spécifiques de type R.H.I. (Résorption de l'habitat insalubre), l'amélioration du fonctionnement urbain et de la qualité des espaces publics.

Depuis 2004, l'action menée a permis la réalisation de 125 logements, dont 32% sont des logements sociaux, la réalisation du jardin des remparts, des opérations de maîtrise foncière. Des études ont été lancées pour la réalisation de l'office de tourisme et de la permanence médicale, la requalification d'une entrée de ville.



CONCLUSION

LA PRÉCARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE, DES ENJEUX EN TERMES DE POLITIQUES PUBLIQUES

Malgré son image de territoire «riche», le pays d'Aix est aussi concerné par la précarité et la pauvreté. Ces phénomènes restent encore relativement concentrés, notamment dans les quartiers d'habitat social, dans certaines copropriétés et dans des centres anciens qui cumulent des difficultés sociales et une dégradation du bâti.

Globalement, même si cette précarité est moins «lourde» et moins structurelle que dans le reste de l'aire métropolitaine, même si davantage de personnes sont en «activité», les effets de la crise ont été notables et de nombreux indicateurs se sont sensiblement dégradés (plus récemment qu'ailleurs).

On note ainsi une forte progression des titulaires du RSA socle dans les communes du pays d'Aix Sud, couplée à une dégradation marquée du chômage (très présent chez les jeunes, notamment en longue durée). A cela s'ajoute une tendance à la diffusion de la précarité (foyers à bas revenus), notamment dans le pays d'Aix Nord. Enfin, la précarisation du marché du travail s'accélère, particulièrement dans le Nord (les chômeurs y sont aussi plus âgés).

Malgré ces évolutions inquiétantes, d'autres indicateurs sont plus favorables. On note une

diminution du nombre de personnes couvertes à bas revenus dans certains quartiers concernés par la rénovation urbaine (-10% pour Corsy, -16% pour Beisson, -20 % pour les Pins à Vitrolles). Ces tendances récentes doivent être interprétées avec précaution et nécessitent des analyses complémentaires avec les acteurs de terrain de la politique de la ville pour mieux comprendre les facteurs explicatifs de ces évolutions (impact des opérations de démolition-reconstruction, des opérations de relogements sur site et hors site, développement économique, accompagnement social...). On remarque toutefois une réduction des phénomènes de concentration de la pauvreté dans ces quartiers.

A l'inverse, dans certains quartiers en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) mais non concernés par la rénovation urbaine, la part des personnes couvertes à bas revenus a augmenté.

Enfin, à Aix, la situation sociale semble se stabiliser, du fait notamment de phénomènes démographiques (diminution du nombre d'habitants et d'allocataires). Le chômage progresse un peu moins vite qu'ailleurs. Il concerne plutôt des personnes plus âgées (chômage de longue durée).

Comment bâtir un projet global et transversal de développement social ?

Comment passer d'une « politique de la ville » à une « politique sociale » intégrant tous les secteurs en difficulté ?

Quel modèle de cohésion sociale déclinable à l'échelle communautaire et métropolitaine ?

Comment coordonner les différents dispositifs (PLIE...), acteurs (CG, CR, CAF....) et services de la Communauté du Pays d'Aix autour d'un projet commun ?

Quelle priorisation des divers projets, actions et financements ? Comment mobiliser le «droit commun» autour d'axes stratégiques et secteurs prioritaires ?

VERS UN PROJET GLOBAL ET TRANSVERSAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ?

Outre le travail mené par les communes et la Communauté du Pays d'Aix au titre de ses compétences « politique de la ville » (opérations de rénovation urbaine des quartiers sensibles, gestion urbaine de proximité, Plan Local d'Insertion et d'Emploi...), une réflexion de plus grande ampleur reste à mener.

Concrètement, il s'agit d'abord **d'élargir le champ d'intervention à l'ensemble des secteurs concernés par ces phénomènes**. Au-delà des quartiers d'habitat social déjà identifiés, les centres anciens et les noyaux villageois doivent être intégrés dans un plan d'action plus global.

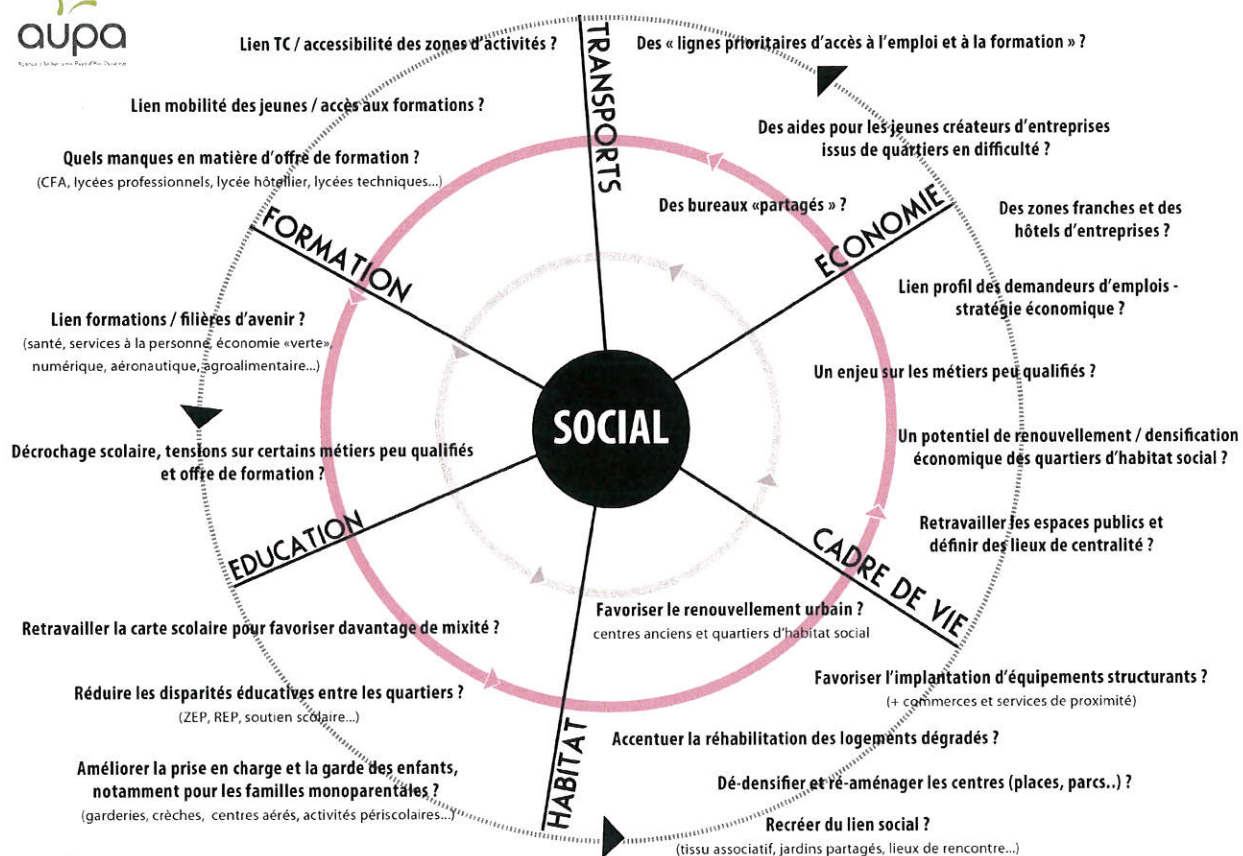
Il convient ensuite de bâtir un véritable **projet de cohésion sociale** appréhendé de manière globale et transversale, au croisement de thématiques comme l'habitat, les déplacements, l'économie, le commerce ou l'aménagement. Ce projet devra d'ailleurs intégrer une dimension « métropolitaine », en prenant en compte l'émergence de **nouvelles fractures sociales et territoriales**.

En effet, ce sont aujourd'hui les franges périurbaines qui se développent le plus et qui accueillent les familles et les actifs. Ces territoires accueillent toutes les catégories sociales, mais plus particulièrement les employés et ouvriers. Les franges périurbaines sont donc aussi des secteurs fragiles qui risquent de se paupériser dans les prochaines années du fait de la crise et du chômage...

Par ailleurs, la dynamique de projet doit être au cœur des préoccupations. Pour lutter efficacement contre la ségrégation et la précarité, il faut organiser et rationaliser la solidarité en impulsant des **projets territorialisés de cohésion sociale**.

Désormais, si la phase « diagnostic-enjeux » est achevée, la construction du projet communautaire ainsi que la formulation de propositions d'actions (en lien avec les autres partenaires) devront être engagées en 2015.

VERS UN PROJET DE COHESION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ?



GLOSSAIRE

Allocataires

Personnes présentes dans les fichiers des Caisses d'allocations familiales (Caf) car elles perçoivent une ou des prestation(s) sociale(s) et/ou familiale(s).

Allocataires fragiles

Allocataires dont les ressources sont supérieures au seuil de bas revenus mais uniquement du fait du versement des prestations (en l'absence de prestations, leurs ressources seraient inférieures au seuil).

Personnes couvertes

Ensemble des personnes (conjoint, enfant, parent...) vivant dans un foyer où au moins une personne est allocataire.

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Le dispositif revenu de solidarité active (RSA) s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, exerçant ou non une activité. Ce dispositif se compose de deux volets :

- une incitation financière, qui vise à garantir un revenu qui varie en fonction des ressources et de la composition du foyer ;
- un accompagnement dans ou vers l'emploi, afin de favoriser l'accès à un emploi durable par la mise en œuvre d'un accompagnement social ou professionnel.

Le RSA peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Il est versé par les Caisses d'allocations familiales et les Mutualités sociales agricoles, et n'est pas limité dans le temps: la personne peut conserver le même montant de RSA tant que sa situation ne change pas. L'État et les départements cofinancent cette prestation.

Le RSA a plusieurs composantes :

- le **RSA socle seul** s'adresse aux personnes qui n'ont pas de revenus d'activité ;
- le **RSA socle et activité** s'adresse aux personnes qui ont des revenus d'activité inférieurs au montant forfaitaire ;
- le **RSA activité seul** s'adresse aux personnes qui ont des revenus d'activité supérieurs au montant forfaitaire ;

- le RSA majoré peut se décliner dans toutes les composantes du RSA : RSA majoré socle seul, RSA majoré socle et activité, RSA majoré activité seul.

Seuil de bas revenus

Fixé à 60 % du revenu médian, le seuil de bas revenus est la notion centrale des études menées sur la pauvreté à partir des données des Caf. Prenant en compte l'ensemble des ressources du foyer (salaires, prestations sociales et familiales, minima sociaux, etc.) avant imposition, il s'élève 1.001 € par mois en 2012. Les foyers dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à ce seuil sont définis comme foyers allocataires à bas revenus.

Les foyers à bas revenus correspondent aux foyers allocataires de la Caf, hors personnes de plus de 65 ans et étudiants.

Taux d'effort

Le taux d'effort est la part du budget que les ménages consacrent à leurs dépenses de logement, après déduction des aides versées par la Caf. Le champ de calcul de l'indicateur porte sur le parc locatif seulement (parc public ou privé).

Taux d'effort net :

Loyer + Charges – Montant des aides au logement

Revenu net mensuel perçu dont prestations
familiales (aides au logement exclues)

Travailleurs à bas revenus

Les travailleurs à bas revenus sont des personnes actives (en emploi ou au chômage) au moins six mois dans l'année, période au cours de laquelle ils sont en emploi effectif au moins un mois, et dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus.

Mesurer la pauvreté

Il existe en France deux mesures différentes de la **pauvreté monétaire**.

Le **seuil de pauvreté** est calculé à partir du revenu disponible issu de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux de l'Insee. Il s'agit du revenu dont dispose le ménage pour consommer et épargner. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du revenu disponible médian mensuel par UC, soit 977 € par mois en 2011. Cette approche permet de mesurer à N-2 un niveau de pauvreté au niveau national, régional et départemental.

Sur avis du Conseil National de l'Information Statistique, la Cnaf et l'Insee se sont rapprochés afin de mettre en place une mesure disponible plus rapidement (à titre provisoire) et permettant d'analyser les personnes en situation de pauvreté à un zonage territorial plus fin que celui du département : le **seuil de bas revenus**. Ce seuil est calculé à partir du revenu fiscal déclaré aux impôts. Il s'agit du revenu des ménages avant impôts par UC, y compris les prestations sociales.

Le seuil de bas revenu est fixé à 60 % de ce dernier, soit 1.001 € par mois en 2012. Les UC sont celles de l'échelle de l'OCDE modifiée, majorée de 0,2 pour les familles monoparentales.

Ainsi, ces deux indicateurs ne sont calculés ni sur le même concept de revenus, ni sur la même population, ni sur la même échelle. Ils ne sont pas comparables, et cela se vérifie par les écarts observés, une même année donnée, entre les résultats obtenus.

La pauvreté monétaire n'est cependant pas la seule façon de définir la pauvreté : les approches monétaire et administrative sont quantifiables au niveau local. Les approches complémentaires, en termes de **conditions de vie** (difficultés matérielles rencontrées par les ménages portant à la fois sur les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement), et **subjective** (pauvreté « ressentie », basée sur la perception des individus quant à leur propre situation) nécessitent des enquêtes spécifiques.

Tableau récapitulatif des différences entre le taux de bas revenus et le taux de pauvreté :

Taux de pauvreté	Taux de bas revenus
Population	
Ménages fiscaux	Foyers allocataires Caf
Champ non couvert	
Personnes vivant en collectivité ou SDF	Personnes de plus de 65 ans
Non-déclarants fiscaux	Etudiants
Personnes avec logement fiscalement dépendantes (étudiants, par exemple)	Personnes dépendant du régime agricole (MSA)
Revenus	
Revenu disponible par UC (c'est-à-dire y compris prestations et après impôts)	Revenu fiscal déclaré par UC (c'est-à-dire y compris prestations et avant impôts)
Échelle OCDE modifiée	Échelle OCDE modifiée : + 0,2 UC supplémentaire pour les familles monoparentales
Échelle géographique	
France, région, département	France, région, département, commune, Iris

Source : DROS, Atlas social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2013

ANNEXES

Indicateur de fragilité en Pays d'Aix

Les villes par secteur	Chômage 15-64 ans 2009		Chômage 15-24 ans 2009		Écarts de revenus avec la CPA 2009-2010		Emplois précaires 15 ans ou plus 2009		Ressources dépendants de 100% CAF 2011		Sans diplômes 15 ans ou plus 2009		Familles mono-parentales 2009		Rapport interdéclé 2009-2010		Indicateur de fragilité par secteur **
	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	Taux	Indice*	
Vitrolles-les Pins-Liourat	24%	10	40%	10	-53%	10	16%	5	23%	10	41%	10	31%	10	11,8	10	75
Aix-Jas de Bouffan	18%	10	33%	10	-35%	10	14%	3	16%	10	26%	10	28%	10	7,6	10	73
Pertuis-Centre-République	15%	10	17%	2	-30%	10	16%	5	17%	10	26%	10	23%	5	9,4	10	62
Vitrolles-Pommiers-Bosquet	24%	10	52%	10	-38%	10	9%	2	16%	10	33%	10	22%	5	6,1	5	62
Aix-Encagnane-Corsy	19%	10	28%	5	-33%	10	13%	3	17%	10	26%	10	22%	5	7,4	5	58
Gardanne-centre-vieille ville	13%	10	22%	3	-26%	10	16%	5	19%	10	25%	5	24%	5	5,4	3	51
Gardanne-Les Aires-ND	14%	10	25%	5	-33%	10	13%	3	13%	5	21%	5	25%	5	6,0	5	48
Vitrolles-la Plaine et Hermès	15%	10	51%	10	-26%	10	9%	2	12%	5	20%	5	20%	3	5,4	3	48
Aix centre	16%	10	20%	3	-17%	5	26%	10	10%	3	10%	2	14%	3	13,9	10	46
Vitrolles-Frescoule-Tuillière	13%	5	26%	5	-28%	10	11%	2	12%	3	20%	5	21%	5	5,8	3	38
Aix-Quartier Nord	12%	5	21%	3	0%	3	14%	5	13%	5	14%	3	20%	3	8,2	10	37
Les Pennes-Basse Gavotte	9%	2	29%	5	-17%	5	10%	2	13%	5	26%	10	25%	5	4,1	2	36
Pertuis-les Plaines	12%	5	29%	5	-15%	5	10%	2	26%	10	16%	3	13%	2	5,7	3	35
Trets centre	11%	5	24%	3	-6%	3	15%	5	15%	5	25%	5	23%	5	4,3	2	33
Aix-Couronne urbaine	11%	5	15%	2	7%	3	17%	5	10%	3	9%	2	17%	3	7,6	10	33
La Roque-d'Anthéron	12%	5	27%	5	-19%	5	14%	5	12%	3	24%	5	13%	2	5,1	3	33
Vitrolles-les Pinchinades	8%	2	33%	10	-4%	3	6%	1	18%	10	10%	2	14%	3	3,5	1	32
Lambesc centre	11%	5	17%	2	1%	3	14%	5	8%	2	15%	3	27%	10	4,7	2	32
Meyrargues	11%	5	30%	5	-4%	3	13%	3	12%	5	15%	3	15%	3	5,0	3	30
Saint-Paul-lès-Durance	7%	1	5%	1	-14%	5	23%	10	13%	5	20%	5	10%	2	0	0	29
Le Puy-Sainte-Réparate	10%	3	30%	5	-3%	3	13%	3	12%	5	20%	5	13%	2	4,7	2	28
Aix-Quartier Sud	11%	5	22%	3	-4%	3	16%	5	8%	2	10%	2	19%	3	5,8	3	26
Gardanne-Biver et Pesquier	11%	5	27%	5	-14%	5	13%	3	8%	2	9%	2	16%	3	3,8	1	26
Aix-Quartier Est	9%	2	20%	3	1%	3	11%	3	10%	3	12%	3	18%	3	6,2	5	25
Rognes	10%	3	27%	5	10%	3	15%	5	11%	3	11%	2	9%	1	5,1	3	25
Reste de Pertuis	10%	3	25%	5	-9%	3	11%	2	10%	3	15%	3	12%	2	5,0	3	24
Peyrolles-en-Provence	10%	3	17%	2	-13%	5	12%	3	9%	2	25%	5	13%	2	4,1	2	24
Rousset	9%	3	22%	3	-2%	3	12%	3	9%	3	15%	3	14%	3	4,3	2	23
Reste de Vitrolles	10%	3	23%	3	-17%	5	9%	2	12%	3	16%	3	15%	3	4,0	1	23
Aix-Secteur Sud	10%	3	14%	2	5%	3	13%	3	10%	3	14%	3	13%	2	5,0	3	22
Les Pennes-Cadenaux	8%	2	22%	3	-3%	3	9%	2	12%	3	20%	5	16%	3	3,7	1	22
Vauvenargues	12%	5	24%	5	14%	2	13%	3	11%	3	8%	1	17%	3	0	0	22
Reste de Gardanne	10%	3	25%	5	-7%	3	15%	5	5%	1	6%	1	14%	3	3,9	1	22
Puylobier	10%	3	22%	3	-1%	3	16%	5	10%	3	18%	3	9%	1	0	0	21
Saint-Cannat	10%	3	19%	3	5%	3	12%	3	8%	2	14%	3	11%	2	4,3	2	21
Simiane-Collongue	9%	3	26%	5	15%	2	10%	2	8%	2	13%	3	11%	2	4,1	2	21
Jouques	10%	3	29%	5	-2%	3	8%	2	6%	1	15%	3	11%	2	4,7	2	21
Fuveau centre	8%	2	19%	3	5%	3	10%	2	8%	2	13%	3	16%	3	4,1	2	20
Reste de Fuveau	10%	3	21%	3	5%	3	10%	2	8%	2	13%	3	11%	2	4,1	2	20
Reste de Lambesc	10%	3	23%	3	1%	3	11%	3	8%	2	12%	2	10%	1	4,7	2	19
Meyreuil	8%	2	17%	2	5%	3	11%	3	7%	2	18%	3	13%	2	4,4	2	19
Reste de Trets	9%	3	20%	3	-6%	3	11%	2	8%	2	16%	3	10%	1	4,3	2	19
Peynier	9%	3	24%	3	13%	2	12%	3	7%	2	12%	3	9%	1	4,1	2	19
Le Tholonet	7%	2	15%	2	29%	1	10%	2	9%	2	8%	1	16%	3	5,9	5	18
Reste des Pennes	9%	2	20%	3	3%	3	9%	2	9%	2	14%	3	11%	2	3,6	1	18
Aix-Extensions Ouest	9%	2	17%	2	15%	2	10%	2	10%	3	8%	1	14%	3	4,7	2	17
Aix-Secteur Nord	9%	2	15%	2	25%	1	12%	3	8%	2	8%	2	10%	2	5,6	3	17
Venelles centre	8%	2	22%	3	19%	2	11%	3	6%	1	10%	2	15%	3	3,8	1	17
Gréasque	8%	2	18%	3	2%	3	9%	2	5%	1	17%	3	11%	2	3,5	1	17
Beaurecueil	6%	1	40%	10	38%	1	10%	2	0	0	7%	1	11%	2	0	0	17
Saint-Marc-Jaumegarde	10%	3	17%	2	62%	1	12%	3	13%	5	6%	1	8%	1	0	0	16
Mimet	7%	1	24%	3	14%	2	11%	2	8%	2	16%	3	11%	2	3,6	1	16
Éguilles centre	9%	2	19%	3	26%	1	9%	2	7%	1	12%	3	13%	2	4,8	2	16
Saint-Estève-Janson	5%	1	27%	5	5%	3	13%	3	0	0	17%	3	4%	1	0	0	16
Bouc-Bel-Air	7%	1	15%	2	20%	2	10%	2	8%	2	13%	3	10%	2	3,9	1	15
Reste d'Éguilles	8%	2	15%	2	26%	1	12%	3	7%	1	10%	2	13%	2	4,8	2	15
Les Pennes-Haute Gavotte	8%	2	7%	1	-8%	3	6%	1	12%	3	13%	3	9%	1	0	0	14
Ventabren	8%	2	22%	3	36%	1	11%	3	4%	1	7%	1	10%	1	4,5	2	14
Reste de Venelles	8%	2	23%	3	19%	2	10%	2	6%	1	8%	1	11%	2	3,8	1	14
Cabriès	7%	2	18%	2	25%	1	9%	2	7%	1	11%	2	9%	1	4,5	2	13
Châteauneuf-le-Rouge	8%	2	21%	3	26%	1	8%	1	5%	1	10%	2	6%	1	4,1	2	13
Coudoux	7%	2	16%	2	13%	2	8%	2	4%	1	11%	2	8%	1	3,3	1	13
Saint-Antonin-sur-Bayon	4%	1	0%	1	25%	2	5%	1	0	0	7%	1	10%	2	0	0	8

Centres anciens

Quartiers d'habitat social

Données non disponibles

* Indice pour chaque critère est une note attribuée au classement des taux des 8 critères choisis par territoire (soit iris, soit commune). Préalablement ces taux sont calculés ensuite ordonnés en 5 classes. La classe centrale regroupe les valeurs aux alentours de la moyenne du Pays d'Aix. Les 4 autres classes sont composées de 2 classes au dessus et 2 classes en dessous de la classe centrale. La notation des classes s'effectue de manière suivante : 1 pour la classe dont les taux sont les plus faibles, 2 pour les taux faisant partie de la classe juste en dessous de la classe centrale, 3 pour la classe centrale, 4 pour les taux faisant partie de la classe juste au dessus de la classe centrale et enfin 5 pour la classe dont les taux sont les plus élevés.

Pour le critère "écarts de revenus avec la CPA", la notation se fait de manière opposée, c'est-à-dire les taux les plus faibles ont été attribués la note de 10 et inversement.

Commune	Nb allocataires fin 2013	Nb personnes couvertes bas revenus fin 2013	Nb personnes couvertes fragiles fin 2013	Nb d'allocataires du RSA socle seul fin 2013	Nb travailleurs bas revenus fin 2013	Population de moins 65 ans en 2011	Part des Personnes couvertes à bas revenus fin 2013	Part des personnes couvertes fragiles fin 2013
Aix-En-Provence	31 717	18 102	5 572	3 129	3 579	116 892	15%	5%
Bouc-Bel-Air	1 878	926	425	132	215	11 105	8%	4%
Cabries	1 178	466	222	71	119	7 167	7%	3%
Chateauneuf-Le-Rouge	266	126	51	12	32	1 768	7%	3%
Eguilles	942	462	200	62	113	6 057	8%	3%
Fuveau	1 327	707	291	104	165	8 182	9%	4%
Gardanne	3 777	3 139	1 296	491	579	16 923	19%	8%
Greasque	598	274	150	31	61	3 310	8%	5%
Jouques	592	347	168	28	75	3 478	10%	5%
Lambesc	1 411	864	379	113	196	7 810	11%	5%
Meyrargues	586	400	209	74	66	3 120	13%	7%
Meyreuil	757	400	212	51	102	4 562	9%	5%
Mimet	501	232	82	27	52	3 793	6%	2%
Les Pennes-Mirabeau	2 566	1 667	641	285	320	15 444	11%	4%
Peynier	427	171	86	24	37	2 491	7%	3%
Peyrolles-En-Provence	800	619	255	67	125	4 041	15%	6%
Puylobier	243	161	52	17	34	1 521	11%	3%
Rognes	648	400	138	69	110	3 716	11%	4%
La Roque-D'Antheron	1 043	908	429	120	177	4 456	20%	10%
Rousset	755	472	235	51	105	3 891	12%	6%
Saint-Cannat	747	475	162	50	111	4 414	11%	4%
Saint-Marc-Jaumegarde	122	57	10	9	16	960	6%	1%
Saint-Paul-Les-Durance	145	95	35	10	19	829	11%	4%
Simiane-Collongue	764	397	170	48	106	4 580	9%	4%
Le Tholonet	353	123	27	20	33	1 872	7%	1%
Trets	1 593	1 070	452	149	216	8 633	12%	5%
Vauvenargues	119	87	15	12	18	836	10%	2%
Venelles	1 085	490	263	67	124	6 689	7%	4%
Ventabren	615	263	123	34	74	3 809	7%	3%
Vitrolles	6 688	7 211	2 564	1 141	1 122	30 411	24%	8%
Coudoux	461	167	78	9	38	2 970	6%	3%
Pertuis	3 491	3 474	1 039	467	581	15 352	23%	7%
Beaurecueil + St Antonin	69	nc	nc	nc	nc	442	-	-
Le Puy + St Esteve	895	602	252	84	120	4 650	13%	5%
Communauté du Pays d'Aix	69 159	45 377	16 286	7 064	8 845	316 173	14%	5%
Bouches-Du-Rhône	393 770	372 078	103 188	69 665	57 390	1 624 708	23%	6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	907 536	803 094	259 829	133 042	140 250	3 929 694	20%	7%

SOURCE : CAF PACA - DROS. DONNÉES AU 31/12/2013

LE PORTRAIT SOCIAL DU PAYS D'AIX

DOCUMENT DE TRAVAIL - Décembre 2014

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville / Cohésion sociale - Le portrait social du Pays d'Aix 2014

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



17 MARS 2015